



Etude complémentaire d'un Plan d'Action régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

**RAPPORT FINAL
13 octobre 2009**

Préparé par l'équipe du COLEACP :

**Frédéric Plumelle
Babacar Samb
Nicolas Gergely
Catherine Guichard**

Coleacp – 5 rue de la Corderie – Centra 342 - 94586 Rungis Cedex



Le contenu de ce document est de l'entière responsabilité de ses auteurs et ne reflète en aucun cas l'opinion de l'Union européenne, de la Banque mondiale ou de l'Organisation Mondiale du Commerce.

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

Rapport final – 13 octobre 2009

TABLE DES MATIÈRES

Section	Page
<i>Liste des abréviations</i>	6
1. Contexte	9
2. Méthodologie utilisé	10
2.1. Définition d'un cadre d'intervention	10
2.2. Rédaction d'une grille d'enquête	10
2.3. Enquêtes sur le terrain	10
2.4. Sensibilisation des bailleurs de fonds intéressés par la problématique des mouches des fruits dans les 8 pays enquêtés	11
2.5. Appréciation de la capacité de certaines institutions régionales à mettre en œuvre tout ou partie du Programme régional	11
2.6. Synthèse des enquêtes, fiche d'identification, montage institutionnel et budget	11
3. Analyse des parties prenantes	11
3.1. Les Institutions officielles	12
3.1.1. Institutions régionales	12
3.1.2. Les institutions nationales ayant des fonctions régaliennes dans la lutte contre les mouches des fruits	12
3.1.3. Les structures nationales officielles de surveillance et de contrôle.....	12
3.1.3.1. Santé et protection des végétaux	12
3.1.3.2. Pesticides	13
3.1.4. Les structures de vulgarisation.....	13
3.2. Les acteurs non étatiques	13
3.2.1. Le secteur privé.....	13
3.2.2. La société civile	14
3.3. Les autres institutions	15
3.3.1. Les organisations privé / public	15
3.3.2. Les instituts de recherche.....	15
3.4. Conclusions	15
4. Pays bénéficiaires	15
5. Analyse des problèmes	16
5.1. Surveillance des organismes nuisibles peu organisée	16
5.2. Lutte peu efficace contre les organismes nuisibles	16
5.3. Recherche appliquée insuffisante	17
5.4. Manque d'autorités compétentes fortes	17

6.	<i>Enseignements tirés d'autres Programmes et d'autres expériences</i>	18
6.1.	Projets sur mouches des fruits	18
6.2.	Projets régionaux	19
6.2.1.	Lutte contre la grippe aviaire	19
6.2.2.	Lutte contre les criquets	19
6.2.3.	Lutte contre la peste bovine (Projet PACE).....	19
6.3.	L'expérience de lutte réussie contre les mouches des fruits : le Mexique	20
6.4.	Conclusions	21
7.	<i>Dimensionnement du Programme</i>	21
7.1.	Dimensionnement régional du Programme	21
7.2.	La problématique des mouches phytophages	22
7.3.	Les fruits et légumes ciblés par le Programme	22
8.	<i>Principes généraux du Programme</i>	23
8.1.	Un Programme régional de 5 ans avec des composantes nationales et locales	23
8.2.	Un champ d'actions bien définies et des priorités claires	23
8.3.	Une mise en place souple et participative	23
8.4.	Une Unité de gestion forte chargée de coordonner	24
9.	<i>Objectifs généraux et Spécifiques</i>	24
10.	<i>Les composantes du Programme</i>	25
10.1.	Les composantes verticales	25
10.1.1.	Surveillance	25
10.1.2.	Lutte	30
10.1.3.	Recherche appliquée	36
10.1.4.	Renforcement des capacités.....	40
10.2.	Les composantes horizontales	44
10.2.1.	Composante Formation/Information/Communication	44
10.2.2.	Composante Suivi/Evaluation.....	44
10.3.	L'Unité de gestion	44
11.	<i>Cadre logique</i>	45
11.1.	Hypothèses et risques	45
11.2.	Pré-requis	46
12.	<i>Budget</i>	46
13.	<i>Montage institutionnel du Programme</i>	48
13.1.	Les conditions institutionnelles de bon fonctionnement du Programme	48
13.2.	Niveaux d'intervention	49
13.3.	Cas particulier de la Composante Recherche	49
13.4.	Maîtrise d'ouvrage du Programme	49
13.5.	Gestion et exécution du Programme	50
13.6.	Mise en œuvre régionale	51
13.7.	Mise en œuvre des composantes nationales du Programme	53

13.8. Démarrage du Programme.....	54
14. Remerciements	55
ANNEXES.....	56
1. Annexe 1 : Analyse détaillée de la méthodologie.....	56
1.1. Définition d'un cadre d'intervention	56
1.2. Rédaction d'une grille d'enquête	56
1.3. Enquêtes sur le terrain	56
1.4. Sensibilisation des bailleurs de fonds intéressés par la problématique des mouches des fruits dans les 8 pays enquêtés	57
1.5. Appréciation de la capacité de certaines institutions régionales à mettre en œuvre tout ou partie du Programme régional.....	57
1.6. Synthèse des enquêtes, fiche d'identification, montage institutionnel et budget	57
2. Annexe 2 : Analyse détaillée des parties prenantes	58
2.1. Les Institutions officielles	58
2.1.1. Institutions régionales	58
2.1.2. Les institutions nationales ayant des fonctions régaliennes dans la lutte contre les mouches des fruits	58
2.1.3. Les structures nationales officielles de surveillance et de contrôle.....	59
2.1.3.1. Santé et protection des végétaux	59
2.1.3.2. Pesticides	61
2.1.4. Les structures de vulgarisation.....	61
2.2. Les acteurs non étatiques	62
2.2.1. Le secteur privé.....	62
2.2.1.1. Les petits producteurs et leurs organisations.....	62
2.2.1.2. Les producteurs ayant une production commerciale et d'exportation	63
2.2.1.3. Les producteurs pouvant vendre soit sur la marché local, soit sur le marché à l'exportation.....	63
2.2.1.4. Les pisteurs	63
2.2.1.5. Les centres de conditionnement.....	63
2.2.1.6. Les transformateurs.....	64
2.2.1.7. Les entreprises agrochimiques	64
2.2.2. La société civile	64
2.3. Les autres institutions.....	64
2.3.1. Les organisations privé / public	64
2.3.2. Les instituts de recherche.....	65
3. Annexe 3 : Fonctions des Autorités compétentes	66
4. Annexe 4 : Fonctions remplies par les Autorités compétentes par pays.....	67
5. Annexe 5 : Systèmes de surveillance des mouches des fruits par pays.....	72
6. Annexe 6 : Enseignements tirés d'autres Projets	73
6.1. Projets sur mouches des fruits	73
6.1.1. Projet mené par l'USAID/Croissance économique	73
6.1.2. Projet mené par l'USAID TIPCEE.....	73
6.1.3. Projet mené par la Banque mondiale : PDMAS.....	73
6.1.4. Projet mené par la Banque mondiale : PAFASP.....	74
6.1.5. Projet mené par la Banque mondiale : PCDA.....	74
6.1.6. Projet mené par la Banque mondiale et le STDF : WAFFI.....	75
6.1.7. Projet mené par l'Union européenne : PIP	75
6.1.8. Projet mené par le STDF : lettre mouches	75
6.1.9. Autres projets menés par d'autres bailleurs de fonds	76

6.2. Projets régionaux	76
6.2.1. Lutte contre la grippe aviaire	76
6.2.2. Lutte contre les criquets	77
6.2.3. Lutte contre la peste bovine	77
7. Annexe 7 : Système de lutte contre les mouches des fruits par pays.....	79
8. Annexe 8 : Liste des projets en productions végétales et mouches des fruits	80
9. Annexe 9 : Composante Surveillance.....	83
10. Annexe 10 : Composante Lutte	89
11. Annexe 11 : Composante Recherche appliquée.....	96
12. Annexe 12 : Composante Renforcement des capacités	101
13. Annexe 13 : Cadre logique	105
14. Annexe 14 : Organigramme du Programme	108
15. Annexe 15 : Analyse des institutions régionales susceptibles de participer au Programme	109
15.1. L'UEMOA.....	109
15.2. La CEDEAO	110
15.3. Le ROPPA.....	111
15.4. La CMA/AOC.....	111
15.5. Le CORAF	112
16. Annexe 16 : Liste des participants aux ateliers.....	113
17. Annexe 17 : Liste des Rendez-vous par consultant	118

Liste des abréviations

ACA	Agence pour la Commercialisation Agricole (Guinée)
ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
ADEx	Association de Développement des Exportateurs (Bénin)
AES	Fondation Agir pour l'Éducation et la Santé (Présidence Sénégal)
AFFI	African Fruit Fly Initiative (ICIPE)
AJEX	Association des Jeunes Exportateurs (Mali). Exportation par avion
AMELEF	Association Malienne des Exportateurs de Légumes et Fruits (Mali). Exportation par avion
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural (Côte d'Ivoire)
ANCAR	Agence Nationale de Conseil Agricole et Rural (Sénégal)
AOM	Agrumes et Oléagineux du Mali (Mali). Exportation par bateau
APAD	Association des Planteurs de l'Arrondissement de Diouloulou (Sénégal)
APROMA B	Association Interprofessionnelle de la mangue du Burkina Faso (Burkina Faso)
APEFEL	Association des Professionnelles de l'Exportation de Fruits et Légumes (Mali). Exportation par avion
APRAN	Association pour la Promotion Rurale de l'Arrondissement de Nyassia (Sénégal)
AU/IBAR	Inter-African Bureau for Animal Resources of the African Union
AUMN	Associations des Unions Maraîchères des Niayes (Sénégal)
BAD	Banque Africaine de Développement
BM	Banque Mondiale
BNARI	Biotechnology and Nuclear Agriculture Research Institute (Ghana)
BSA	Base de Surveillance et d'Avertissements agricoles. Services décentralisés (Sénégal)
CAFEX	Centre d'Appui aux Formalités d'Exportation (Guinée)
CAPE Unit	Epidémiologie Participative Animale à Base Communautaire
CE	Commission Européenne
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEPS	Customs, Excise and Preventive Service (Ghana)
CERPA	Centre Régional de Production Agricole (Bénin)
CGI	Core Group International
CGIAR	Consultative Group on International Agriculture Research
CILSS	Comité Permanent Inter États de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
CIRAD	Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement (France)
CLCPRO	Comité de Lutte Contre le Criquet Pèlerin dans la Région Occidentale
CMA / AOC	Conférence des Ministres de l'Agriculture de l'Afrique de l'Ouest et du Centre
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique (Côte d'Ivoire)
COLEACP	Comité de Liaison Europe Afrique Caraïbes-Pacifique pour la promotion des exportations horticoles ACP
COMESA	Common Market for Eastern and Southern Africa
COPROMANG	Coopérative des Producteurs de Mangues de Bamako (Mali)
CTA	Centre Technique de Coopération agricole et rurale (ACP - UE)
DHort	Direction de l'Horticulture
DLCP	Division Législation et Contrôle Phytosanitaire (Mali)
DNA	Direction Nationale de l'Agriculture (Mali)
DNCC	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (Mali)

DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DPVC	Direction des Protections des Végétaux et du Conditionnement (Burkina Faso)
DPVCQ	Direction de la Protection des Végétaux et du Contrôle de la Qualité (Côte d'Ivoire)
DRDR	Direction Régionale du Développement Rural (Sénégal)
ECOWAS	Economic Community Of West African States
EDIF	Export Development and Investment Fund (Ghana)
EMQAP	Export Marketing and Quality Awareness Project (Ghana)
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Agriculture (Sénégal)
EPA	Environmental Protection Agency (Ghana)
FAGE	Federation of Associations of Ghanaian exporters (Ghana)
FAO	Food and Agriculture Organization
FARA	Forum pour le Recherche Agricole en Afrique
FP2A	Fédération de Producteurs de l'Agro-Alimentaire (Sénégal)
FPHG	Fédération des Planteurs de Haute Guinée (Guinée)
GAEC	Ghana Atomic Energy Commission (Ghana)
GEPC	Ghana Export Promotion Council (Ghana)
GSB	Ghana Standards Board (Ghana)
GTZ	Deutsche Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Allemagne)
GVMC	Ghana Vegetable Marketing Company Limited (Ghana)
HDU	Horticultural Development Unit (Ghana)
HEII	Horticulture Exports Industry Initiative (Ghana)
IAEA	International Atomic Energy Agency
IAPSC	Inter-African Phytosanitary Council / Conseil Phytosanitaire Interafricain (IPPC – Yaoundé Cameroun)
ICIPE	International Centre of Insect Physiology and Ecology (Kenya)
IITA - Bénin	Institut International d'AgricultureTropicale (Bénin) (Agricultural Research for Development in Africa)
INERA	Institut de l'Environnement et des Recherches agricoles (Burkina Faso)
IPPC	International Plant Protection Convention
IRAG	Institut de Recherche Agronomique de Guinée (Guinée)
ISRA	Institut Sénégalais de Recherche Agricole (Sénégal)
ITA	Institut de Technologie Alimentaire (Sénégal)
ITFC	Integrated Tamale Fruit Company (Ghana)
LMR	Limite Maximale de Résidus
MOFA	Ministry of Food and Agriculture's (Ghana)
NARP	National Agricultural Research Project (Ghana)
NHTF	National Horticultural Task Force (Ghana)
OCAB	Organisation Centrale des Producteurs-Exportateurs de Bananes, Ananas, Mangues (Côte d'Ivoire)
OIE	Organisation mondiale de la Santé Animale
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
OMOA	Organic Mango Outgrowers association (Ghana)
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
OPV	Office de Protection des Végétaux (Mali)
PACE	Pan-African Programme for the Control of Epizootics
PADL	Projet d'Appui au Développement Local (Burkina Faso)
PAEP	Projet d'Appui à l'Entreprenariat Paysan (Projet canadien au Sénégal)
PAFASP	Programme d'appui aux filières agro-sylvo pastorales (Burkina Faso)
PAMPEAG	Papaya and Mango Producers and Exporters Association of Ghana (Ghana)
PATTEC	Pan African Tsetse and Trypanosomiasis Eradication Campaign (Ghana)

PCDA	Programme Compétitivité Diversification Agricole (Mali)
PCPEA	Projet cadre des exportations agricoles (Guinée)
PCQ	Poste de Contrôle phytosanitaire et de Qualité. Services décentralisés (Sénégal)
PDMAS	Programme de Développement des Marchés Agricoles du Sénégal (Sénégal)
PIP	Programme Initiative Pesticides (Programme Union européenne)
POA	Plan Opérationnel Annuel
PPRSD	Plant Protection and Regulatory Services Directorate (Ghana)
SIG	Système d'Information Géographique
SIPEF	Société Internationale pour la plantation et le Financement (Guinée)
SNPVDS	Service National de la Protection des Végétaux et des Denrées Stockées (Guinée)
SPEG	Sea-Freight Pineapple Exporters of Ghana (Ghana)
SPVCP	Service Protection des Végétaux et Contrôle Phytosanitaire (Bénin)
SRDR	Services régionaux de développement rural (Guinée)
STDF	Standards and Trade Development Facility (FAO – OIE - Banque mondiale – OMS – OMC)
TEM	Tropical Expression Mali (Mali). Exportation par bateau
TIPCEE	Trade and Investment Program for a Competitive Export Economy (USAID)
UCAD	Université Cheikh Anta Diop (Sénégal)
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UGCP	Unité de Gestion et de Coordination
UNOPS	United Nations Office for Project Services
USAID	United States Agency for International Development
VEPEAG	Vegetable Producers and Exporters Association of Ghana (Ghana)
WAFFI	West African Fruit Fly Initiative

Table de conversion
1 euro = 655.957 FCFA

1. CONTEXTE

Depuis de nombreuses années, les dommages causés par les mouches phytophages aux fruits destinés aux marchés internationaux, ont été reconnus comme un problème à forte incidence économique et sociale aux plans local, national et global. L'Afrique, comme les autres continents, est concernée.

La découverte en 2003, d'abord en Afrique de l'Est puis à partir de 2005 en Afrique de l'Ouest, d'une nouvelle et envahissante espèce de mouche des fruits exotiques (*Bactrocera invadens*) venue d'Asie du Sud, a eu pour conséquence une augmentation des interceptions et des destructions de mangues arrivant dans l'Union Européenne (UE), ce qui a représenté pour les pays exportateurs ouest-africains des pertes économiques importantes et élevé le risque de perte d'accès aux marchés internationaux.

Les ressources limitées des institutions nationales agricoles et de recherche africaines ne permettaient cependant pas d'investir dans la recherche ou l'élaboration et le déploiement de stratégies efficaces de contrôle à l'échelle régionale.

Devant l'ampleur des dommages constatés aux cultures et le manque d'informations précises sur les meilleures manières de combattre le fléau, des organisations de l'industrie (COLEACP) se sont mobilisées pour susciter l'intervention coordonnée des bailleurs multilatéraux et bilatéraux (USAID, Banque Mondiale, UE, Coopération Française) afin d'équiper les producteurs de moyens de contrôle efficaces et abordables, à la hauteur des enjeux économiques et sociaux.

Début 2007, une étude sur la portée des dommages infligés à la production fruitière par les mouches des fruits a été commanditée à la demande des Etats Membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAS/CEDEAO) et conduite sur financement européen par le cabinet de consultants Itatrend.

Les conclusions de cette étude ont été remises en avril 2008. Elles sont basées sur l'analyse d'une abondante littérature sur le sujet ainsi que sur des entretiens avec plus de 300 parties prenantes au cours de visites de terrain dans 8 pays producteurs de fruits en Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Ghana, Guinée, Gambie et Bénin).

A partir des informations collectées, l'étude a permis d'estimer les dommages causés par les mouches des fruits sur les filières fruits et légumes d'Afrique de l'Ouest et de recommander différents moyens de lutte pour réduire et prévenir ces pertes. Cette étude a également pu identifier les problèmes spécifiques liés aux dégâts dus aux mouches des fruits au niveau national ainsi que les réponses apportées dans certains pays à la lutte contre ce nuisible. Enfin, le rapport a proposé des actions spécifiques sous la forme d'un Plan d'Action Régional, accompagné d'un cadre logique regroupant des actions qui permettront de faciliter et renforcer les activités à mener dans les pays.

Sous l'égide de la Commission de la CEDEAO, un Atelier Régional s'est tenu à Bamako, Mali, du 29 juillet au 1^{er} août 2008 présentant les résultats de l'Etude. Celle-ci a été approuvée moyennant quelques changements mineurs. Parmi les recommandations finales, les membres participant à cet atelier ont sollicité l'assistance des bailleurs de fonds, qu'ils soient bilatéraux ou multilatéraux, pour financer de manière coordonnée ce Plan d'Action Régional afin d'éviter des duplications d'efforts et d'atteindre des résultats tangibles et effectifs.

Cependant, compte tenu de la disparition tragique et prématurée du Chef de la Mission Itatrend, un certain nombre d'aspects n'ont pas pu être suffisamment pris en compte :

- La répartition des actions entre le niveau régional et le niveau national n'a été qu'esquissée et l'articulation entre les différents niveaux n'a été que brièvement abordée ;
- La logique de mise en place du Programme doit être précisée afin de s'assurer que tous les maillons nécessaires à sa pleine réussite sont bien pris en compte ;
- L'aspect budgétaire manque, le coût des actions prévues n'ayant pas été indiqué ;

- Le schéma institutionnel d'intervention et la logique d'exécution du Programme n'ont pas été évoqués, bien que ces éléments soient décisifs pour la réussite d'un Programme ; de surcroît, le Programme régional en Afrique de l'Ouest ayant vocation à être répliqué ultérieurement dans d'autres régions du continent africain, il est indispensable de bien en définir les caractéristiques de mise en oeuvre.

En conséquence, la Banque mondiale, utilisant des fonds disponibles dans le EU-funded Trust Fund¹, ainsi que le FANDC/OMC, ont retenu dans leur programme d'activités 2009 le financement d'une étude complémentaire confiée au COLEACP, qui permettra de répondre à la problématique explicitée ci-dessus, c'est-à-dire l'étude du chiffrage d'un Plan d'Action Régional contre les Mouches des Fruits et l'étude du montage institutionnel de ce Plan d'action. Une mission de 3 experts a été commise par le COLEACP pour ce faire et a été appuyée et conseillée dans toutes les étapes par le CGI².

2. MÉTHODOLOGIE UTILISÉE

Pour avoir une analyse détaillée de la méthodologie utilisée, veuillez vous référer à l'annexe 1.

La méthodologie utilisée a comporté plusieurs étapes :

2.1. Définition d'un cadre d'intervention

La première étape a été de définir un cadre d'intervention générique cohérent qui a pris en compte l'ensemble des activités indispensables et des pré-requis éventuels concourant à atteindre l'objectif fixé au Programme.

Cette première phase a proposé une répartition des activités sur les trois niveaux d'intervention que sont le régional, le national et le local.

2.2. Rédaction d'une grille d'enquête

Afin de réaliser l'actualisation succincte des situations nationales³, au regard de la problématique des mouches invasives, une grille d'enquête découlant de la phase précédente a été élaborée par la Mission. Elle a permis d'avoir un cadre d'enquête cohérent et identique dans chacun des 8 pays cibles. Cette grille a été révisée par le CGI.

2.3. Enquêtes sur le terrain

La troisième étape a consisté à réunir un groupe de travail dans chaque pays concerné et à procéder au remplissage de la grille d'enquête. Le but de cette enquête a été d'actualiser succinctement le « gap analysis » des situations nationales des 8 pays cibles (Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Ghana, Bénin, Gambie et Guinée) et de valider le cadre d'intervention générique défini au point 1.

Le "gap analysis" est une technique qui permet de déterminer les étapes à franchir pour passer d'un état actuel à un état futur désiré. Cela consiste dans un premier temps à lister les caractéristiques des différents facteurs de la situation actuelle (ce qui est), ensuite de déterminer les caractéristiques

¹ Dans le cadre du programme de l'Union européenne dénommé AAACP (All ACP Agricultural Commodities Program)

² Le « core group international » (CGI) a regroupé des experts ayant une expérience concrète de mise en place, gestion ou évaluation de projets régionaux sur des problématiques similaires à celle des mouches des fruits invasives (ex. criquets pèlerins, grippe aviaire...). Ces « peer reviewers », du fait de leur expérience antérieure dans un domaine similaire, ont apporté tout commentaire critique pertinent et suggestion constructive au montage institutionnel qui a été proposé par la présente étude.

³ Les situations nationales ont évolué depuis la date à laquelle l'étude Italtrend a été menée et la présente mission. Ces évolutions devaient être prises en compte pour établir le budget et le montage institutionnel

de la situation future désirée (ce qui devrait être) et enfin d'identifier les étapes pour passer de l'état actuel à l'état futur.

Le cadre d'intervention générique tel qu'il a été présenté et discuté a recueilli l'assentiment de l'ensemble de personnes rencontrées dans chaque pays où il a été présenté.

2.4. Sensibilisation des bailleurs de fonds intéressés par la problématique des mouches des fruits dans les 8 pays enquêtés

A l'issue de la réunion de chaque groupe de travail (cf. point précédent), une journée supplémentaire sur place a permis de présenter aux bailleurs de fonds intéressés par la problématique des mouches des fruits les conclusions principales de l'étude Italtrend ainsi que l'orientation du travail de budgétisation qui mènera à l'organisation de la table ronde des bailleurs en septembre 2009.

2.5. Appréciation de la capacité de certaines institutions régionales à mettre en œuvre tout ou partie du Programme régional

Une liste d'institutions régionales a été établie en concertation avec les représentations locales de la Commission européenne, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du Commerce⁴. La Mission a rencontré ces institutions et a apprécié les capacités de contribution éventuelle à la mise en œuvre d'un Programme régional (maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre) afin de proposer un montage institutionnel cohérent.

2.6. Synthèse des enquêtes, fiche d'identification, montage institutionnel et budget

Un montage institutionnel unique est proposé, en précisant les rôles de chaque entité concernée, les conditions de durabilité des solutions à porter par le dispositif institutionnel d'ensemble et les incidences budgétaires.

Un budget est fourni en distinguant les différents niveaux et par résultat.

Le chiffrage budgétaire ne fournit que des montants par activité en distinguant la partie régionale de la partie nationale. Il ne donne pas d'indication de chiffrage par pays. De cette façon, les pays seront encouragés à adopter une démarche proactive pour bénéficier des appuis du Programme (demand driven) et d'éviter que la démarche se limite à réclamer les montants pré-définis.

Cela n'empêchera pas au moment du démarrage du Programme et au sein des Comités nationaux de lutte de déterminer l'ensemble des besoins et des coûts au niveau de chaque pays par étape cohérente. La démarche sera alors volontaire à partir de données actualisées (car la situation aura évolué entre ce rapport et le début du Programme).

3. ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

Pour avoir une analyse détaillée des parties prenantes, veuillez vous référer à l'annexe 2.

Parmi les parties prenantes, on distingue :

- Les institutions officielles;
- Les acteurs non étatiques;
- Les autres institutions.

Chacune de ces parties prenantes est concernée par le fléau des mouches phytophages et peut jouer un rôle constructif, à la hauteur de ses moyens, dans la sensibilisation de tous à la nécessité

⁴ Les compte rendus des visites ont été mis en annexe.

d'agir de manière coordonnée ou dans l'élaboration et la mise en œuvre des solutions de prévention et de lutte.

3.1. Les Institutions officielles

3.1.1. Institutions régionales

Les institutions régionales qui devraient jouer un rôle important dans la lutte contre les mouches des fruits, sont les suivantes : la CEDEAO (ou ECOWAS), l'UEMOA, la CMA / AOC, le CILSS, le FARA, l'IITA.

D'autres organisations internationales comme l'ICIPE ou l'IAPSC pourraient être des parties prenantes dans le Programme car ayant travaillé sur le sujet ou ayant des compétences sur les organismes nuisibles. Cependant, le champ de l'étude complémentaire ayant été limité à la région ouest africaine, elles n'ont pas pu être rencontrées.

Le rôle et les fonctions de ces institutions sont détaillés dans le Chapitre 13 et l'annexe 15.

3.1.2. Les institutions nationales ayant des fonctions régaliennes dans la lutte contre les mouches des fruits

Dans chaque pays, deux Ministères sont les parties prenantes principales du Programme : le Ministère de l'Agriculture (plutôt pour les aspects scientifiques et techniques) et le Ministère du Commerce (plutôt pour les aspects commerciaux et échanges). La synergie entre leurs actions doit être à la hauteur du défi économique que posent les mouches phytophages au pays et à ses opérateurs.

Le Ministère des Finances est également partie prenante car c'est lui qui détient les clés du budget.

3.1.3. Les structures nationales officielles de surveillance et de contrôle

Les compétences ne sont pas distribuées de la même manière dans les différents pays mais on peut les classer en plusieurs groupes en séparant ce qui concerne la santé et la protection des végétaux et ce qui a trait aux pesticides.

3.1.3.1. Santé et protection des végétaux

Les instances de surveillance dans le domaine de la santé et la protection des végétaux

Elles ont pour rôle d'établir un réseau de pièges répartis de manière représentative des différentes zones agroécologiques du pays et de recueillir l'ensemble des données concernant les organismes de quarantaine et les organismes endémiques dans le pays.

Cette activité est essentielle car elle permet d'orienter les contrôles, déclencher les alertes...

Ce rôle peut être à la charge d'une instance publique ou d'une organisation privée accréditée par l'autorité compétente qui conserve elle la gestion du risque.

Elles seront bénéficiaires directs du Programme.

Les instances de contrôle et d'inspection dans le domaine de la santé et la protection des végétaux

Les instances d'inspection et de contrôle permettent de vérifier la non présence d'organismes nuisibles notamment au niveau des points d'entrée et ainsi éviter leur propagation. Le niveau sanitaire étant différent entre les pays limitrophes, il est nécessaire de s'assurer que les autorités compétentes en charge des contrôles effectuent correctement leur mission.

En outre, les autorités compétentes sont chargées de faire des inspections dans certaines exploitations et ainsi garantir la non contamination de celles-ci par des organismes nuisibles. Ces inspections sont particulièrement importantes lorsqu'il s'agit de production destinée à l'exportation.

De plus, les instances d'inspection et de contrôle ont pour mission régaliennne de signer les certificats phytosanitaires internationaux et du reporting de l'information phyto-sanitaire.

Elles seront bénéficiaires directs du Programme.

Les instances de diagnostic dans le domaine de la santé et la protection des végétaux

Ces instances regroupent plusieurs organismes : (i) l'organisme chargé des analyses de risque, (ii) celui qui a pour mission la mise en oeuvre des alertes rapides, (iii) enfin l'institution qui fait le recensement des vergers et des zones à risque. Peu de pays disposent de ce type de structures.

Les laboratoires de diagnostic dans le domaine de la santé et la protection des végétaux

Les laboratoires de diagnostic sont indispensables pour la détermination rapide et précise des organismes nuisibles qui ont été trouvés soit par le réseau de surveillance soit par les autorités compétentes chargées du contrôle. Ces organismes nuisibles peuvent donc provenir de ces deux sources. Il est indispensable que ces laboratoires aient des taxonomistes suffisamment bien formés dans la reconnaissance des différents types de mouches des fruits.

Il est également important d'avoir un laboratoire régional de référence qui puisse appuyer les laboratoires nationaux dans la détermination exacte des différents organismes nuisibles et confirmer leur diagnostic avant toute déclaration obligatoire.

Ils seront bénéficiaires directs du Programme.

3.1.3.2. Pesticides

Les instances chargées des pesticides n'ont pas été incluses dans le Programme car d'autres Programmes ont des actions spécifiques dans ce domaine comme le Programme PIP/COLEACP. Une deuxième phase de ce Programme est prévue et des actions pourront être menées pour s'assurer que les pesticides nécessaires à la lutte contre les mouches des fruits seront homologués rapidement.

3.1.4. Les structures de vulgarisation

Les services de vulgarisation ont un rôle de transmission du savoir entre la recherche et les producteurs et apportent de l'assistance technique à ces mêmes producteurs sous forme de formation, de suivi, de conseils.

Elles seront bénéficiaires directs du Programme.

3.2. Les acteurs non étatiques

3.2.1. Le secteur privé

Il existe une typologie de producteurs de fruits et légumes suivant leur taille et suivant les débouchés commerciaux que l'on peut schématiser de la manière suivante :

- Les agriculteurs qui ne produisent que pour le marché local voire régional. Ce sont des petits producteurs dont les surfaces cultivées sont faibles et qui ont un niveau de technicité limité. Les vergers sont âgés. Ils sont en général regroupés au sein d'organisations paysannes qui peuvent prendre la forme de coopératives, d'associations de producteurs voire de comités villageois;
- Les producteurs qui ont une production commerciale et d'exportation de fruits (notamment la mangue) et de légumes avec des vergers modernes, des surfaces importantes et qui disposent d'équipes techniques au sein de l'entreprise. Ils sont relativement peu nombreux et concentrés dans certaines régions comme par exemple les Niayes au Sénégal ou au Nord de la Côte d'Ivoire. Cependant, une bonne partie des exportations provient de ces exploitations industrielles;
- Une troisième catégorie de producteurs que l'on peut qualifier de mixte car ils vendent sur le marché local mais en fonction des demandes des exportateurs, ils peuvent fournir des fruits et des légumes pour l'exportation.

Ces 3 catégories sont bénéficiaires directs du Programme.

Les pisteurs sont des intermédiaires qui travaillent pour le compte d'une entreprise et qui effectuent la récolte chez les producteurs.

Les pisteurs ont un rôle à jouer dans le Programme en améliorant le tri des fruits récoltés et en conseillant aux producteurs les mesures d'hygiène de vergers évitant une contamination par les mouches des fruits. Ils ne se substituent pas aux organismes de vulgarisation mais peuvent être des vecteurs efficaces de bonnes pratiques au moment de la récolte.

Ce sont des bénéficiaires indirects du Programme.

Les fruits notamment les mangues ne passent en centre de conditionnement que lorsqu'ils sont destinés à l'exportation vers des pays aux exigences de qualité très fortes (par exemple pays de l'Union européenne). De plus, ceux-ci sont très peu nombreux.

Pour le commerce intrarégional en Afrique de l'Ouest, il semble qu'il y ait très peu de production exportée dans la sous-région qui passe par des centres de conditionnement, le transport se faisant principalement en vrac.

Les centres de conditionnement sont des bénéficiaires directs.

Les exportateurs ne forment pas une catégorie homogène. Certains disposent de centres de conditionnement, d'autres intègrent également la partie production.

En général, il existe une organisation professionnelle regroupant les exportateurs au sein d'une association.

Afin d'éviter la dispersion des objectifs de ce Programme, les transformateurs ne seront pas pris en compte directement.

Les transformateurs seront des bénéficiaires indirects.

Les entreprises agrochimiques jouent un rôle important dans la fabrication et la distribution de pesticides, de pièges et appâts indispensables dans la lutte contre les mouches des fruits.

Elles se substituent dans certains pays aux services d'assistance technique en recommandant des produits et des modes d'utilisation.

3.2.2. La société civile

Certaines ONG se sont impliquées au niveau de productions locales dans la lutte contre les mouches des fruits (interventions très circonscrites sur le terrain, souvent porteuses de résultats concrets, si tant est que leurs ressources permettent une action dans la durée).

Même si les organisations de consommateurs dans les pays d'Afrique de l'Ouest sont encore à un stade embryonnaire, des exemples récents⁵ ont montré que celles-ci peuvent avoir un réel pouvoir pour obliger les distributeurs à offrir des produits sains et de qualité. Ce sont des bénéficiaires indirects.

In fine, les consommateurs seront les bénéficiaires indirects du Programme.

⁵ Au Niger, suite à l'importation de riz infesté, des organisations de consommateurs ont pu intervenir avec succès pour faire retirer cette marchandise des marchés.

3.3. Les autres institutions

3.3.1. Les organisations privé / public

Suivant les pays, les organisations de concertation privé / public revêtent plusieurs formes : task forces, Comités de lutte contre les mouches des fruits. Ces organisations, quand elles existent, sont des points de rencontre indispensables pour faire avancer des dossiers comme la lutte contre les mouches des fruits. Néanmoins, elles sont très hétérogènes dans leur représentativité et efficacité, ce qui implique d'ajuster leurs capacités pour qu'elles jouent un rôle effectif.

3.3.2. Les instituts de recherche

Plusieurs instituts de recherche et universités d'Afrique de l'Ouest travaillent sur la problématique des mouches des fruits. Cependant, souvent faute d'organisation et de moyens, les résultats pratiques de cette recherche ne sont pas à la hauteur des espérances, même si certains chercheurs ont des programmes prometteurs.

On citera, sur financement de la Banque mondiale⁶ et du STDF, l'IITA en collaboration avec le CIRAD a mis en place le projet WAFFI, projet de recherche appliquée sur l'emploi d'un traitement par tache au GF 120 (Spinosad).

L'ICIPE est un organisme de recherche basé au Kenya et qui a pour mandat de diminuer la pauvreté, garantir la sécurité alimentaire et améliorer la santé des personnes vivant sous les tropiques en développant des outils et des stratégies de lutte contre des insectes nuisibles ou en utilisant des insectes utiles tout en préservant l'environnement à travers la recherche et le renforcement de capacité. L'ICIPE a un mandat sur l'ensemble du continent africain. L'ICIPE a beaucoup travaillé sur les mouches des fruits et est un organisme de recherche incontournable sur la question des mouches des fruits. Cependant ICIPE travaille principalement en Afrique de l'Est et peu en Afrique de l'Ouest, mais son intervention est handicapée par le manque d'approche régionale sur la problématique Mouche du Fruit en Afrique de l'Est. Les méthodologies de recherche appliquée que cet organisme de recherche a pu mettre au point ne peuvent se vulgariser et ses capacités de formation (en anglais uniquement) trouver à s'employer que dans la mesure où un bailleur fait appel à ses services.

3.4. Conclusions

L'analyse précédente fait ressortir qu'un grand nombre de structures et d'acteurs est impliqué dans la lutte contre les mouches des fruits. Il est donc nécessaire de prendre en compte l'ensemble des parties prenantes car tous les maillons des filières tant au niveau privé que public sont indispensables à la lutte efficace contre les mouches des fruits.

Les parties prenantes qui seront impliquées dans les différentes composantes varieront d'un pays à l'autre. Ce sera justement un des rôles du Comité de lutte contre les mouches des fruits de choisir la partie prenante la plus efficace et la plus efficiente pour chaque activité.

4. PAYS BÉNÉFICIAIRES

Dans le rapport d'Italtrend, le Programme était étendu aux 7 pays de la région exportateurs de mangues (Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali et Sénégal) auxquels a été ajouté le Bénin, en raison de la présence de l'IITA. Cette formule apparaît contestable dans la mesure où le critère d'exportation ne s'applique pas au Bénin, et où ce critère apparaît trop restrictif eu égard au double objectif du Programme, qui concerne aussi bien l'amélioration de la production destinée au marché intérieur ou régional que celle destinée à l'exportation lointaine.

⁶ Dans le cadre du programme de l'Union européenne dénommé AAACP (All ACP Agricultural Commodities Program)

On pourrait donc adopter une approche plus souple, prévoyant deux niveaux de participation au Programme:

- Tous les pays intéressés et membres de la CEDEAO pourraient bénéficier des activités du Programme au niveau régional (résultat de la surveillance, acquis de la recherche, élaboration du matériel didactique de lutte et de surveillance, formation,...);
- Pour bénéficier de volets nationaux, les pays intéressés devraient en outre:
 - Constituer un comité de lutte contre les mouches des fruits avec la pleine participation des acteurs privés;
 - S'engager sur la durée du Programme à doter les services publics intervenant dans les activités de surveillance et de lutte des moyens nécessaires pour accomplir leur mission.

5. ANALYSE DES PROBLÈMES

5.1. Surveillance des organismes nuisibles peu organisée

Le tableau (cf. annexe 4) montre clairement qu'un certain nombre de fonctions soit ne sont pas remplies soit ne sont pas recensées soit enfin semblent être faites par plusieurs entités..

Les moyens alloués pour la surveillance ne sont pas suffisants en ce qui concerne les ressources humaines, les moyens pour se déplacer, les systèmes d'information.

Un résumé de la surveillance des mouches des fruits par pays est présenté en Annexe 3. Certains pays ont des structures dédiées à la surveillance mais il n'y a pas d'étude de leur efficacité.

Les faibles moyens entraînent une surveillance des organismes nuisibles très insuffisante et l'alerte d'apparition de ces organismes est donc aléatoire et tardive. De plus, bien qu'il puisse s'agir d'une obligation, il n'y a pas de transmission de ces alertes à un organisme national qui les centraliserait et encore moins à un organisme régional.

5.2. Lutte peu efficace contre les organismes nuisibles

En ce qui concerne la lutte, nous pouvons distinguer deux grands types de parties prenantes :

- Les producteurs;
- Les institutions officielles.

Une très forte majorité de producteurs possèdent des vergers de taille très limitée. Par exemple, au Sénégal, certains ont entre 10 ou 100 manguiers. Les capacités financières sont donc limitées et ils ne peuvent pas investir dans des méthodes de lutte efficaces.

Dans certains cas, la production de fruits n'est pas l'activité principale et les producteurs ne consacrent pas suffisamment de temps à des activités d'hygiène des vergers qui ne sont pas coûteuses mais qui requièrent du temps.

Enfin, dans de nombreux cas, les producteurs n'ont pas suffisamment conscience des conséquences pour eux et pour l'économie locale de ne pas lutter contre les mouches des fruits.

Il en est de même des organisations de producteurs. Même si celles-ci existent, elles ont des moyens très limités tant en moyens humains bien formés (en général aucune équipe technique), que de moyens financiers. Sans un appui externe, notamment du Programme, elles ne peuvent pas jouer pleinement le rôle qui leur est assigné, c'est-à-dire être le relais des actions de sensibilisation et d'organisation de la lutte coordonnée vis-à-vis des producteurs.

Un résumé des organismes de lutte est présenté en Annexe 4.

Là, encore plus que pour la surveillance, les moyens dédiés à la lutte contre les mouches des fruits sont faibles. Il n'est pas signalé de campagne organisée de lutte contre les mouches des fruits.

Aucune stratégie à court, moyen et long terme n'est définie même si dans certains pays comme le Ghana, le travail au sein du Comité de luttés contre les mouches des fruits a permis d'élaborer un Plan national de lutte. Mais, celui-ci n'a pas été mis encore en place.

Les organismes de vulgarisation n'existent pas dans tous les pays. Ils sont présents par exemple au Sénégal, Ghana et Gambie. Mais même quand les organismes de vulgarisation sont présents, ils n'ont pas d'action efficace et coordonnée sur la thématique mouches des fruits.

5.3. Recherche appliquée insuffisante

Les expériences et les savoirs ne sont pas assez partagés entre les différentes Institutions de recherche. Il y a eu une décapitalisation dans la Recherche au sein des différents Etats de l'Afrique de l'Ouest, les centres de Recherche et les Universités n'ayant plus les moyens humains et financiers pour mener à bien les investigations nécessaires aux différentes filières agricoles, en particulier la filière Fruits et légumes. Il manque de ce fait une continuité dans les travaux ce qui est préjudiciable pour une avancée efficace de la Recherche.

Les instituts de recherche ne fournissent pas aux producteurs des moyens de lutte efficaces et peu coûteux.

Néanmoins, des travaux sont en cours notamment réalisés par l'IITA au travers du projet WAFFI cofinancé par la Banque mondiale et le STDF⁷.

Des solutions commencent dès maintenant à être mises à la disposition des producteurs.

Cependant, même si des pistes de recherche notamment en lutte biologique sont prometteuses, des travaux importants restent à mener pour arriver à des solutions cohérentes à mettre en œuvre dans des bassins de production, efficaces et surtout peu coûteuses.

Il est à noter que certaines Universités travaillent sur cette thématique. C'est le cas par exemple du Ghana et du Mali, de l'ENSA au Sénégal et de l'Université de Cocody en Côte d'Ivoire.

Les travaux des centres de recherche ne sont pas suffisamment coordonnés. Souvent, les mêmes recherches sont effectuées dans différents centres sans une capitalisation des savoirs. Cela entraîne des déperditions de moyens qui sont en général relativement faibles.

La diffusion des résultats des travaux est à améliorer pour en faire profiter les producteurs et leurs organisations. L'IITA a publié des brochures en français et en anglais mais elles sont plus à destination de techniciens déjà qualifiés que pour des producteurs assez peu lettrés ou illettrés.

Il manque cruellement d'études économiques notamment sur les dégâts occasionnés par les mouches des fruits. Cela serait important d'estimer les manques à gagner causés par les mouches des fruits.

Une des composantes du Programme (Suivi/Evaluation) permettra de recueillir des données statistiquement significatives. Ces données seront traitées et permettront d'avoir une meilleure appréciation des dégâts occasionnés par les mouches des fruits.

5.4. Manque d'autorités compétentes fortes

Bien que les Comités nationaux de lutte existent ou soient en voie de constitution, il est nécessaire de les renforcer pour qu'ils jouent pleinement leur rôle.

Il n'existe pas de Comité de lutte régional.

⁷ Dans le cadre du programme de l'Union européenne dénommé AAACP (All ACP Agricultural Commodities Program).

Les Autorités compétentes n'ont pas le personnel en nombre suffisant et formé de manière adéquate pour remplir leurs missions régaliennes.

Il n'existe aucun recensement des vergers ou si il existe il est parcellaire et non harmonisé au sein d'un pays et à plus forte raison au niveau régional. Des tentatives existent notamment au Sénégal ou au Mali mais cela n'a pas abouti à des résultats satisfaisants.

Les laboratoires de la protection des végétaux ne sont pas dotés d'un personnel suffisamment formé et ne disposent du matériel indispensable pour exercer de manière satisfaisante leurs diagnostics. Il manque du matériel documentaire indispensable à la reconnaissance des différents organismes nuisibles et de microscopes modernes. Cependant sur ce dernier point, il sera bon de faire un recensement du matériel existant et non employé pour éviter des dépenses inutiles.

Les laboratoires ne travaillent pas non plus en réseau. Cependant, ils ont recours dans quelques cas au laboratoire de l'IITA à Ibadan ou à des laboratoires européens notamment belge (Musée Royal de l'Afrique central de Tervuren) ou anglais.

Les laboratoires de la protection des végétaux ne sont pas accrédités, ce qui signifie que leurs diagnostics ne sont pas reconnus comme valides internationalement.

6. ENSEIGNEMENTS TIRÉS D'AUTRES PROGRAMMES ET D'AUTRES EXPÉRIENCES

Pour avoir une analyse détaillée des Projets liés de près ou de loin à la problématique des mouches des fruits, veuillez vous référer à l'annexe 6.

6.1. Projets sur mouches des fruits

Le Projet USAID/Croissance économique au Sénégal a introduit la notion de Comité de lutte contre les mouches des fruits, ce qui a été repris par ce Projet.

Des documents publiés par ce Projet pourraient servir de base à des brochures ou être repris tels quels. C'est également le cas d'un film documentaire ("Tout est par terre") sur la problématique des mouches des fruits.

Le PDMAS a mis en place au Sénégal un centre collectif de conditionnement pour les filières fruits et légumes ce qui est une très intéressante initiative. Cependant, il n'a pas prévu de faire de tels investissements dans le cadre du Présent Programme régional. Cela pourrait faire l'objet d'autres projets.

Au Mali, les opérateurs disposent également d'un centre de conditionnement collectif qui a été financé par la coopération néerlandaise.

Le PAFASP au Burkina Faso est sûrement un des Programmes qui s'est le plus investi dans la problématique mouches des fruits. Il propose d'utiliser le Success appat sur une grande échelle. Cependant, en étudiant de plus près le Projet, on s'aperçoit qu'il devrait s'inspirer plus largement des dernières recommandations de la Recherche, notamment suite aux essais du Projet WAFFI quant au nombre d'applications minimum afin que les résultats soient probants. Malgré tout, une analyse fine de cet essai, en collaboration avec la Banque mondiale, serait très instructive pour le Programme pour en tirer toutes les conséquences positives comme négatives.

Le Projet WAFFI est très important car c'est un Projet pilote par rapport au Programme actuel. Celui-ci a pris en compte les nombreuses données et enseignements recueillis du Projet WAFFI.

Le Programme actuel a pour objectif de généraliser les techniques mises au point pour les mettre au service des organisations de producteurs, de continuer les recherches sur des aspects non encore maîtrisés et de bâtir un système durable.

6.2. Projets régionaux

Cette section permet de tirer des leçons de Projets à caractère régional et ainsi orienter le montage institutionnel de ce Programme.

6.2.1. Lutte contre la grippe aviaire

Le Programme a permis de réunir des tables rondes entre les bailleurs de fonds et les parties prenantes pour obtenir l'engagement des bailleurs dans le financement des plans d'actions nationaux intégrés déclinant une stratégie d'intervention adoptée au niveau globale.

Le Programme de lutte contre la grippe aviaire a focalisé son action sur 4 axes :

- Développer un système d'alerte rapide et de préparation à des situations d'urgence;
- Mettre en place un système de lutte efficace contre la grippe aviaire;
- Améliorer les connaissances pour mieux contrôler la grippe aviaire;
- Renforcer les liens entre les services vétérinaires et de santé humaine.

Une partie des axes proposés ont été repris dans ce Programme.

La sensibilisation des populations, via une communication appropriée, est un facteur-clé de réussite. La détection rapide de foyers d'infestation permet de limiter la propagation de l'épizootie

Le Comité de Pilotage a pour objectifs de

- Superviser et piloter le Programme au niveau stratégique et au niveau mise en œuvre;
- Approuver les plans nationaux;
- Approuver les rapports annuels.

6.2.2. Lutte contre les criquets

Le CLCPRO assure l'harmonisation du Programme ainsi que la formation des formateurs. Il supervise les missions d'évaluation ce qui est efficace.

Le centre régional de recherches est centralisé à Nouakchott et est un pôle d'excellence.

Du fait de l'importance de cette lutte et des dégâts potentiels extrêmement élevés (une invasion de criquets peut coûter de l'ordre de 350 millions US \$), l'Unité de lutte acridienne nationale est directement rattachée au Ministre de l'Agriculture de chaque pays ce qui évite que les moyens dédiés à cette lutte soient affectés à d'autres services.

La FAO centralise les résultats nationaux d'analyse des risques sur la base desquelles elle déclenche la lutte et des commandes groupées de pesticides nécessaires à la lutte. Cependant, ce sont les pays qui achètent les produits.

6.2.3. Lutte contre la peste bovine (Projet PACE)

Au moment de sa formulation, ce Programme pan africain très complexe a montré que la charge de travail administratif avait été largement sous-estimée.

L'obligation d'approbation des Plans Opérationnels Annuels (POA) par les Délégations de l'Union européenne des pays participant au Programme ainsi que les procédures très rigides de l'Union européenne pour la mobilisation des fonds ont été les causes d'une lenteur importante dans la mise en place et l'exécution de ce Programme.

Le niveau central devait faire un suivi strict des plans des différents pays ce qui s'est révélé trop lourd à faire. Ce suivi a été délégué ensuite aux unités régionales.

Une partie du Programme a été financée par la Grande Bretagne (CAPE Unit) qui avait sa propre logique (cadre logique différent du PACE). La collaboration et la coordination ont été réduites entre le Programme dirigé par la Grande-Bretagne et PACE.

Les systèmes d'information sont très importants pour la consultation de données qui servent à des prises de décision. Pour cela, il est nécessaire que les données soient facilement accessibles, multilingues et sécurisées. Le fait qu'elles soient centralisées permet d'avoir une homogénéité dans les données recueillies.

La formation et la communication à tous les niveaux doivent être correctement planifiées et exécutées dès le départ. Les résultats devraient être correctement documentés et archivés afin que les exemples de meilleures pratiques soient disponibles pour tous les pays.

La communication devrait être reconnue comme une composante importante et essentielle pour assurer une visibilité satisfaisante au sein de la communauté internationale.

L'évaluation et au besoin l'actualisation de la législation vétérinaire est une composante essentielle.

Le partage des expériences entre pays permet de faire progresser rapidement l'ensemble des pays travaillant sur un même thème.

6.3. L'expérience de lutte réussie contre les mouches des fruits : le Mexique

Le Mexique, grand pays exportateur de fruits (avocat, orange, lime, mangue, oignon...), est libre de la mouche méditerranéenne (*Ceratitis capitata*) ; en revanche, il a dû mettre en place depuis 1992 un système très sophistiqué de contrôle et d'éradication de la mouche *Anastrepha*, endémique de l'Amérique centrale. Cette lutte est décisive pour favoriser les échanges internationaux, notamment avec les USA, son grand voisin.

Le Mexique est une république fédérale composée de 31 Etats et d'un district fédéral. Le gouvernement fédéral dispose de plus de pouvoirs que son équivalent nord-américain. Les Etats disposent cependant d'une large autonomie.

Le dispositif de lutte repose sur un système pyramidal :

- Au niveau fédéral, une Direction spécialisée du Ministère de l'Agriculture (SAGARPA) coordonne les campagnes d'éradication des mouches des fruits dans les zones importantes du point de vue économique. Elle appuie les comités des Etats concernés en développant de nouvelles techniques de lutte, en fournissant formation et encadrement, de même qu'en les approvisionnant en mâles stériles pour les zones de basse prévalence. En outre, il maintient un système d'informations central très efficace et accessible par les parties prenantes des filières ;
- Dans chaque Etat, un Comité phytosanitaire, géré par les producteurs, mène concrètement les actions de lutte phytosanitaire. Il est appuyé financièrement par la Délégation du Ministère fédéral et par le Ministère de l'Agriculture, dont les représentants participent aux grandes décisions du comité en siégeant à son conseil d'administration. A titre exemple, le Comité de l'Etat du Nuevo León, au nord du Mexique où la production agrumicole est importante, compte 135 personnes dont 20% de cadres;
- Sur le terrain, des ingénieurs accrédités par le Ministère et salariés du Comité encadrent les techniciens chargés de la pose des pièges et de leur contrôle tous les 15 jours. Si le niveau d'infestation dépasse le seuil d'alerte, des mesures sont prises sans délai :
 - Les foyers d'infestation, y compris les vergers familiaux, sont traités chimiquement par le Comité ;

- La production du verger infesté est immédiatement retirée du circuit d'exportation. Ce n'est qu'après quatre semaines sans présence détectée de mouches que la production pourra à nouveau être commercialisée.

Grâce à ce dispositif, le nord du Mexique est libre de mouches *Anastrepha*. Plus au sud, plusieurs Etats sont considérés en basse prévalence. Des barrières sanitaires extrêmement strictes contrôlent les flux de marchandises entre ces différentes zones.

Ce rapide aperçu du système mexicain montre la réelle efficacité de la prévention. Mais cela suppose une volonté politique de longue durée ainsi que des moyens financiers conséquents, dans un cadre réglementaire adéquat où l'ensemble des acteurs de la filière peut s'appuyer sur des normes techniques et des méthodes de lutte très cohérentes.

6.4. Conclusions

Un certain nombre de Programmes ont déjà accumulé des expériences intéressantes quant à la lutte contre les mouches des fruits. Cela est particulièrement vrai pour le Projet WAFFI. Cependant, seul le Programme présenté ici a une dimension régionale et prend en compte l'ensemble des problématiques des mouches des fruits.

Les Programmes régionaux présentés ci-dessus montrent bien la nécessité de prendre en compte la dimension inter étatique et non pas la juxtaposition de Programmes nationaux.

Tout Programme régional doit donc avoir les caractéristiques suivantes :

- D'abord avoir une Unité de gestion suffisamment solide au niveau central;
- Ensuite, mettre en avant la subsidiarité pour éviter d'avoir des goulots d'étranglement;
- Enfin que l'Unité de gestion ait une souplesse de fonctionnement suffisante pour réagir rapidement et ne pas dépendre d'autres entités dont les procédures ne sont pas adaptées à la réactivité nécessaire dans un Programme de cette nature;
- Des composantes horizontales très fortes au niveau régional portant sur les systèmes d'information, la conception des formations, la cohérence de la communication, l'évaluation interne des résultats et les ajustements législatifs nécessaires.

7. DIMENSIONNEMENT DU PROGRAMME

7.1. Dimensionnement régional du Programme

Dans l'étude initiale sur la portée des dégâts causés par les mouches des fruits (étude ItalTrend), les pays retenus dans le Programme étaient majoritairement les pays exportateurs de mangues, à l'exception du Bénin retenu pour porter sur son sol l'IITA, centre de recherches de référence sur la mouche des fruits pour l'Afrique de l'Ouest.

Il s'avère que d'autres pays comme la Guinée Bissau, le Togo, le Nigeria sont des producteurs de mangues, même s'ils en exportent officiellement très peu vers les marchés internationaux, et ils subissent eux aussi les attaques des mouches des fruits.

Certaines activités du Programme devraient donc pouvoir être étendues à d'autres pays que ceux initialement prévus dans la mesure où ces pays sont demandeurs et s'engagent à mettre en place les structures nécessaires à la réalisation du Programme et en les dotant de moyens humains et financiers suffisants.

Une action de sensibilisation et de présentation des différentes activités proposées sera menée en début de Programme dans tous les pays de la région, y compris dans les nouveaux pays pour les inciter à adhérer au Programme. Cette activité mettra l'accent sur les pré-requis demandés avant de pouvoir mobiliser les appuis du programme, comme par exemple sur la création ou le renforcement des Comités nationaux de lutte.

Le Programme interviendra donc à deux niveaux: au niveau régional (région ouest africaine) et au niveau national, dans les différents pays qui la composent.

Cette action doit aussi être située dans le cadre plus vaste du continent africain. En effet, bien qu'il n'existe pas de Programmes similaires dans la partie orientale de l'Afrique, la problématique des mouches des fruits se pose pourtant avec au moins autant d'acuité qu'en Afrique de l'Ouest. Des actions de lutte y sont bien menées dans quelques pays mais sans réelle coordination entre elles.

Le présent Programme a donc également pour vocation à fournir un cadre générique d'interventions qui pourrait être répliqué dans d'autres régions d'Afrique moyennant des adaptations aux conditions locales. C'est pourquoi des liens devraient être établis progressivement par le Programme avec les institutions, dont celles impliquées dans la recherche appliquée et des représentations d'acteurs non étatiques d'autres régions d'Afrique.

7.2. La problématique des mouches phytophages

Le problème phytosanitaire du secteur fruits et légumes le plus visible en Afrique de l'Ouest est celui de la mouche des fruits car il concerne directement les exportations des mangues vers les pays développés, notamment ceux de l'Union européenne, ainsi que les échanges d'agrumes et autres produits horticoles aux plans régional et local.

Mais ce sont les producteurs qui en subissent les conséquences les plus graves. Il est donc très important de prendre en compte non seulement les vergers modernes pour l'exportation mais aussi les vergers villageois.

Il existe cependant d'autres organismes nuisibles qui affectent la production et l'exportation des fruits et légumes. En ce qui concerne les exportations de mangues, les maladies fongiques et particulièrement l'antracnose sont dans certaines régions (Sénégal, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Mali) un problème très important. Les producteurs de fruitiers se plaignent aussi des termites qui détruisent leurs vergers (Sénégal).

Bien que les dégâts causés par ces autres nuisances ne doivent pas être minimisés, le Programme centrera son action sur les mouches des fruits reconnue comme prioritaire par les études afin d'agir de manière efficace et éviter la dispersion de ses moyens. D'autres Programmes pourraient se pencher sur ces autres problématiques.

7.3. Les fruits et légumes ciblés par le Programme

Le Programme mettra l'accent sur :

- les fruits et légumes frais exportés vers l'UE et qui sont attaqués par les mouches des fruits : il s'agit surtout des mangues, mais aussi pour des volumes moindres, les papayes, melons et piments ;
- la gamme des produits échangés sur les marchés régionaux et consommés localement affectés par les mouches des fruits pour lesquels les dégâts sont les plus importants, au premier rang les agrumes.

Mangues et agrumes de par leurs volumes et leur importance économique seront les deux produits principaux ciblés par le Programme, sans omettre des actions plus limitées sur d'autres produits dans le cours du Programme.

8. PRINCIPES GÉNÉRAUX DU PROGRAMME

8.1. Un Programme régional de 5 ans avec des composantes nationales et locales

- La mouche des fruits est un fléau continental et en particulier présent en Afrique de l'Ouest. Le Programme doit donc avoir une dimension régionale, sans pouvoir se résumer à la juxtaposition de Programmes nationaux;
- Pour que ce Programme soit durable, il sera nécessaire de renforcer les Institutions régionales qui auront un rôle de coordination des politiques nationales. Le Programme devra donc permettre à une Institution régionale de voir son rôle consolidé;
- La subsidiarité sera un élément important du Programme : les activités sont réparties entre les niveaux régional, national et local afin d'être les plus efficace possibles. Un certain nombre d'activités sont prévues au niveau régional. Cela participe à l'efficacité et l'efficience du Programme du fait de la mutualisation des activités. Sans ce principe, nombre d'activités devraient être répétées au niveau national, au risque de perdre la cohérence et l'efficience indispensables entre les activités menées dans l'ensemble des pays de la région;
- Le Programme fixe des enveloppes budgétaires au niveau régional et au niveau national mais sans donner de précisions quant à la répartition par pays;
- Au niveau des activités mises en place au niveau régional, elles peuvent être gérées soit au niveau de l'Unité de gestion (par exemple la rédaction de documents pour la formation) soit au niveau d'une institution régionale (par exemple la gestion des alertes rapides);
- Le Programme prenant en compte une problématique complexe avec de nombreuses parties prenantes, la durée prévue de celui-ci est de 5 ans;
- Le Programme proposé est un Programme régional avec des composantes nationales et non pas une juxtaposition de Programmes nationaux avec une coordination régionale.

8.2. Un champ d'actions bien définies et des priorités claires

- En terme de produits, il concerne principalement la mangue et les agrumes, sans exclure les autres productions attaquées par les mouches des fruits;
- Les principaux maillons des filières sont impliqués : production, récolte et conditionnement. Pour éviter une trop grande dispersion du Programme, les volets transport et transformation ne seront pas directement pris en compte. Le volet transformation sera impacté par le fait qu'une meilleure pratique de la récolte permettra d'augmenter de manière significative le pourcentage de fruits sains destinés à la transformation;
- En ce qui concerne la lutte, le Programme travaillera non pas au niveau de vergers isolés mais au niveau de zones prioritaires (area wide management) suffisamment grandes pour que les traitements soient efficaces;
- La problématique des mouches phytophages est complexe et met en jeu un grand nombre de facteurs dont certains restent méconnus (cycle de vie des espèces invasives, déplacement des populations endogènes par des nouvelles entrées, réinfestations lors de déplacements de personnes et de marchandises...). L'aspect Recherche appliquée est donc une composante très importante;
- La sensibilisation des nombreuses parties prenantes sera un point très important, qu'il s'agisse des producteurs, des entreprises à chaque étape de la filière et des consommateurs, mais également des décideurs officiels et des autres organisations publiques ou mixtes;
- Au lieu de faire des formations au personnel de base, le Programme formera des formateurs qui eux-mêmes formeront les utilisateurs finaux.

8.3. Une mise en place souple et participative

- Le Programme fixe les principes généraux de sa mise en place mais ne fige pas les structures qui devront réaliser les activités. Cela sera discuté au travers d'instances nationales;
- A chaque fois que cela est nécessaire (et possible), et dans le respect des mandats de chaque partie, les activités sont conçues et exécutées de concert entre le secteur public et le secteur

privé en privilégiant systématiquement le secteur le plus à même de mener à bien le plus efficacement les actions prévues;

- Même si ce Programme n'a pas vocation à résoudre tous les problèmes SPS, les autorités compétentes doivent être renforcées dans les missions qui sont de leur compétence notamment dans le domaine du contrôle et de la coordination des actions au plan national. Cependant, les actions pratiques doivent être déléguées aux organisations les plus efficaces pour résoudre ce problème;
- Suivant des principes qui ont fait leur preuve dans d'autres Programmes, le Programme adoptera le principe de demande proactive d'assistance (demand driven) et de partage des coûts (cost sharing);
- Le Programme coordonnera les actions des autres Programmes qui seraient impliqués dans la problématique mouches des fruits.

8.4. Une Unité de gestion forte chargée de coordonner

- Dans la mesure du possible et pour garder la cohérence du Programme, les fonds, qu'ils soient collectés au niveau régional ou pour un pays donné, seront placés sous la supervision de l'Unité de Gestion du Programme;
- Quand des bailleurs de fonds alloueront des ressources à un pays en particulier, un membre de l'Unité de gestion veillera à la cohérence des actions avec le plan régional en participant au Comité national de lutte. Il aidera à orienter les activités financées par ces fonds "nationaux" de telle manière qu'elles se complètent avec les activités financées par les fonds régionaux;
- L'Unité de gestion doit avoir une autonomie de gestion importante afin de pouvoir lancer par exemple des appels d'offre rapidement et être très réactive. En contrepartie, des audits financiers très approfondis doivent être menés pour s'assurer d'une bonne utilisation des fonds alloués et d'une grande transparence dans la passation de marchés.

9. OBJECTIFS GÉNÉRAUX ET SPÉCIFIQUES

Le cadre logique est présenté en annexe 13.

Objectif général

Les revenus des producteurs de fruits et légumes et particulièrement des petits producteurs augmentent, ce qui contribue à une diminution de la pauvreté.

Objectifs spécifiques

Les pertes sur les fruits et légumes dues à l'infestation des mouches des fruits sont maîtrisées et ne constituent plus une contrainte pour les exportations de mangue.

Le volume disponible de fruits commercialisés sur les marchés locaux et exempts d'infestations, augmente et contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire.

Les objectifs de ce Programme sont doubles car ils prennent en compte non seulement la partie exportation mais aussi, et peut-être surtout l'alimentation des populations des pays de l'Afrique de l'Ouest⁸.

Entre les mois de la fin de la saison sèche et de début de la saison des pluies, les mangues représentent une partie importante de l'alimentation des populations les plus pauvres. Les pertes de production de fruits et légumes dues aux mouches des fruits sont élevées et peuvent atteindre 80% de la production en cours de saison des pluies. Elles ont comme conséquence une perte de sources en vitamines, énergie...

⁸ La consommation de fruits et légumes est estimée à 30 Kg / personne / an au Mali (source : Agro-Ind 2002. http://www.proinvest-eu.org/files/files/AGROIND/html_fr/mali.html).

Le Programme n'est pas un Programme uniquement centré sur la mangue. D'autres productions comme les agrumes ou les cucurbitacées jouent un rôle dans les flux commerciaux intrarégionaux et dans le commerce local. Ils seront pris en compte.

10. LES COMPOSANTES DU PROGRAMME

Les composantes sont calquées sur les résultats attendus définis dans le cadre logique.

Le Programme va se baser sur quatre composantes verticales et deux composantes horizontales.

Les composantes verticales qui correspondent à des composantes qui traitent un problème particulier sont les suivantes :

- Surveillance;
- Lutte;
- Recherche appliquée;
- Renforcement des capacités.

Les composantes horizontales qui mettent en place la politique générale et assurent la coordination des actions sont :

- Communication, formation et Information;
- Suivi/Evaluation.

Il est à noter que le budget de Formation / Information / Communication et Suivi/évaluation est affecté aux composantes verticales, tandis que la coordination des systèmes de formation, d'information et de la communication ressortent du budget de l'UGCP.

10.1. Les composantes verticales

10.1.1. Surveillance

Pour avoir une analyse détaillée de la Composante Surveillance, veuillez vous référer à l'annexe 9.

Résultat : Surveillance

La surveillance contre les mouches des fruits est organisée au niveau national, coordonnée au niveau régional et permet une lutte efficace et ciblée.

Activités

- *Elaboration d'un système de surveillance au niveau régional y compris les manuels de procédure. Ce système est adapté au niveau de chaque pays après un gap analysis;*
- *Mise en place du système de surveillance;*
- *Renforcement des systèmes de surveillance aux frontières;*
- *Formation de formateurs pour les agents (publics ou privés) en charge de la surveillance contre les mouches des fruits;*
- *Mise en place d'une unité d'alerte rapide au niveau régional. Un correspondant dans chaque pays sera désigné et formé.*

Principes de base

La surveillance consiste à évaluer dans le temps et dans l'espace la population de mouches des fruits en dénombrant les différentes espèces et par sexe, base de l'analyse du risque.

Pour établir cette surveillance, on utilise le système de piégeage.

Pour plus de détails sur le piégeage, le Projet WAFFI a publié une fiche qui donne tous les détails (fiche n°3).

Une première série d'activités correspond à la surveillance proprement dite :

- Tout d'abord, la surveillance est considérée comme une activité qui sera effectuée sur l'ensemble du territoire de la Région ouest africaine. Il n'est en effet pas possible d'avoir une bonne évaluation du taux d'infestation sans prendre en compte l'ensemble des zones de production mais aussi des zones de passage.
Pour les pays qui n'avaient pas été intégrés dans l'étude Italtrend (en dehors des 8 pays initiaux), le Programme leur présentera l'activité de Surveillance proposée. En fonction de leur intérêt déclaré et de l'engagement ferme de mettre les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer un bon fonctionnement de cette activité, la composante Surveillance mettra en place les activités prévues dans ces pays;
- Le nombre de pièges sera représentatif de la densité des zones susceptibles de contenir des plantes hôtes de la mouche des fruits;
- Pour avoir une bonne représentation temporelle, la fréquence de collecte sera d'une fois par semaine;
- Les pièges devront avoir des attractifs qui, non seulement, permettent de capturer *Batrocera invadens* mais également les autres mouches présentes comme *Ceratitis cosyra* ou *Ceratitis capitata*;
- Aux postes frontières principaux (notamment ceux qui sont placés sur les grands axes de flux commerciaux), la surveillance sera renforcée;
- En dehors des zones de production, des pièges seront placés au niveau des marchés des centres de conditionnement, des centres d'éclatement, des axes routiers;
- Pour que le système de surveillance puisse fonctionner correctement, un système SIG sera mis en place, au moins dans les zones où s'effectuera la surveillance;
- Un budget a été prévu pour informer et communiquer les résultats de la surveillance. Cette activité sera gérée par la Composante Formation / Information / Communication.

Dispositif de mise en œuvre

Activités mises en place au niveau régional (Unité de gestion)

- Elaboration au niveau de l'Unité de gestion du Programme cadre du plan de surveillance (définition du processus du risque, conception du plan de surveillance, rédaction de manuels de procédure, présentation, formation et révision des plans nationaux de surveillance, suivi/évaluation de leur mise en place...)

Activités mises en place au niveau régional (Entité technique)

- Traitement des données nationales de surveillance. Les données des différents pays seraient regroupées, analysées et la synthèse serait renvoyée au niveau national;
- Mise en place d'une Unité d'alerte rapide régionale qui collecte, dispatche les alertes envoyées par les pays d'Afrique de l'Ouest soit vers les pays d'Afrique de l'Ouest soit vers les organismes nationaux des foyers d'infestation et de nouveaux organismes de quarantaine. Elle pourrait se situer au niveau de l'IAPSC;
- L'analyse de risque serait faite à ce même niveau.

Activités mises en place au niveau national pour les 8 pays initiaux

- Le dispositif organisationnel repose sur un système pyramidal qui sera adapté aux conditions locales;
- Niveau local : organisation de producteurs, exportateurs, conseils villageois, Services de vulgarisation : installation des pièges et collecte des contenus des pièges;
- Niveau zones agroécologiques : fait par DPV ou Recherche : collecte des pièges des niveaux locaux, identification et comptage des insectes, envoi de l'information au niveau national...

- Niveau national : fait par DPV ou Recherche : regroupement et traitement des données, diffusion des données, contrôles du travail fait au niveau local et zones agroécologiques.
Ce système est adaptable en fonction des conditions de chaque pays.

Une activité Information / Communication sera mise en place au niveau de chacun des Comités Nationaux de lutte pour diffuser les résultats de la surveillance exercée dans chaque pays. Cette activité sera réalisée en collaboration avec la composante Formation / Information / Communication.

Ce dispositif doit être discuté et adapté au niveau du Comité de lutte national avec l'ensemble des acteurs. Ce Comité devra désigner les responsables du niveau national et des grandes régions
Un seuil économique de nuisibilité par zone agroécologique et par période dans tous les pays sera établi en collaboration avec la Composante Recherche.

Si ce seuil économique est dépassé, le Programme déclenchera des opérations de lutte avec des traitements par tache (BAT) (attractifs alimentaires + insecticide) et des pièges attractifs alimentaires (torula) ou par toute autre technique qui serait validée en cours de Programme (ratio efficacité / coût / durabilité). Ces opérations seront coordonnées par la Composante Lutte.

Activités mises en place au niveau national pour les autres pays de la CEDEAO

Dans la mesure où les pays sont demandeurs, qu'ils aient mis en place un Comité national de lutte contre les mouches des fruits et que les autorités compétentes impliquées dans la surveillance aient été bien identifiées et soient dotés de moyens suffisants pour mener à bien leurs missions, le Programme pourrait étendre son action de surveillance à ces pays.

Une mission initiale serait menée par un membre de l'Unité de gestion pour déterminer les zones agroécologiques où seraient mises en place les zones de surveillance.

Un dispositif similaire tel que décrit ci-dessus serait alors mis en œuvre et financé par le Programme dans les mêmes conditions que pour les 8 pays initiaux.

Pré requis

- Niveau local : organisation de producteurs, exportateurs, conseils villageois, Services de vulgarisation :
 - Organisation constituée et qui a les capacités de mener à bien la collecte du contenu des pièges de manière fiable;
 - Formation adéquate;
- Niveau grandes régions : fait par DPV ou Recherche
 - Il doit y avoir une ligne dans le budget indiquant que le salaire du personnel est pris en charge par l'Institution;
- Niveau national : fait par DPV ou Recherche
 - Le personnel doit être désigné et les salaires prévus dans une ligne budgétaire nationale;
- Niveau régional : même institution que système d'alerte rapide
 - Le personnel doit être désigné et les quote part régional/national des salaires prévus dans une ligne budgétaire appropriée.

Budget

Le Budget prévisionnel sur une période de cinq ans est de 3 500 000 euros avec la décomposition suivante :

- Niveau régional : 1 000 000 euros;
- Niveau national : 2 500 000 euros.

Le nombre de pays prévu au niveau de la surveillance est égal à 15 : les 8 pays initiaux, la Guinée Bissau, la Sierra Leone, le Liberia, le Togo, le Niger et 2 états du Nigeria.

Cadre logique et budget détaillé sur une période de cinq ans: Surveillance

Activités	Extrant	Indicateur d'extrant	Réalisation/résultats	Indicateur de réalisation	Institutions impliquées	Hypothèses	Budget (€)
Niveau Régional							
<ul style="list-style-type: none"> • Conception du plan de surveillance • Assistance pour la mise en place du plan national de surveillance, • Formation des membres du Comité national de lutte au niveau régional, • Evaluation du Plan National de surveillance par des auditeurs régionaux, 	Manuels de procédure, formation des membres des Comités nationaux (5 personnes par an et par pays pendant 5 jours), Evaluation des plans (15 plans évalués par an)	No. de manuels de procédures, nombre de membres des Comités nationaux de lutte formés, nombre de rapports d'évaluation	Les Comités nationaux de lutte sont avertis des problèmes de surveillance et sont organisés pour mettre en place un système fiable de surveillance	Nombre de plans de surveillance mis en place	Comités nationaux de lutte	Comités nationaux de lutte mis en place	300 000
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du plan de surveillance régional 	Base de données d'infestation des mouches des fruits (150 000 euros), formation des membres du Comité régional de lutte (4 personnes par an pendant 15 j)	Bases de données, nombre de membres du Comité régional formés	Système d'alerte rapide mis en place au niveau régional et international	Nombre de rapports sur les infestations dues aux mouches des fruits diffusés au niveau national et local	Organisation d'alerte rapide régionale		300 000
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi/Evaluation 	1 mois d'évaluation par pays et par an						400 000
TOTAL							1 000 000
Niveau National							
<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place du système de surveillance aux niveaux local, des zones agroécologiques et national 	Surface ayant un système de surveillance mis en place (environ 6 vergers de 6 ha dans 3 zones agroécologiques dans chaque pays) Niveau zones agroécologiques (fourniture de motocyclettes, formation 20 jours /: zone agroécologique) Niveau national (fourniture d'un ordinateur par pays, formation de 20	Nombre d'hectares suivis	Augmentation de la surveillance	Nombre de rapports de surveillance par an et par pays participant au système de surveillance	Organisations de producteurs, services de vulgarisation, DPV		1 500 000 (surveillance au niveau local) 400 000 (surveillance au niveau zones agroécologiques) 300 000 (surveillance au niveau national)

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

	jours)						
• Information / Communication sur la surveillance	Rédaction de bulletins annuels d'information	Nombre de bulletins publiés	Meilleure connaissance des résultats de la surveillance	Sondage de lecture par l'équipe de Suivi/Evaluation	DPV, recherche		100 000
• Renforcement des systèmes de surveillance aux postes frontières	Mise en place de système de surveillance aux postes frontières (environ 6 par pays)	Nombre de fonctionnaires formés aux postes frontières	Augmentation de la surveillance des fruits et légumes importés	Nombre de contrôles par année et par pays participant au système de surveillance	DPV		100 000
• Formation de formateurs pour les agents (publics ou privés) en charge de la surveillance contre les mouches des fruits	Formation de consultants africains (2 par pays et par année)	Nombre de consultants formés	Amélioration des compétences dans les problèmes liés à la surveillance	Nombre d'agents (publics / privés) en charge de la surveillance formés	Organisations de producteurs, services de vulgarisation, DPV		100 000
TOTAL							2 500 000

10.1.2. Lutte

Pour avoir une analyse détaillée de la Composante Lutte, veuillez vous référer à l'annexe 10.

Résultat : Lutte

Les producteurs sont formés aux méthodes de lutte préventive, dans les zones de fortes infestations des interventions de contrôle sont mises en place et dans les zones de forte production, la lutte contre les mouches des fruits est organisée de manière intégrale.

Activités

- *Elaboration d'un plan de la lutte contre les mouches des fruits au niveau régional y compris les manuels de procédure. Ce plan est adapté au niveau de chaque pays après un gap analysis;*
- *Sensibilisation sur l'importance de la lutte contre les mouches des fruits auprès des producteurs (via les organisations) en langues locales et formation des producteurs aux BPA;*
- *Mise en place du plan de lutte dans les zones de fortes infestations;*
- *Mise en place du plan de lutte dans les zones prioritaires;*
- *Formation de formateurs pour les agents (publics ou privés) en charge de la lutte contre les mouches des fruits;*
- *Formation de formateurs pour les personnes effectuant la récolte (tri...) et dans les centres de conditionnement. Elaboration de manuels de formation et d'outils de formation en langues locales;*
- *Mise en place de vergers de référence dans les pays autres que les 8 pays initiaux.*

Principes de base

- Trois niveaux de lutte sont prévus :
 - Un niveau de lutte préventive qui sera mise en place sur l'ensemble du pays à travers de la sensibilisation et de la formation;
 - Un niveau de lutte suite aux alertes diffusées par la composante Surveillance;
 - Un niveau de lutte intégrale⁹ dans des zones plus restreintes;
- L'accent sera mis sur la prévention : Bonnes Pratiques Agricoles : mise en sac, enfouissement, nettoyages des vergers, l'hygiène des vergers;
- La lutte intégrale ne se fera que sur des zones prioritaires de superficie minimale définie en collaboration avec la Composante Recherche pour avoir un impact réel;
- En coordination avec la composante Recherche, le Programme recommandera des IPM Package¹⁰ en fonction de la zone agroécologique des zones prioritaires;

⁹ Il ne faut pas confondre lutte intégrée et lutte intégrale. La lutte intégrée est définie comme suit : "conception de la protection des cultures dont l'application fait intervenir un ensemble de méthodes satisfaisant les exigences à la fois écologiques, économiques et toxicologiques en réservant la priorité à la mise en œuvre délibérée des éléments naturels de limitation et en respectant les seuils de tolérance.

La lutte intégrale consiste à combattre un ou plusieurs organismes nuisibles à l'échelle d'une région de production ou d'une zone-pilote, en impliquant l'ensemble des producteurs de la zone et en considérant la gestion des populations sur l'ensemble de l'année (et pas seulement aux périodes où les mouches sont abondantes).

¹⁰ L'IPM (Integrated Pest Management) est une démarche qui vise à contenir les dégâts causés par les parasites à des niveaux économiquement acceptables dans le cadre de la production locale au moyen de méthodes de lutte autant que possible naturelles. Elle privilégie la prévention des infestations par le recours à des techniques culturales adaptées et le recours à la lutte biologique aux dépens des pesticides qui ne sont utilisés qu'à bon escient et de façon sélective, lorsqu'aucune autre solution n'est disponible ou économiquement viable. Elle fait également appel aux ressources phytogénétiques avec l'utilisation de plantes adaptées aux conditions écologiques, résistantes ou tolérantes à certaines maladies et insectes.

- La lutte sera intégrale dans ces zones prioritaires (principe de "area wide management") ce qui implique de lutter contre les mouches des fruits non seulement sur manguier mais aussi sur les autres plantes hôtes et sur les vergers commerciaux comme sur les vergers familiaux;
- Les types de méthodes de lutte dans les zones prioritaires seront choisis en fonction de l'impact économique de celles-ci. Par exemple, le GF 120 ne sera utilisé que dans la mesure où les gains générés par son utilisation seront nettement supérieurs à son coût;
- La répartition des zones prioritaires entre pays se fait par le Comité régional de lutte sur proposition de l'Unité de gestion.
Pour la première année, la répartition entre les pays se ferait en fonction des productions de mangues, d'agrumes et de légumes susceptibles d'être infestés par les mouches des fruits. Les années suivantes, la répartition prendrait en compte en plus l'efficacité de la lutte mise en place. Cette efficacité serait mesurée grâce à la composante Suivi/Evaluation du Programme;
- Les intrants seront fournis par le Programme selon les modalités décrites en annexe 10 : paiement par le Programme de 100% des intrants au cours de la première campagne annuelle de lutte au niveau de l'organisation de producteurs¹¹ et de 50% lors de la deuxième campagne. Les organisations de producteurs et d'exportateurs devront payer l'intégralité des intrants les années suivantes. Pour bénéficier de cette subvention, les organisations de producteurs et d'exportateurs devront remplir un certain nombre de conditions (également décrites dans l'annexe 10);
- L'application de produits phytosanitaires comme le GF 120 sera fait par du personnel spécialisé et non pas par des producteurs individuels (sauf si ceux-ci ont des surfaces suffisantes pour employer du personnel correctement équipé et formé);
- Des commandes de produits phytosanitaires pourraient être groupées au niveau régional et la distribution gérée au niveau national;
- Une attention particulière sera portée à la distribution des produits nécessaires à la lutte et préconisés par le Programme dans les pays et les zones participant à cette activité ;
- Pour que le système de lutte puisse fonctionner correctement, un système SIG sera mis en place, au moins dans les zones où s'effectueront la lutte suite aux alertes et la lutte dans les zones prioritaires. Le système SIG sera utilisé au niveau des organisations de producteurs et d'exportateurs;
- Au cas où d'autres Programmes auraient des activités de lutte, une coordination entre ces différents Programmes serait établie pour éviter des duplications d'actions et optimiser les ressources;
- Un budget a été prévu pour informer et communiquer les résultats de la lutte. Cette activité sera gérée par les Comités de Lutte nationaux en collaboration avec la Composante Formation / Information / Communication.

Dispositif de mise en oeuvre

Activités mises en place au niveau régional (Unité de gestion)

- Elaboration au niveau de l'Unité de gestion du Programme cadre du plan de lutte : conception des plans de lutte, rédaction des manuels de procédure, présentation, formation et révision des plans de lutte au niveau des Comités nationaux de lutte;
- Des outils de sensibilisation sur la problématique lutte contre les mouches des fruits et sur les moyens de lutte préventifs (vidéo, conception de messages radio, élaboration de posters traduits en langues locales...) seront créés en partenariat avec la Composante Formation / Information / Communication ;
- L'Unité de gestion forme 1 ou 2 consultants par pays sur les différentes méthodes de lutte appelés consultants nationaux de référence. Ceux-ci seront ensuite chargés de faire la formation au niveau national. Le choix des consultants est fait par le Comité de lutte nationale du pays;

¹¹ Il ne faut pas confondre cette première année avec la première année du Programme. Ainsi, si une organisation de producteurs signe, par exemple, une convention durant la deuxième année du Programme, l'organisation de producteurs bénéficiera bien de 100% de subvention d'intrants durant un an et 50% l'année suivante.

- L'unité de gestion doit pouvoir centraliser les commandes des différents intrants afin d'avoir des prix intéressants. En revanche, la distribution des produits doit être faite au niveau national sous l'égide du Comité national de lutte. Une coordination entre les entreprises agrochimiques présentes dans le pays ou les pays voisins doit être mise en place;
- Il est possible que certains produits doivent être reconditionnés. Le Comité de lutte sous-traitera cette opération à des opérateurs privés du pays ou de la région (via par exemple des entreprises agrochimiques).

Activités mises en place au niveau régional (Comité régional)

- Le Comité régional sur proposition de l'Unité de gestion répartira les zones prioritaires par pays.

Activités mises en place au niveau national pour les 8 pays initiaux

- Au niveau de la sensibilisation au niveau national, l'organisation des activités comprendra une campagne nationale d'information, la formation de consultants locaux qui, à leur tour, formeront les producteurs aux BPA;
- Au niveau de la lutte dans les zones où le seuil économique d'intervention a été atteint (cf. Composante Surveillance), un Programme de lutte sera mis en place par des brigades spécialisées d'intervention en utilisant des méthodes recommandées par la composante Recherche ;
- Au niveau de la lutte dans les zones prioritaires de production, après avoir déterminé les zones prioritaires, des activités de lutte intégrale seront mises en place avec des organisations de producteurs;
- Au niveau du poste récolte, les activités consisteront à former du personnel dédié à la récolte et au post-récolte;
- Activité Information / Communication mise en place au sein des Comités Nationaux de lutte pour diffuser les résultats de la lutte. Cette activité sera réalisée en collaboration avec la composante Formation / Information / Communication;

Activités mises en place au niveau national pour les autres pays de la CEDEAO

Du fait d'une méconnaissance des conditions les plus efficaces pour lutter contre les mouches des fruits dans un pays donné, une phase d'investigation sera mise en place qui aura pour but de sélectionner des vergers pilotes comme cela a été fait dans les 8 pays initiaux au travers du Projet WAFFI.

Pré requis

- Niveau local : organisation de producteurs, exportateurs, conseils villageois, Services de vulgarisation
 - Demande explicite de l'aide (demand driven);
 - Organisation constituée ayant les capacités de mener à bien la lutte;
 - Désignation d'un responsable;
- Niveau post-récolte :
 - Demande explicite de l'aide (demand driven);
 - Centre de conditionnement avec Responsable qualité;
- Niveau DPV
 - Le personnel dédié doit être désigné et les salaires prévus dans une ligne budgétaire.

Budget

Le Budget prévisionnel sur une période de cinq ans est de 8 500 000 euros avec la décomposition suivante :

- Niveau régional : 1 000 000 euros;
- Niveau national : 7 500 000 euros.

Cadre logique et budget détaillé sur une période de cinq ans: Lutte

Activités	Extrant	Indicateur d'extrant	Réalisation/ résultats	Indicateur de réalisation	Institutions impliquées	Hypothèses	Budget (€)
Niveau Régional							
<ul style="list-style-type: none"> Conception du plan de lutte Assistance pour la mise en place du plan national de lutte, Formation des membres du Comité national de lutte, Evaluation du Plan National de lutte, 	Manuels de procédure, formation des membres des Comités nationaux (5 personnes par an et par pays pendant 5 jours), Evaluation des plans (8 plans évalués par an)	No. de manuels de procédures, nombre de membres des Comités nationaux de lutte formés, nombre de rapports d'évaluation	Les Comités nationaux de lutte sont avertis des problèmes de lutte et sont organisés pour mettre en place un système de lutte fiable	Nombre de plans de lutte mis en place	Comités nationaux de lutte	Comités nationaux de lutte mis en place	400 000
<ul style="list-style-type: none"> Formation de formateurs pour les agents (publics ou privés) en charge de la lutte contre les mouches des fruits 	Formation de consultants africains (2 par pays et par année)	Nombre de consultants formés	Amélioration des compétences sur les problèmes liés à la lutte	Nombre d'agents (publics / privés) en charge de la lutte formés	Organisations de producteurs, services de vulgarisation, DPV		100 000
<ul style="list-style-type: none"> Formation de formateurs pour les personnes effectuant la récolte et la post-récolte 	Formation de consultants africains (2 par pays et par année)	Nombre de consultants formés	Amélioration des compétences dans les problèmes liés à la récolte et au post-récolte	Nombre d'agents (publics / privés) en charge de la lutte formés	Organisations de producteurs, centres de conditionnement, exportateurs, transformateurs		100 000
<ul style="list-style-type: none"> Suivi/Evaluation 	(30 jours / pays / an)						400 000
TOTAL							1 000 000
Niveau National							
<ul style="list-style-type: none"> Sensibilisation et formation des producteurs 	Sensibilisation de producteurs de fruits et de légumes à la problématique des mouches des fruits et formés aux BPA (10 réunions de 20 personnes par zone agroécologique 2 fois par an avec distribution de posters). Création d'une vidéo	Nombre de producteurs formés	Diminution de l'infestation des fruits et légumes due aux mouches des fruits	Nombre de vergers dont les producteurs ont été formés	Organisations de producteurs,		2 000 000
<ul style="list-style-type: none"> Lutte dans des zones à forte infestation 	Mise en place de système de lutte (coût de 130 euros / ha / an)	Nombre de brigades de lutte formées	Baisse de l'infestation dans les zones repérées par la composante Surveillance	Baisse de l'infestation dans les vergers où la composante est intervenue	Organisations de producteurs,		2 300 000
<ul style="list-style-type: none"> Lutte dans des zones prioritaires 	Désignation des zones prioritaires et	Nombre d'hectares où l'IPM est mis en place	Baisse de l'infestation dans les zones	Baisse de l'infestation dans	Organisations de producteurs,		2 300 000

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

	mise en place d'IPM dans celles-ci (coût de lutte par ha et par an : environ 200 euros (10 traitements / an de GF 120)		prioritaires	les zones prioritaires			
• Information / Communication sur la lutte	Rédaction de bulletins annuels d'information	Nombre de bulletins publiés	Meilleure connaissance des résultats de la lutte	Sondage de lecture par l'équipe de Suivi/Evaluation	DPV , recherche		200 000
• Mise en place de vergers pilotes	Désignation des vergers pilotes (50 000 euros / pays / an dans 7 pays durant 2 ans)	Nombre de vergers pilotes mis en place	Bonne connaissance des zones agroécologiques	Nombre de rapports de recherche	Organisations de producteurs, Recherche, DPV		700 000
TOTAL							7 500 000

10.1.3. Recherche appliquée

Pour avoir une analyse détaillée de la Composante Recherche, veuillez vous référer à l'annexe 11.

Résultat : Recherche appliquée

De nouvelles méthodes de lutte efficaces et peu onéreuses sont mises à la disposition des producteurs.

Activités

- *Recherche sur IPM, contrôles biologiques, produits de contrôle et toute autre recherche susceptible d'être efficace dans la lutte contre les mouches des fruits. Elaboration de manuels sur les nouveaux procédés mis en place de lutte contre les mouches des fruits;*
- *Mise en place d'une équipe de recherche et d'un réseau centralisé d'informations accessibles via Internet sur mouches des fruits;*
- *Diffusion des résultats de la recherche via séminaires, brochures, documents.*

Principes de base

- Cette composante ne se positionnera que pour des Recherches dont les résultats pourront être directement appliqués sur le terrain. De surcroît, la Recherche devra privilégier les thèmes susceptibles de déboucher sur des solutions de lutte les moins coûteuses à mettre en place, notamment ceux qui utiliseront le moins d'intrants (lutte biologique par exemple);
- Le niveau Recherche sera géré techniquement par l'IITA avec une forte implication de l'ICIFE. Elle se coordonnera avec les autres Composantes, notamment les Composantes Surveillance et Lutte;
- Le niveau financier et administratif de la Composante Recherche sera géré par l'Unité de gestion;
- Les travaux seront priorisés annuellement par un Comité scientifique dont les membres seront désignés intuitu personae en fonction de leur implication dans la problématique mouches des fruits ; un représentant des bailleurs de fonds et une organisation représentant le secteur privé participeront aux réunions en tant qu'observateurs. Les propositions chiffrées de recherches prioritaires seront présentées pour décision de financement au Comité de Pilotage ;
- Certains bailleurs de fonds ont émis le souhait de financer directement des Recherches dans des centres de Recherche ou des Universités nationales. Il a donc été prévu des Recherches sur base nationale. Il sera cependant important que les thèmes puissent être validés par le Comité scientifique et ne soient pas en duplication avec d'autres thèmes gérés au niveau régional;
- Les centres nationaux de recherche ainsi que les Universités disposant d'un vrai savoir faire dans le domaine de la lutte contre les mouches des fruits seront associés aux recherches demandant des travaux en station;
- A chaque objet de Recherche, un volet divulgation des avancées et résultats devra obligatoirement être associé
- La mise en place d'un réseau centralisé d'informations pourra être hébergée soit par l'IITA soit par le CORAF.

Dispositif de mise en oeuvre

Activités mises en place au niveau régional

- Une liste indicative de thèmes de Recherche est annexée (cf. annexe 11);
Les principaux thèmes de recherche appliquée correspondent à l'amélioration ou à la mise au point de techniques de lutte intégrées : lutte biologique, optimisation des traitements par tache, amélioration du piégeage des femelles...

- Equipe de Recherche

L'équipe de Recherche sera dirigée par un Chercheur international et s'appuiera sur une équipe de chercheurs locaux qui ont une expérience reconnue dans le domaine de la mouche des fruits;

- Diffusion

La diffusion des avancées de la Recherche pourra se faire de plusieurs manières, par exemple :

- Des séminaires de présentation dans chaque pays et cela tous les ans. Un large panel de parties prenantes sera invité;
- Des brochures techniques seront systématiquement éditées à chaque résultat obtenu.

Activités mises en place au niveau national

- Des Recherches pourront être financées directement par des bailleurs de fonds qui voudraient apporter leurs contributions financières à des Instituts de Recherche ou des Universités nationales.

Pré requis

- La cellule actuelle de l'IITA qui travaille sur la mouche des fruits devrait être fonctionnelle au démarrage du Programme;
- La cellule actuelle devra se coordonner avec l'ICIPE.

Budget

Le Budget prévisionnel sur une période de cinq ans est de 4 300 000 euros :

- 3 900 000 euros au niveau régional
- 400 000 euros au niveau national.

Cadre logique et budget détaillé sur une période de cinq ans: Recherche appliquée

Activités	Extrant	Indicateur d'extrant	Réalisation / résultats	Indicateur de réalisation	Institutions impliquées	Hypothèses	Budget (€)
Niveau Régional							
<ul style="list-style-type: none"> Recherche sur IPM, lutte biologique ... Elaboration de documents présentant les nouvelles méthodes de lutte 	Mise en place de protocoles de recherche sur des thèmes proposés par le Comité scientifique (cf. liste indicative en annexe 11)	No. de protocoles rédigés et mis en place	Mise à la disposition des producteurs de nouvelles techniques de lutte efficaces et peu onéreuses	Coût de la lutte / ha	Recherche		2 000 000
<ul style="list-style-type: none"> Equipe de recherche opérationnelle 	Mise en place d'une équipe de recherche (1 chercheur international + équipe de chercheurs régionaux)	Nombre de chercheurs régionaux de l'équipe	Amélioration du niveau scientifique des chercheurs	Nombre de publications	Organismes de recherche		1 100 000
<ul style="list-style-type: none"> Séminaires de coordination Système d'information accessible par Internet 	Séminaires de coordination (1 séminaire / an de 4 jours avec 30 personnes) Mise en place d'un système d'information (150 000 euros)	Nombre de séminaires Nombre de connexions Internet	Amélioration des échanges entre chercheurs	Nombre de chercheurs dans les séminaires de coordination	Organismes de recherche		400 000
<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des résultats de la recherche via séminaires, brochures, documents. Cette activité sera gérée par la composante Formation / Information / Communication 	Séminaires de présentation, (1 journée de présentation des thèmes de recherche / an / pays avec 40 personnes invitées) brochures (500 brochures / pays / an), documents	Nombre de séminaires de présentation, nombre de brochures, nombre de documents distribués	Amélioration des connaissances sur les résultats obtenus par la recherche. Publications.	Enquête sur impacts des outils de communication	Organisations de producteurs, centres de conditionnement, exportateurs, transformateurs		400 000
TOTAL							3 900 000
Niveau National							
<ul style="list-style-type: none"> Recherche sur IPM, lutte biologique ... 	Mise en place de protocoles de recherche sur des thèmes proposés	No. de protocoles rédigés et mis en place	Mise à la disposition des producteurs de nouvelles techniques de lutte efficaces et	Coût de la lutte / ha	Recherche		400 000

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

	par le Comité scientifique sur des fonds nationaux		peu onéreuses				
TOTAL							400 000

10.1.4. Renforcement des capacités

Pour avoir une analyse détaillée de la Composante Renforcement des capacités, veuillez vous référer à l'annexe 12.

Résultat : Renforcement des capacités

Les organisations régionales et nationales nécessaires à une lutte efficace contre les mouches des fruits sont en place. Des mesures sont prises en fin de Programme pour pérenniser les Comités régionaux et nationaux.

Activités

- *Elaboration d'un SIG régional pour le recensement des vergers;*
- *Création ou renforcement des Comités Nationaux de lutte contre les mouches des fruits;*
- *Renforcement des capacités des organisations;*
- *Renforcement des capacités des autorités compétentes sur les missions de contrôle;*
- *Renforcement des laboratoires nationaux de diagnostic (formation de techniciens, fourniture de matériels de reconnaissance (livres, documents...) et d'équipements (microscopes, Système d'information);*
- *Désignation, renforcement d'un laboratoire de référence (formation, équipements) et formation de formateurs pour techniciens de terrain pour détection des mouches. Elaboration des manuels de formation au niveau régional.*

Principes de base

- Les Comités nationaux de lutte contre les mouches des fruits doivent être mis en place, quand ils n'existent pas, et leurs capacités mises à niveau quand ils existent, dès le démarrage du Programme;
- Ils devront être à parité secteur public / secteur privé;
- Un gap analysis sera mené dans chaque pays en début de Programme pour préciser les actions à mener en priorité, définir les rôles dévolus aux différents acteurs et recenser les mandats/compétences/capacités opérationnelles des acteurs nationaux de terrain les plus à même de contribuer aux activités de surveillance et de lutte prévues dans le Plan d'action national;
- Ils élaboreront des programmes annuels d'activités soumis à la décision du Comité régional de pilotage ;
- Ils organiseront les activités de terrain et superviseront les campagnes nationales de sensibilisation et formation du grand nombre de parties prenantes concernées ;
- Les organisations de producteurs et d'exportateurs sont une composante essentielle du Programme. Elles devront donc être renforcées;
- Les laboratoires de diagnostic doivent exister au niveau national et être renforcés en particulier sur la partie taxonomie, incluant leur mise en réseau avec un laboratoire de référence.

Dispositif organisationnel

Activités mises en place au niveau régional (Unité de gestion)

- Conception ou adaptation (si un système existe) d'un SIG au niveau régional;
- Mise en place d'un Système d'Information géographique (SIG) au niveau national.

Activités mises en place au niveau régional (Laboratoire de référence)

- Laboratoire de référence
 - Renforcement du laboratoire de référence de l'IITA Ibadan;
 - Formation de formateurs de techniciens de laboratoire.

Activités mises en place au niveau national

- Comités nationaux de lutte contre les mouches des fruits : se référer au paragraphe 13.7 pour le détail des objectifs des Comités nationaux ainsi que pour leur composition. L'objectif de cette activité est de les renforcer et de les rendre opérationnels très rapidement.
- Organisations professionnelles :
 - Renforcement des capacités des responsables des organisations de producteurs et d'exportateurs;
- Au niveau des DPV :
 - Formation sur les contrôles à l'importation et à l'exportation;
 - Formation sur la législation concernant les problèmes phytosanitaires notamment l'importance des certificats phytosanitaires dans les échanges internationaux;
 - Formation aux actions à mener en cas de notifications d'interception (par exemple au niveau de l'Union européenne);
- Au niveau des postes frontières :
 - Formation du personnel en charge des postes frontières sur les méthodes d'échantillonnage, sur la taxonomie, sur la reconnaissance de nouvelles espèces ;
- Au niveau de la post-récolte:
 - Formation du personnel des centres de conditionnement à la détection des piqûres de mouches des fruits au moment du tri dans les centres de conditionnement. Cette formation est effectuée par des consultants qui auront été préalablement formés;
- Laboratoires de diagnostic
 - Améliorer les capacités en taxonomie au niveau national;
 - Fourniture de matériel quand cela s'avère nécessaire
 - Liaison avec laboratoires de diagnostic de l'IITA et de l'ICIPE;
 - Formation de techniciens de terrain.

Pré requis

- Le Comité de lutte contre les mouches des fruits doit être en place pour pouvoir bénéficier du renforcement des capacités des Programmes leur permettant d'obtenir la reconnaissance officielle requise;
- Les organisations de producteurs et d'exportateurs doivent avoir une existence légale et avoir un responsable capable d'appliquer les mesures de lutte;
- Les DPV doivent affecter une ligne budgétaire au personnel de surveillance, de contrôle et du laboratoire de diagnostic, en fournissant locaux et moyens de transport adéquats.

Budget

Le Budget prévisionnel sur une période de cinq ans est de 1 900 000 euros avec la décomposition suivante :

- Niveau régional : 400 000 euros;
- Niveau national : 1 500 000 euros.

Cadre logique et budget détaillé sur une période de cinq ans: renforcement des capacités

Activités	Extrant	Indicateur d'extrant	Réalisation / résultats	Indicateur de réalisation	Institutions impliquées	Hypothèses	Budget (€)
Niveau Régional							
• Conception d'un SIG	Mise au point d'un Système d'Information permettant la gestion informatique géographique	Nombre de SIG implémentés dans les pays	Amélioration du recensement des vergers dans les pays de l'Afrique de l'Ouest	Nombre de vergers recensés	Recherche		200 000
• Renforcement d'un laboratoire régional de référence	Formation de formateurs de techniciens de laboratoires au niveau régional (2 techniciens / an), Fourniture quand nécessaire de matériels (coût d'un microscope : 10 000 euros)	Nombre de techniciens nationaux de laboratoire formés par les formateurs régionaux	Accréditation du laboratoire de référence	Certificat d'accréditation	Laboratoire régional de diagnostic		200 000
TOTAL							400 000
Niveau National							
• Création ou renforcement des Comités nationaux	Mise en place de Comités de lutte nationaux officiels (fourniture d'ordinateurs, paiement d'un salaire d'un permanent pendant les 3 premières années)	Nombre de Comités nationaux reconnus officiellement	Echange entre public et privé sur la problématique mouches des fruits et résolution de problèmes	Nombre de comptes rendus	Comités nationaux de lutte	Les gouvernements et le secteur privé collaborent	300 000
• Renforcement des capacités des organisations professionnelles	Formation de responsables des organisations professionnelles (10 responsables / pays / an pendant 5 jours)	Nombre de responsables d'organisations professionnelles formés	Nombre d'organisations professionnelles capables de s'organiser pour lutter de manière coordonnée contre les mouches des fruits	Nombre de producteurs d'organisations professionnelles qui sont impliqués dans la lutte contre les mouches des fruits	Organisations professionnelles		400 000
• Renforcement des capacités des organismes de contrôle et des postes frontière	Formation de techniciens d'organismes de contrôle (5 responsables / pays / an pendant 15	Nombre de techniciens responsables d'organismes de contrôle formés	Amélioration des contrôles	Nombre de rapports de contrôle	DPV		400 000

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

	jours)						
• Renforcement des laboratoires de diagnostic	Formation de techniciens de laboratoires (2 / pays / an) Fourniture quand nécessaire de matériels	Nombre de techniciens de laboratoire formés Audit de laboratoire et matériel fourni	Mise en place de BPL	Rapports sur les BPL mis en place	Laboratoires de diagnostic		400 000
TOTAL							1 500 0000

10.2. Les composantes horizontales

Principes de base

Les composantes horizontales sont :

- Formation / Information / Communication;
- Suivi/Evaluation.

10.2.1. Composante Formation/Information/Communication

La Composante Formation / Information / Communication coordonnera les activités la concernant. Les activités de cette Composante sont affectées sur les 3 Composantes principales : Surveillance, Lutte et Recherche.

Le Responsable de la Composante veillera à la cohérence des différents supports .

La Composante sera responsable du système d'information générale incluant le site Web général du Programme, la mise en place d'espace de travail partagé et toute autre outil renforçant l'efficacité des travaux nationaux / régionaux.

Au titre de la Formation, le Programme régional interviendra surtout au niveau des méthodologies partagées et de conception de modules de formation communs laissant leur adaptation et application sur le terrain à la charge des composantes techniques.

10.2.2. Composante Suivi/Evaluation

La Composante Suivi/Evaluation coordonnera les activités la concernant.

Elle rédigera les manuels de Suivi/Evaluation comprenant entre autres les manuels de procédure, les indicateurs de vérification, les grilles d'évaluation.

Elle sélectionnera un pool de consultants qui feront le Suivi/Evaluation des Composantes. Un contrat sera établi entre le Programme et les consultants. Aucun consultant ne pourra intervenir dans son propre pays.

Le Responsable de cette Composante sera chargé de compiler les données fournies par les consultants et de fournir des tableaux de bord réguliers.

Le Budget Suivi/Evaluation est intégré dans chaque Composante pour ce qui a trait aux missions d'audit sur le terrain.

Budget

Le budget des responsables des deux Composantes transversales est intégré dans le budget de l'Unité de gestion.

Le budget du système d'information général est évalué à 500 000 euros.

Le budget de la Composante Evaluation est évalué à 300 000 euros (frais de consultants extérieurs et formation des auditeurs des composantes).

10.3. L'Unité de gestion

La composition de l'Unité de gestion est de :

- 1 Directeur;
- 1 Directeur Administratif et Financier;
- 1 Responsable technique Surveillance;
- 1 Responsable technique Lutte;
- 1 Responsable Formation/Communication/Information;
- 1 Responsable Suivi/Evaluation.

Le personnel sera recruté au niveau régional et devra avoir la capacité et l'expérience requises pour des projets régionaux de taille similaire. Il a été prévu des honoraires d'experts internationaux.

Chaque Responsable sera assisté par 1 adjoint. L'Unité de gestion a été dimensionnée à partir d'autres Programmes similaires dans leur complexité et qui ont été des succès.

Le travail avec de nombreux pays, de nombreuses institutions oblige à avoir une Unité de gestion forte.

Au niveau des Comités nationaux, un membre de l'Unité de gestion participera à au moins une réunion annuelle pour assurer la coordination avec le Programme régional. En plus de leur spécialisation par thème (exemple Surveillance), un expert pourrait se charger de un ou plusieurs pays pour l'ensemble des problématiques.

Le budget comprend en plus des salaires de cette Unité :

- Un audit financier annuel ;
- Une revue à mi-parcours;
- Une revue finale;
- Des comités de pilotage régional 2 fois par an.

Afin que le Programme démarre le plus rapidement possible, il est prévu en début de Programme l'assistance d'un expert international ayant une bonne connaissance de la problématique de la mouche des fruits et de l'exécution des Programmes régionaux.

Les missions de cet expert seraient doubles :

- Une aide à la rédaction du Plan Opérationnel Général;
- Une présentation du Programme aux différents pays pour leur exposer la portée du Programme, l'intérêt du Programme, les pré-requis...

Le budget estimé pour l'Unité de gestion sur une période de cinq ans est de 5 000 000 euros¹².

11. CADRE LOGIQUE

Le cadre logique reprend les éléments détaillés dans les chapitres 9 et 10.

Il est compilé et présenté en annexe 13.

11.1. Hypothèses et risques

La réussite du Programme est conditionnée par une stabilité politique et socio-économique des pays participants. En effet, des conflits politiques pourraient empêcher le déploiement du Programme dans toute sa dimension et sur toute l'étendue du territoire. De plus, une crise économique sévère empêcherait les pays de doter les autorités compétentes des moyens financiers et humains nécessaires à la bonne marche du Programme.

Il est nécessaire que le secteur public et le secteur privé aient la volonté de collaborer. Le principe du Programme étant basé sur la synergie des actions du secteur publique et du secteur privé, la non participation d'une des deux parties au Programme serait un frein important à la réussite du Programme

¹² A titre indicatif, les hypothèses suivantes ont été prises pour calculer le budget de cette composante : les honoraires du Directeur du Projet et du Directeur Administratif et financier ont été calculées à 120 000 euros / an (sur 5ans). Les honoraires des responsables de Composantes sont prévus à 96 000 euros / an (sur 5 ans). Il est prévu 4 adjoints pour la partie Administrative et financière (18 000 euros / an / personne sur 5 ans).

De plus, les DPV doivent disposer des moyens financiers et humains effectifs et suffisants pour faire face à leurs obligations dans le cadre de ce Programme. Cela est de la responsabilité de leur Ministère de tutelle en relation avec le Ministère des Finances.

La lutte suppose d'avoir accès aux intrants nécessaires à sa mise en pratique. Le Programme a prévu de renforcer la mise à disposition des intrants quand ceux-ci seront payés de manière dégressive par le Programme mais également après quand ce seront les producteurs qui les achèteront.. Les importateurs de produits phytosanitaires doivent donc être intéressés à leur distribution, et l'existence d'un cadre réglementaire harmonisé au niveau régional serait un plus.

Les producteurs doivent être convaincus de l'intérêt de la lutte et que les actions proposées par le Programme permettront de leur apporter une amélioration substantielle de leur production.

La lutte intégrale dans des zones de fortes productions suppose que tous les producteurs participent à cette lutte. Il peut arriver que certains parmi les plus petits ne voient pas de bénéfice à participer à ces actions. Il doit y avoir donc une réglementation permettant aux autorités compétentes d'intervenir dans des vergers même si le propriétaire ne veut pas coopérer à la lutte. Dans ce cas, si le propriétaire vend sa production, alors l'Autorité compétente récupère les frais occasionnés par la lutte.

Une des composantes majeures du Programme est la composante Recherche. L'équipe qui a travaillé sur le Projet WAFFI est particulièrement bien placée pour continuer en les amplifiant les recherches déjà entamées. Or, pour des raisons budgétaires, cette équipe risque de ne plus être opérationnelle au moment du démarrage du Programme. La formation d'une nouvelle équipe retarderait de manière importante le démarrage de cette Composantes. Il est donc important que l'équipe actuelle WAFFI bénéficie d'un financement bridge lui permettant d'être toujours opérationnelle lorsque le Programme démarrera ses activités.

11.2. Pré-requis

Au niveau régional, le pré-requis est que le Comité de coordination régionale (cf. paragraphe 13.6) soit fonctionnel.

Au niveau national, le Comité de lutte contre les mouches des fruits doit être constitué en intégrant le secteur public et le secteur privé. Il doit être officiel.

Le secteur public doit avoir désigné les entités qui travailleront sur le Programme et s'être engagé à doter ses services d'un budget suffisant pour mener à bien les actions prévues dans le Programme.

12. BUDGET

Il est prévu que la durée totale de ce Programme soit de 5 ans.

Le budget reprend ce qui a été détaillé dans le chapitre 10.

Résultats	Principales activités	Régional	National	TOTAL
Surveillance	Coût design, manuels, formation...	300 000		
	Coût surveillance au niveau local		1 500 000	
	Coût surveillance au niveau des		400 000	

Résultats	Principales activités	Régional	National	TOTAL
	zones agroécologiques			
	Coût surveillance au niveau national		300 000	
	Renforcement des systèmes de surveillance aux frontières		100 000	
	Coût surveillance au niveau régional	300 000		
	Information / Communication		100 000	
	Formation de formateurs		100 000	
	Suivi / Evaluation	400 000		
TOTAL Surveillance		1 000 000	2 500 000	3 500 000
Lutte	Coût design, manuels, formation...	400 000		
	Sensibilisation / Formation hygiène des vergers		2 000 000	
	Coût lutte zones prioritaires		2 300 000	
	Coût lutte suite aux alertes (cf. surveillance)		2 300 000	
	Information / Communication		200 000	
	Formation Récolte / Post Récolte	200 000		
	Waffi nouveaux pays		700 000	
	Suivi / Evaluation	400 000		
TOTAL Lutte		1 000 000	7 500 000	8 500 000
Recherche	Coûts des recherches	2 000 000	400 000	
	Coûts équipe de recherche	1 100 000		
	Séminaires et système d'information	400 000		
	Diffusion et système d'information Web	400 000		
TOTAL Recherche		3 900 000	400 000	4 300 000
Renforcement des capacités	Comités de lutte		300 000	
	SIG	200 000		
	Renforcement des	200 000	400 000	

Résultats	Principales activités	Régional	National	TOTAL
	laboratoires			
	Renforcement des organisations professionnelles		400 000	
	Renforcement des DPV, contrôles postes frontières		400 000	
TOTAL Renforcement des capacités		400 000	1 500 000	1 900 000
Suivi / Evaluation		400 000		
TOTAL Suivi/Evaluation		400 000		400 000
Communication / Information		400 000		
TOTAL Formation / Communication / Information		400 000		400 000
TOTAL ACTIVITES		7 100 000	11 900 000	19 000 000
Unité de gestion		5 000 000		
TOTAL Unité de gestion		5 000 000		5 000 000
Imprévus		1 000 000		1 000 000
TOTAL		13 100 000	11 900 000	25 000 000

Il a été réparti en activités qui seront menées au niveau régional et d'autres au niveau national.

Le budget reprend les activités détaillées ci-dessus.

On remarquera que le budget correspondant aux activités nationales est plus important que celui relatif aux activités régionales. Cette différence serait encore plus accentuée si on ne prenait pas en compte l'aspect Recherche que l'on a situé volontairement au niveau régional.

Le budget ne fournit que des montants par activité en distinguant la partie régionale de la partie nationale. Volontairement, il ne donne pas d'indication de chiffrage par pays afin d'encourager les pays à adopter une démarche proactive pour bénéficier des appuis du Programme (demand driven) et d'éviter que la démarche se limite à réclamer les montants pré-définis.

13. MONTAGE INSTITUTIONNEL DU PROGRAMME

13.1. Les conditions institutionnelles de bon fonctionnement du Programme

L'examen des activités prévues conduit à identifier un certain nombre de conditions institutionnelles pour la mise en œuvre coordonnée et efficiente du Programme:

- Le Programme doit être exécuté à la fois au niveau régional et aux niveaux des différents pays concernés, ce qui implique l'existence d'une coordination forte, capable de répartir les efforts en fonction des besoins, d'assurer les flux d'information (ascendants et descendants) nécessaires, notamment en matière de surveillance, d'harmoniser les méthodes de lutte et de réaliser, dans tous les domaines où cela est possible, des économies d'échelle. Ce double niveau d'exécution ne doit cependant pas avoir pour effet de subordonner le démarrage de l'activité de niveau régional à la conclusion de l'ensemble des accords nécessaires pour la mise en œuvre des volets nationaux dans les différents pays concernés;
- Les producteurs et les organisations professionnelles de producteurs ou d'exportateurs de fruits étant les principaux acteurs de la lutte contre les mouches des fruits, il est impératif que le secteur privé soit étroitement associé à la conduite du Programme, à travers les associations professionnelles représentatives des intérêts des bénéficiaires;
- Le cadre institutionnel du Programme doit être suffisamment souple pour permettre aux différents bailleurs souhaitant participer à la lutte contre les mouches des fruits de s'y insérer, sans déroger à leurs règles propres d'engagement des fonds;
- Enfin, pour garantir une efficacité maximale aux interventions du Programme, il est nécessaire de mettre en place, au niveau régional, un monitoring centralisé des activités (y compris celles menées au niveau national), qui doit permettre d'apprécier les capacités nationales de mise en œuvre et d'adapter les niveaux d'intervention en conséquence.

13.2. Niveaux d'intervention

Dans le respect du principe de subsidiarité, le Programme devra donc être mis en œuvre à un double niveau:

- Au niveau régional, pour les activités de programmation, de coordination, de monitoring de recherche, de formation, d'information, de communication, d'élaboration de matériel didactique, de conception des systèmes de surveillance,...
- Au niveau national, pour les activités de terrain, notamment en ce qui concerne le système de surveillance local et les moyens de lutte contre les mouches des fruits.

Chaque composante du Programme aura donc deux niveaux de mise en œuvre, à l'exception de la composante Recherche qui suivra une approche régionale. Afin de permettre une coordination efficace entre les niveaux régional et national, le niveau national de mise en œuvre s'exercera par délégation du niveau régional.

13.3. Cas particulier de la Composante Recherche

Afin d'éviter une dispersion des efforts de recherche et de concentrer, pour une efficacité maximale, les moyens humains et matériels sur un "pôle de compétence" régional en matière de recherche sur les mouches des fruits, la composante Recherche sera placée sous la responsabilité de l'IITA, qui dispose de l'expertise et de la compétence adéquate, et a déjà conduit, sous financement UE/Banque Mondiale/OMC, des Programmes de recherche dans ce domaine. L'IITA devra partager ses acquis avec les instituts de recherche nationaux/régionaux et pourra, autant que de besoin, faire appel à ces derniers, dans le cadre de conventions particulières. Il devra, en outre, entretenir une collaboration étroite avec l'ICIPE, institut de recherche à vocation pan-africaine, qui détient une expertise de haut niveau dans le domaine des mouches des fruits, notamment en Afrique de l'Est.

Les Programmes annuels de recherche et les rapports d'activité de la Composante Recherche devront être approuvés à la fois par le Comité de Pilotage du Programme et par le Comité scientifique.

13.4. Maîtrise d'ouvrage du Programme

A défaut d'organisme régional spécialisé ayant vocation à coordonner les actions en matière de protection des cultures, les communautés économiques régionales sont a priori les instances adéquates pour la maîtrise d'ouvrage du Programme. Celles-ci sont au nombre de deux en Afrique de l'Ouest:

- la CEDEAO, qui a l'avantage de regrouper tous les pays de la région susceptibles d'être concernés par les mouches des fruits; la CEDEAO considère ce Programme comme prioritaire et a joué un rôle très actif dans sa genèse;
- l'UEMOA, qui est également fortement intéressée par le Programme, et est aussi légitime pour le mettre en œuvre dans sa zone; la zone de l'UEMOA exclut toutefois le Ghana et la Guinée mais aussi le Nigeria dont le poids politique et économique est sans égal dans la Région, ce qui implique que l'UEMOA peut difficilement être le maître d'ouvrage unique du Programme;

Deux options apparaissent donc possibles:

- La maîtrise d'ouvrage revient à la CEDEAO seule, qui l'exercerait au nom des deux institutions et en étroite concertation avec l'UEMOA;
- La maîtrise d'ouvrage est conjointement exercée par les deux institutions, à travers un comité mixte CEDEAO/UEMOA (comme il en existe, par exemple, pour les questions de tarif extérieur commun): cette dernière option est certes possible, mais plus complexe à mettre en œuvre, dans la mesure où il est difficile d'envisager une mise en œuvre conjointe entre deux institutions aux procédures distinctes pour un Programme de cette importance.

Une troisième option, celle d'un partage de la maîtrise d'ouvrage par composante ou par pays, entre les deux institutions, pourrait également être envisagée, mais présente clairement plus d'inconvénients que d'avantages: le partage par pays (pays membres de l'UEMOA et pays membres de la CEDEAO mais non de l'UEMOA) nuirait à la coordination d'ensemble du Programme et ne semble guère conforme à l'esprit des institutions régionales; le partage par composante (par exemple, la composante Recherche à l'UEMOA et les autres composantes à la CEDEAO) risque de nuire fortement à la cohérence interne du Programme. Cette option est donc à éviter.

Le choix du maître d'ouvrage est éminemment politique, et largement dépendant des financements du Programme, c'est-à-dire de la part respective que la CEDEAO et l'UEMOA peuvent prendre, sur leurs ressources propres, au financement du Programme, et du canal institutionnel (CEDEAO ou UEMOA ou appuis directs aux pays) par lequel les bailleurs envisagent de passer pour les financements externes. Si l'essentiel des financements est canalisé par la CEDEAO, la première option s'impose. Si le Programme bénéficie de financements provenant des deux institutions, on pourrait envisager une délégation de maîtrise d'ouvrage globale à la CEDEAO, ce qui laisse le choix entre la première et la deuxième option.

13.5. Gestion et exécution du Programme

Quelle que soit l'option retenue en matière de maîtrise d'ouvrage, le Programme devra bénéficier d'une large autonomie: d'une part, parce qu'il n'est pas dans la vocation des institutions régionales de s'impliquer dans la gestion au jour le jour de Programmes de développement en tant qu'agences d'exécution, leur rôle devant se cantonner à la maîtrise d'ouvrage; d'autre part, parce que les règles financières et de passation de marché propres aux deux institutions paraissent extrêmement contraignantes¹³, et non adaptées aux besoins d'un Programme de développement.

L'exécution du Programme pourrait être confiée à une agence d'exécution spécialisée (comme l'UNOPS ou la GTZ). Cette solution contribuerait cependant à en renchérir le coût, réduirait la visibilité régionale du Programme et ne contribuerait guère à la mise en place de mécanismes

¹³ Ainsi que le révèle à l'expérience, par exemple, la gestion du programme UEMOA d'appui aux filières coton

pérennes de lutte contre les mouches des fruits après la fin du Programme. Elle n'est donc pas recommandée, et l'exécution du Programme par une unité de gestion et de coordination (UGCP), véritable maître d'œuvre du Programme, apparaît largement préférable. Dans le paragraphe 13.6, on précise les deux fonctions de cette unité de gestion : la gestion administrative et financière et la gestion technique.

Cette unité de gestion et de coordination devra disposer d'une large autonomie administrative et financière par rapport aux règles internes du maître d'ouvrage. Si le maître d'ouvrage est la CEDEAO, il existe en son sein des précédents pour la création d'une telle entité autonome, notamment le Centre de Gestion des Ressources en Eau, qui dispose de la personnalité morale, de l'autonomie financière, de son propre compte en banque sur lequel est versé le budget communautaire qui lui est alloué, de la capacité de recruter son personnel contractuel et de négocier directement avec les bailleurs, sous le pilotage du Département de l'Agriculture. L'UGCP pourrait ainsi constituer l'ébauche d'un centre régional de prévention et de lutte contre les mouches des fruits (mandat qui pourrait éventuellement être étendu à d'autres ennemis des cultures) appelé à se pérenniser après la fin du Programme, sous l'égide d'un Comité régional.

Pour faciliter la programmation et la gestion, il est souhaitable de rassembler tous les financements obtenus dans un fonds commun (pool Fund ou basket Fund) auquel abonderaient tous les bailleurs qui le souhaitent. Une telle solution faciliterait la gestion de la trésorerie et la gestion comptable du Programme, en évitant de devoir répartir les coûts entre divers financements, chacun avec ses propres règles d'éligibilité, de comptabilité et de passation de marché. Ce fonds commun serait géré par l'UGCP selon des règles communes acceptables par tous les bailleurs notamment par la Commission européenne. Les contributions de bailleurs au fonds pourraient être des contributions générales ou des contributions spécifiques à tel ou tel volet, national ou régional.

Ce système n'exclut pas toutefois la possibilité que certaines contributions soient individualisées et ne passent pas par le fonds commun, si certains bailleurs l'exigent. Dans ce cas, l'UGCP devra adopter des procédures différentes selon l'origine des fonds, ce qui compliquera la gestion mais reste néanmoins gérable. Ce système permet également d'insérer dans le Programme d'éventuels bailleurs qui ne souhaiteraient ou ne pourraient (notamment les prêteurs) pas contribuer aux actions régionales, mais souhaiteraient financer une activité dans un pays donné. Dans ce cas, il est recommandé que le pays bénéficiaire du financement donne délégation de gestion à l'UGCP, ou du moins un mandat de coordinations¹⁴, ce qui permet de maintenir le principe de centralisation du financement du Programme. Cependant, l'expérience montre que ce cas est relativement rare.

Un troisième cas peut se présenter. Le bailleur de fonds souhaite aider un pays directement mais ne souhaite pas passer par l'Unité régionale. C'est par exemple le cas d'un prêt. Dans ce cas, c'est le Comité national de lutte du pays en question qui serait gestionnaire des fonds. Cependant, pour maintenir la cohérence du Programme, du personnel de l'UGCP participerait au Comité national de lutte et orienterait les activités financées par ces fonds "nationaux" de telle manière qu'elles se complètent avec les activités financées par les fonds régionaux. Il est bien clair que cette troisième option complique de manière importante la gestion et la cohérence des Programmes mais ce cas risquant d'être fréquent, il est nécessaire de l'envisager.

Il est donc obligatoire qu'un secrétariat permanent soit mis en place au niveau du Comité de lutte nationale. Les coûts entraînés par cette possibilité n'ont pas été pris en compte dans le budget présenté et devront être à la charge du pays récepteur de tels fonds.

13.6. Mise en œuvre régionale

Unité de Gestion et de Coordination du Programme (UGCP)

¹⁴ Solutions retenues par le programme UEMOA d'appui aux filières coton

Sous le contrôle d'un comité de pilotage, l'UGCP serait chargée par le maître d'ouvrage de l'exécution globale du Programme. Elle assurerait elle-même la mise en oeuvre des actions régionales et déléguerait l'exécution des volets nationaux aux instances nationales (comités nationaux). Elle assurerait, pour l'ensemble du Programme, la programmation des activités, le suivi et le monitoring des activités menées par les volets nationaux, et la gestion administrative et financière.

L'UGCP n'aurait pas la responsabilité administrative et financière des fonds destinés à un pays en particulier et qui ne passeraient pas par le niveau régional.

Pour remplir ses fonctions, l'UGCP aurait besoin, outre d'un Directeur, de cinq cadres: deux responsables techniques de composantes (se partageant les composantes Lutte et Surveillance), un responsable Administratif et Financier, un responsable de la Formation / Information / Communication et un responsable du Suivi/Evaluation.

Une autre solution pourrait être de séparer l'Unité de gestion en deux : l'Unité de gestion technique aurait la responsabilité de mettre en place les différentes activités du Programme et de les coordonner et une Unité de gestion administrative et financière qui aurait la responsabilité d'administrer les fonds et de les transférer en fonction des activités décidées par l'Unité technique. Cette deuxième semble malgré tout plus complexe à mettre en oeuvre que la première.

Le siège du Programme doit répondre à quelques critères de sélection :

- Etre dans un pays pour lequel la production de fruits et légumes est importante;
- Avoir des liaisons faciles avec les autres pays;
- Recueillir un consensus parmi les autres pays participant au Programme;
- Etre, dans la mesure du possible, en relation proche avec une institution régionale;
- Pouvoir ouvrir un compte dans une institution bancaire facilement.

Prenant en compte ces critères, une des options pourrait être Cotonou. Cela présente l'avantage d'une proximité avec l'IITA, en charge de la composante Recherche, renforce l'autonomie du Programme par rapport aux institutions régionales, et présente des avantages certains en termes de liaisons aériennes et de logistique par rapport à Abuja, où se trouve le siège de la CEDEAO. Une autre pourrait être Ouagadougou ou Bamako.

Cependant, cette décision étant éminemment politique, doit être réservée au maître d'ouvrage.

Comité de pilotage

Le Programme serait doté d'un Comité de Pilotage, qui jouera un rôle particulièrement important étant donné le besoin de coordination des activités. Ce Comité aura vocation à devenir, à l'issue du Programme, le Comité Régional de Lutte contre les mouches des fruits, chargé de coordonner, de façon pérenne, la lutte au niveau régional. Il devrait être présidé par le Président de la Commission de la CEDEAO (ou son représentant), tandis que, selon l'option retenue, l'UEMOA pourrait en assurer la Vice-Présidence ou la co-Présidence. Au sein de ce Comité, on veillera au maintien d'une coordination étroite entre les interventions du Programme et celles des programmes des deux entités régionales, tout en œuvrant à l'harmonisation des politiques et des interventions des deux institutions en matière de prévention et de lutte contre les mouches des fruits en Afrique de l'Ouest. Devraient en outre être membres du Comité :

- Les représentants des Etats bénéficiaires désignés par les Comités nationaux de lutte contre les mouches des fruits (on pourrait prévoir un ou deux représentants par pays, en fonction de l'importance des activités nationales de lutte contre les mouches des fruits);
- les bailleurs participant au financement du Programme;
- A titre d'observateurs, des bailleurs ne participant pas au financement du Programme;
- le COLEACP, en tant qu'association représentant les professionnels de l'exportation des fruits et légumes pour l'ensemble des pays ACP et de l'importation en Europe;

- Les institutions régionales disposant d'une compétence reconnue:
 - le ROPPA, en tant que représentant des organisations de producteurs et bras technique de la CEDEAO;
 - le CORAF, en tant qu'organisme fédérateur régional en matière de recherche agricole et en tant que bras technique de la CEDEAO;
 - la CMA AOC, en tant qu'organisme de concertation des Ministres de l'Agriculture de la région et en tant que bras technique de la CEDEAO en matière d'élaboration des politiques des filières agricoles.

Le Comité de Pilotage aurait notamment pour fonction de définir les grandes orientations du Programme, d'approuver les budgets et les Programmes annuels d'activité, en particulier les budgets et activités des volets nationaux du Programme. La répartition entre pays des budgets des volets nationaux se ferait, au départ, en fonction de l'importance économique de la mangue dans les pays. Les budgets seraient ensuite ajustés en fonction des capacités opérationnelles et organisationnelles des acteurs nationaux, et de l'efficacité des actions de lutte, telles qu'elles ressortent d'audits techniques indépendants menés dans le cadre du Programme.

Comité scientifique

Un Comité scientifique serait en outre constitué de personnes ressources désignées intuitu personae, en fonction de leur expertise scientifique dans le domaine de la lutte contre les mouches des fruits. Le Comité devrait comprendre notamment des personnes extérieures à la région, qui pourront ainsi faire bénéficier le Programme de l'expérience des autres régions (notamment Afrique de l'Est et du Sud).

En plus des chercheurs, un représentant d'un bailleur de fonds plus particulièrement intéressé par la composante Recherche ainsi qu'un représentant du secteur privé (exportateur, associations de producteurs...) participeront aux réunions du Comité scientifique à titre d'observateurs non décisionnaires.

Le Comité scientifique passera en revue les options de recherche (propositions technique et financière) qui lui seront soumises par la Composante Recherche sur une base annuelle et décidera de la priorité des propositions les plus prometteuses au regard des objectifs visés de lutte efficace et peu onéreuse;

Les décisions prises au sein du Comité scientifique devront ensuite être avalisées par le Comité de pilotage.

13.7. Mise en œuvre des composantes nationales du Programme

L'organe responsable de coordonner la mise en œuvre des volets nationaux serait, dans chaque pays, le Comité National de Lutte contre les mouches des fruits. Ce Comité devrait être doté de la personnalité morale (indispensable pour jouer le rôle de maître d'œuvre du volet national). Le Comité pourrait avoir un statut associatif, ou correspondre à un statut spécial résultant d'un texte ministériel. Dans tous les cas, le Comité National devrait être une instance mixte public/privé, qui désignerait son président en son sein. Une attention particulière devra être portée à l'équilibre entre la représentation respective du secteur public et du secteur non-public (secteur privé, organisations de producteurs, société civile, etc.) afin d'éviter qu'un secteur se sente désavantagé par rapport à l'autre et ne contribue pas à la concertation public/privé indispensable entre les acteurs nationaux. Dans la mesure du possible et puisque les producteurs et les entreprises de la filière sont les plus directement touchés au plan économique, la Présidence du Comité national de lutte devrait de préférence revenir un représentant du secteur privé ou, à tout le moins, être tournante entre un représentant du secteur public et un représentant du secteur privé. Un secrétaire permanent, nommé par le Comité, aurait pour charge d'exécuter les décisions du Comité et de superviser, par délégation et en collaboration avec l'UGCP, l'utilisation des moyens techniques et financiers mis à la disposition du Comité par le Programme. La gestion des fonds sera, dans la mesure du possible, confiée à des structures nationales ayant les compétences dans ces domaines ou à des Projets

dans le pays disposant d'une Unité de gestion. En effet, il ne paraît pas souhaitable de doter les Comités nationaux de lutte de structures administratives et financières lourdes. Dans le cas de fonds destinés spécifiquement à un pays, ceux-ci seraient gérés via les canaux habituels de décaissement du bailleur concerné dans ce pays. Selon l'ampleur des Programmes nationaux, le secrétaire permanent pourrait être salarié, à mi-temps ou à plein temps, par le Comité sur les fonds du Programme, ou remplir ses fonctions à titre bénévole.

Les rôles principaux des comités nationaux seraient les suivants:

- Ils organiseraient les activités de terrain, définiraient le rôle des différents acteurs et sélectionneraient, en fonction des compétences et des capacités opérationnelles, les acteurs de terrain en matière de surveillance et de lutte;
- Ils élaboreraient les Programmes annuels d'activité au niveau national en matière de surveillance et de lutte, et les transmettraient pour approbation à l'UGCP et au comité de pilotage du Programme;
- Ils sélectionneraient les zones prioritaires de lutte intégrale contre les mouches des fruits, en fonction de leur intérêt économique et de la disponibilité des acteurs de terrain dans la zone.

La composition des Comités Nationaux pourrait être la suivante:

- L'Administration en charge de la protection des cultures (en général, la DPV);
- Les associations de producteurs de fruits ou leurs faîtières nationales ;
- Les associations (lorsqu'elles existent) d'exportateurs de mangues ou autres fruits susceptibles d'être affectés par les mouches des fruits;
- Le ou les services de vulgarisation compétent(s) ;
- L'Institut de Recherche Agronomique National compétent;
- Un représentant de l'UGCP;
- Les bailleurs de fonds représentés dans le pays;
- Des ONG;
- Eventuellement des organisations de consommateurs;
- Et toute autre organisation dont la participation serait considérée utile par les membres précédents.

L'organisation nationale des campagnes de surveillance et de lutte doit rester flexible et s'adapter aux conditions locales en ce qui concerne notamment le niveau d'organisation des producteurs et la capacité opérationnelle des services publics compétents. Dans la mesure où le renforcement de capacité des services publics ne peut constituer qu'un élément marginal du Programme, il est en effet important de rechercher les compétences et les capacités opérationnelles où elles se trouvent, et de confier les tâches opérationnelles aux instances susceptibles de les réaliser au mieux et à moindre coût.

A priori, les activités de surveillance devraient cependant être, dans la plupart des pays, menées sous l'égide des DPV ou de l'Institut de Recherche, lesquels pourraient s'appuyer, pour les actions de terrain (piégeage), sur des acteurs de terrain locaux. Pour les activités de lutte, il conviendra de distinguer entre la conception et l'organisation générale de la lutte, qui pourraient relever des DPV, et les actions de terrain, qui devraient être effectuées par des associations de producteurs.

L'organigramme du Programme est présenté en annexe 14.

13.8. Démarrage du Programme

Il est vraisemblable que réunir l'ensemble des fonds qui correspondent au Budget total sera une tâche ardue et longue. Or les besoins en assistance technique pour lutter contre les mouches des fruits sont urgents.

La CEDEAO a décidé de consacrer une ligne budgétaire importante à la problématique de lutte contre les mouches des fruits et ces fonds seraient disponibles début 2010. L'UEMOA a également prévu une ligne budgétaire pour l'exercice de l'année 2010 sur la thématique des mouches des fruits.

Il pourrait donc être envisageable qu'une partie de l'UGCP puisse être recrutée dès le début 2010 pour engager une certaine partie des actions, par exemple initier la constitution ou le renforcement des Comités nationaux de lutte, concevoir les premiers modules de sensibilisation des acteurs nationaux, rédiger les différents manuels de procédure, assister la CEDEAO dans la création d'une Unité autonome de gestion et sensibiliser les bailleurs de fonds à participer financièrement au Programme.

14. REMERCIEMENTS

L'ensemble de l'équipe de consultants remercie vivement les participants aux ateliers qui ont apporté des améliorations substantielles au schéma initial ainsi qu'aux membres du Comité d'accompagnement de la Commission européenne, de la Banque mondiale et de l'OMC. Les personnes rencontrées des institutions régionales ont également été précieuses pour déterminer les meilleures options du montage institutionnel.

ANNEXES

1. ANNEXE 1 : ANALYSE DÉTAILLÉE DE LA MÉTHODOLOGIE

La méthodologie utilisée a comporté plusieurs étapes :

1.1. Définition d'un cadre d'intervention

La première étape a été de définir, en se fondant sur l'étude du cabinet de consultants Italtrend et sur d'autres documents mis à disposition de la mission par un « core group international » (voir ci-après), un cadre d'intervention générique cohérent qui a pris en compte l'ensemble des activités indispensables et des pré-requis éventuels concourant à atteindre l'objectif fixé au Programme.

Cette première phase a proposé une répartition des activités sur les trois niveaux d'intervention que sont le régional, le national et le local. Elle a débouché sur un avant-projet de fiche d'identification.

Cette première étape a été menée avec l'appui-conseil d'un « core group international » d'experts (CGI) ayant une expérience concrète de mise en place, gestion ou évaluation de projets régionaux sur des problématiques similaires à celle des mouches des fruits invasives (ex. criquets pèlerins, grippe aviaire...).

Le rôle d'appui-conseil de la mission par les experts du CGI a consisté à :

- mettre à la disposition de la mission les documents pertinents, notamment sur les montages institutionnels utilisés et le chiffrage des actions ;
- réviser et amender les documents fournis par la mission.

1.2. Rédaction d'une grille d'enquête

Afin de réaliser l'actualisation succincte des situations nationales au regard de la problématique des mouches invasives, une grille d'enquête découlant de la phase précédente a été élaborée par la Mission. Elle a permis d'avoir un cadre d'enquête cohérent et identique dans chacun des 8 pays cibles. Cette grille a été révisée par le CGI.

1.3. Enquêtes sur le terrain

La troisième étape a consisté à réunir un groupe de travail dans chaque pays concerné et à procéder au remplissage de la grille d'enquête. Le but de cette enquête a été d'actualiser succinctement le « gap analysis » des situations nationales des 8 pays cibles (Côte d'Ivoire, Sénégal, Mali, Burkina Faso, Ghana, Bénin, Gambie et Guinée) et de valider le cadre d'intervention générique défini au point 1.

Cette actualisation à caractère éminemment technique a été réalisée avec un nombre réduit de participants représentant les principales parties prenantes :

- des représentants du secteur public concerné (Ministère de l'Agriculture, Direction de la Protection des Végétaux, Ministère du Commerce) ;
- un représentant du Programme National D'investissement Agricole (PNIA) ;
- des représentants du secteur privé (représentant des producteurs, des exportateurs, des pisteurs, des transformateurs) ;
- un représentant d'institution de recherche présente dans le pays concerné ;
- un participant divers (Laboratoire phyto, Contrôle aux frontières, etc) ;
- un représentant des bailleurs de fonds, désigné en accord avec le chef de file des bailleurs qui, localement, auraient marqué leur intérêt spécifique pour le dossier Mouches des Fruits.

Les réunions de travail ont eu lieu dans les 8 pays. La liste des participants est fournie en annexe.

Toutes les réunions n'ont pas réuni l'ensemble des parties prenantes tel que cela a été défini ci-dessus bien que toutes aient été contactées.

Cependant, le cadre d'intervention générique tel qu'il a été présenté et discuté a recueilli l'assentiment de l'ensemble des pays où cela a été présenté.

1.4. Sensibilisation des bailleurs de fonds intéressés par la problématique des mouches des fruits dans les 8 pays enquêtés

A l'issue de la réunion de travail (cf. point précédent), une journée supplémentaire sur place a permis de présenter aux bailleurs de fonds intéressés par la problématique des mouches des fruits les conclusions principales de l'étude Italtrend ainsi que l'orientation du travail de chiffrage qui mènera à l'organisation de la table ronde des bailleurs en Septembre 2009.

Cette présentation a été menée dans les 8 pays sauf le Mali et la Gambie.

En ce qui concerne le Mali, la Banque mondiale au travers de son Programme PCDA a participé à la réunion de travail avec les autres parties prenantes. La FAO qui est chef de file des bailleurs au niveau de l'Agriculture n'était pas disponible le jour de la présentation.

Il n'existe pas de bailleurs en Gambie qui travaille de près ou de loin sur cette problématique. Il n'a donc pas été possible d'en rencontrer.

1.5. Appréciation de la capacité de certaines institutions régionales à mettre en œuvre tout ou partie du Programme régional

Une liste d'institutions régionales a été établie en concertation avec la Commission européenne, la Banque mondiale et l'Organisation mondiale du Commerce¹⁵. La Mission a rencontré ces institutions et a apprécié les capacités de contribution éventuelle à la mise en œuvre d'un Programme régional (maîtrise d'ouvrage/maîtrise d'œuvre) afin de proposer un montage institutionnel cohérent.

1.6. Synthèse des enquêtes, fiche d'identification, montage institutionnel et budget

Cette étape a consisté à exploiter les éléments recueillis lors des enquêtes nationales et à rédiger une fiche d'identification complète du Plan d'Action Régional.

Un montage institutionnel unique est proposé, en précisant les rôles de chaque entité concernée, les conditions de durabilité des solutions à porter par le dispositif institutionnel d'ensemble et les incidences budgétaires.

Un budget est fourni en distinguant les différents niveaux et par résultat.

Le chiffrage budgétaire ne fournit que des montants par activité en distinguant la partie régionale de la partie nationale. Il ne donne pas d'indication de chiffrage par pays. De cette façon, les pays seront encouragés à adopter une démarche proactive pour bénéficier des appuis du Programme (demand driven) et d'éviter que la démarche se limite à réclamer les montants pré-définis.

Cela n'empêchera pas au moment du démarrage du Programme et au sein des Comités nationaux de lutte de déterminer l'ensemble des besoins et des coûts au niveau de chaque pays. La démarche sera alors volontaire à partir de données actualisées (car la situation aura évolué entre ce rapport et le début du Programme).

¹⁵ Les comptes rendus des visites ont été mis en annexe.

2. ANNEXE 2 : ANALYSE DÉTAILLÉE DES PARTIES PRENANTES

Parmi les parties prenantes, on distingue :

- Les institutions officielles;
- Les acteurs non étatiques;
- Les autres institutions.

Chacune de ces parties prenantes est concernée par le fléau des mouches phytophages et peut jouer un rôle constructif, à la hauteur de ses moyens, dans la sensibilisation de tous à la nécessité d'agir de manière coordonnée ou dans l'élaboration et la mise en œuvre des solutions de prévention et de lutte.

2.1. Les Institutions officielles

Au niveau des institutions officielles, on peut les subdiviser en :

- Institutions régionales;
- Autorités compétentes nationales;
- Services publics nationaux et leurs antennes locales;
- Services de vulgarisation.

Parmi les institutions officielles, nous pouvons distinguer les institutions régionales et les institutions nationales ayant un rôle de définition et de mise en œuvre de la politique agricole et de santé des végétaux du pays ou de la région.

De surcroît au plan national, des structures officielles ont la charge de contrôler le respect des normes fixées par la loi.

2.1.1. Institutions régionales

Les institutions régionales qui jouent un rôle important dans la lutte contre les mouches des fruits, sont les suivantes : la CEDEAO (ou ECOWAS), l'UEMOA, la CMA / AOC, le CILSS, le FARA, l'IITA.

Ces institutions, qui ont été visitées par la mission, sont décrites en annexes du présent rapport.

D'autres organisations internationales comme l'ICIPE ou l'IAPSC pourraient être des parties prenantes dans le Programme car ayant travaillé sur le sujet ou ayant des compétences sur les organismes nuisibles. Cependant, le champ de l'étude complémentaire ayant été limité à la région ouest africaine, elles n'ont pas pu être rencontrées.

2.1.2. Les institutions nationales ayant des fonctions régaliennes dans la lutte contre les mouches des fruits

Les acteurs

Deux Ministères sont les parties prenantes principales du Programme : le Ministère de l'Agriculture (plutôt pour les aspects scientifiques et techniques) et le Ministère du Commerce (plutôt pour les aspects commerciaux et échanges). La synergie entre leurs actions doit être à la hauteur du défi économique que posent les mouches phytophages au pays et à ses opérateurs.

Le Ministère de l'Agriculture est le Ministère de tutelle des DPV, des laboratoires de diagnostic, des inspections phytosanitaires tant au niveau national qu'au niveau des contrôles aux frontières. A ce titre, il est une partie prenante capitale dans le Programme.

Il est également l'Autorité compétente pour proposer les lois qui permettent d'organiser la lutte efficacement contre les conséquences souvent désastreuses des organismes nuisibles sur la productivité de l'agriculture. Il a également une responsabilité internationale contre la propagation

des nuisibles que ce soit pour son propre territoire (cas des importations) que pour les territoires de pays tiers (cas des exportations).

Il est donc très important de sensibiliser les plus hautes autorités à ce qu'elles consacrent les moyens humains et financiers suffisants pour atteindre les objectifs appropriés de prévention et de lutte.

Le Ministère du Commerce gère les relations commerciales avec les pays tiers. A ce titre, il intervient en contractant des accords avec les pays étrangers et en établissant des règles parmi lesquelles des règles phytosanitaires.

De plus, il suit les évolutions des échanges grâce à des statistiques commerciales.

Plusieurs autres ministères peuvent avoir des interventions plus indirectes. Citons le Ministère de la Recherche qui est dans plusieurs pays le Ministère de tutelle de la Recherche, le Ministère de l'environnement, le Ministère des Finances au travers des Douanes.

Les mandats dans le Programme

Le Ministère de l'Agriculture a un rôle très important à jouer dans le bon déroulement dans le Programme :

- Apporter sa contribution à la création ou au renforcement du Comité national de lutte contre les mouches des fruits;
- Officialiser, si ce n'est déjà fait, ce Comité national moyennant un arrêté officiel ;
- Pourvoir les services publics nationaux (par exemple DPV) de dotations financière et humaine suffisantes pour mener à bien les fonctions régaliennes qui sont de son ressort;
- Définir une politique agricole permettant la prise en compte de la problématique de la mouche des fruits;
- Avoir un dialogue constant avec les autres parties prenantes notamment les organisations de producteurs et le secteur privé.

Le Ministère du Commerce aura pour mandat entre autres :

- Disposer d'un service statistique permettant de connaître précisément les flux commerciaux en particulier les flux commerciaux au niveau de la sous-région;
- Etablir des accords commerciaux avec les pays tiers, dans le respect des traités régionaux, en préservant dans la mesure du possible le pays de surinfestation de mouches des fruits ou la pénétration de nouvelles espèces non présentes.

2.1.3. Les structures nationales officielles de surveillance et de contrôle

L'annexe 3 détaille les fonctions des structures nationales de surveillance et de contrôle.

Les compétences ne sont pas distribuées de la même manière dans les différents pays. Mais on peut les classer en plusieurs groupes en séparant ce qui concerne la santé et la protection des végétaux et ce qui a trait aux pesticides.

2.1.3.1. Santé et protection des végétaux

Pour ce qui est de la santé et de la protection des végétaux, on distingue :

- Les instances de surveillance ;
- Les instances de contrôle et d'inspection ;
- Les instances de diagnostic;
- Les laboratoires de diagnostic.

Les instances de surveillance dans le domaine de la santé et la protection des végétaux

Elles ont pour rôle d'établir un réseau de pièges répartis de manière représentative des différentes zones agroécologiques du pays et de recueillir l'ensemble des données concernant les organismes de quarantaine et les organismes endémiques dans le pays.

Cette activité est essentielle car elle permet d'orienter les contrôles, déclencher les alertes...

Ce rôle peut être à la charge d'une instance publique ou d'une organisation privée accréditée par l'autorité compétente.

Les acteurs

Dans la plupart des pays, ce rôle est dévolu aux DPV. Dans d'autres cas, c'est la Direction de l'Horticulture (cas du Sénégal) ou la Recherche (l'IITA dans le cas du Bénin ou le CNRA en Côte d'Ivoire) qui est en charge de cette fonction.

Mais cette fonction est exercée actuellement de manière très déficiente et doit être nettement renforcée.

Les mandats dans le Programme

Ce sera le rôle du Comité national de lutte contre les mouches des fruits de désigner la structure publique (DPV, Direction de l'horticulture, Recherche) ou privée qui aura la charge de cette activité.

Les principaux mandats sont les suivants :

- Etablir un Plan de surveillance national;
- Le mettre en place en déléguant éventuellement une partie des fonctions à des tierces parties (par exemple organisations de producteurs);
- Récupérer, traiter et restituer les données collectées;
- Lancer les alertes au niveau national et au niveau international dès qu'un seuil d'alerte est dépassé ou si un organisme nuisible non recensé dans le pays apparaît.

Les instances de contrôle et d'inspection dans le domaine de la santé et la protection des végétaux

Les instances d'inspection et de contrôle permettent de vérifier la non présence d'organismes nuisibles notamment au niveau des points d'entrée et ainsi éviter leur propagation. Le niveau sanitaire étant différent entre les pays limitrophes, il est nécessaire de s'assurer que les autorités compétentes en charge des contrôles effectuent correctement leur mission.

En outre, les instances d'inspection sont chargées de faire des inspections dans certaines exploitations et ainsi garantir la non contamination de celles-ci par des organismes nuisibles. Ces inspections sont particulièrement importantes lorsqu'il s'agit de production destinée à l'exportation.

De plus, les instances d'inspection et de contrôle ont pour mission régalienne de signer les certificats phytosanitaires internationaux.

Les acteurs

Ce sont aux DPV qu'est dévolu le rôle contrôle et d'inspection. Des certificats sanitaires internationaux sont bien expédiés mais ils n'offrent pas la rigueur et la confiance que l'on est en droit d'en attendre.

Actuellement, aucun pays n'a un service d'inspection susceptible de répondre aux normes internationales.

Les mandats dans le Programme

Ce sera le rôle de la DPV de mettre en place :

- Un système de contrôle aux frontières plus efficace, notamment pour déterminer de nouvelles espèces invasives et de mesurer le taux d'infestation des organismes nuisibles endémiques ou

établis dans le pays;

- D'améliorer les contrôles lors de la délivrance de certificats phytosanitaires.

Les instances de diagnostic dans le domaine de la santé et la protection des végétaux

Ces instances regroupent plusieurs organismes : l'organisme chargé des analyses de risque. Celui qui a pour vocation les alertes rapides. Enfin l'institution qui fait le recensement des vergers et des zones à risque.

Peu de pays disposent de ce type de structures.

Les laboratoires de diagnostic dans le domaine de la santé et la protection des végétaux

Les laboratoires de diagnostic sont indispensables pour la détermination rapide et précise des organismes nuisibles qui ont été trouvés soit par le réseau de surveillance soit par les autorités compétentes chargées du contrôle. Il est indispensable que ces laboratoires aient des taxonomistes suffisamment bien formés dans la reconnaissance des différents types de mouches des fruits.

Il est également important d'avoir un laboratoire national de référence qui puisse appuyer les laboratoires nationaux dans la détermination exacte des différents organismes nuisibles.

Les acteurs

Suivant les pays, le laboratoire national dépend de la DPV, de la Recherche ou de l'Université.

Le laboratoire de l'IITA d'Ibadan a été reconnu unanimement lors des ateliers dans les pays comme pouvant devenir le laboratoire de référence.

Les mandats dans le Programme

Les laboratoires nationaux devront assurer :

- La détermination des organismes nuisibles;
- La formation de techniciens de terrain.

2.1.3.2. Pesticides

Pour ce qui est des pesticides, on distingue :

- Les instances d'homologation;
- Les instances de contrôle (vérification des LMR);
- Les laboratoires d'analyse.

Ces instances n'ont pas été incluses dans le Programme car d'autres Programmes ont des actions spécifiques dans ce domaine comme le Programme PIP/COLEACP. Une deuxième phase de ce Programme est prévue et des actions pourront être menées pour s'assurer que les pesticides nécessaires à la lutte contre les mouches des fruits seront homologués rapidement.

2.1.4. Les structures de vulgarisation

Les services de vulgarisation ont un rôle de transmission du savoir entre la recherche et les producteurs et apportent de l'assistance technique à ces mêmes producteurs sous forme de formation, de suivi, de conseils.

Les acteurs

Suivant les pays, les structures de vulgarisation sont importantes (Sénégal, Ghana (1800 personnes), Gambie) alors qu'elles sont inexistantes dans d'autres pays (par exemple le Mali).

Quand elles existent, ce sont des organismes de l'Etat.

Les mandats dans le Programme

Aux structures de vulgarisation peuvent être déléguées les activités suivantes :

- La formation des producteurs;
- Les actions de surveillance sur le terrain;
- Les actions de lutte au niveau de la production.

2.2. Les acteurs non étatiques

Les acteurs non étatiques se subdivisent en :

- Secteur privé : entreprises de production, de conditionnement, de transformation, de transport, d'exportation et de distribution, les entreprises agrochimiques;
- Société civile : les organisations de consommateurs et les ONG.

2.2.1. Le secteur privé

Dans cette catégorie, on retrouve les secteurs suivants :

- Les petits producteurs ayant des vergers de petites tailles, peu de technicité et qui vendent principalement sur le marché local;
- Les producteurs ayant une production commerciale et d'exportation;
- Les producteurs qui peuvent vendre alternativement et suivant les opportunités sur le marché local et sur le marché à l'exportation (en fonction des demandes des exportateurs);
- Les pisteurs;
- Les centres de conditionnement;
- Les transformateurs;
- Les entreprises agrochimiques.

2.2.1.1. Les petits producteurs et leurs organisations

Les petits producteurs ont des vergers de petite taille (en général 1 – 2 ha pour la mangue), des vergers relativement vieux et très peu de technicité. Ils ne pratiquent pas en général l'hygiène des vergers.

Ils sont regroupés en organisations paysannes.

Les organisations paysannes sont importantes au niveau des pays de l'Afrique de l'Ouest car elles servent de relais entre les producteurs et les autorités compétentes ou les Programmes.

Elles peuvent prendre la forme de coopératives, d'associations de producteurs voire de comités villageois.

Ils cultivent des variétés locales

Les acteurs

Il a été signalé au cours de l'atelier de Bamako l'existence de 300 organisations de producteurs au Mali. Le Burkina Faso compte également des organisations puissantes comme Aproma B qui regroupe les professionnels de la mangue.

En Côte d'Ivoire, le FIRCA finance l'émergence ou la consolidation de coopératives même si le contexte politique n'est pas très favorable.

Les autres pays ont également sous une forme ou sous une autre des organisations paysannes. Toutes ont cependant peu de moyens tant techniques que financiers et il sera nécessaire de les renforcer.

Les mandats dans le Programme

La place des organisations paysannes dans le Programme est centrale car les actions de terrain passeront préférentiellement à leur niveau par exemple :

- Les actions de surveillance sur le terrain;
- Les actions de lutte au niveau de la production : sensibilisation, formation, actions de lutte.

2.2.1.2. Les producteurs ayant une production commerciale et d'exportation

En réalité, cette catégorie de producteurs est numériquement relativement faible et est concentrée dans certaines régions comme les Niayes au Sénégal ou au Nord de la Côte d'Ivoire.

Elles ne sont que quelques unités au Mali et quasiment inexistantes en Guinée. En Gambie, la ferme Radlive¹⁶ représente presque la totalité des exportations de mangue.

Cependant, une bonne partie des exportations provient de ces exploitations industrielles.

Ils cultivent des variétés d'exportation.

2.2.1.3. Les producteurs pouvant vendre soit sur le marché local, soit sur le marché à l'exportation

Ce sont en général des producteurs qui peuvent être petits mais qui ont des relations avec un exportateur ou un pisteur. Ils ont des vergers plus modernes et produisent des variétés d'exportation.

2.2.1.4. Les pisteurs

Les pisteurs sont des organisations qui travaillent pour le compte d'une entreprise et qui effectuent la récolte chez les producteurs.

Cette pratique est très développée au Mali et les exportateurs qui n'ont pas de vergers propres ont recours à ces pisteurs.

Dans certains pays comme la Côte d'Ivoire, les exportateurs envoient leurs propres employés pour récolter les mangues.

Les pisteurs ont un rôle à jouer dans le Programme en améliorant le tri des fruits récoltés et en conseillant aux producteurs les mesures d'hygiène de vergers évitant une contamination par les mouches des fruits.

2.2.1.5. Les centres de conditionnement

Les fruits notamment les mangues ne passent en centre de conditionnement que lorsqu'ils sont destinés à l'exportation vers des pays aux exigences très fortes (par exemple pays de l'Union européenne).

Quand les fruits sont pour le marché local ou intrarégional, le transport se fait en vrac.

Le passage des fruits dans un centre de conditionnement permettrait de trier les fruits et ainsi d'éviter la dissémination d'organismes nuisibles.

Il y a très peu de centres de conditionnement dans les pays de l'Afrique de l'Ouest.

Par exemple, le pays qui en possède le plus est le Sénégal avec 20 stations de conditionnement répartis dans l'ensemble du pays dont 10 assez bien organisées.

¹⁶ La ferme Radville est filiale d'une entreprise de Grande Bretagne.

Le Burkina Faso dispose de deux stations bien organisées d'où sont conditionnés plus de 70% de la production de la mangue exportée.

La Côte d'Ivoire a également des centres de conditionnement dont 8 appartiennent à des entreprises certifiées Globalgap.

En Gambie, seule la ferme Radville a un centre de conditionnement.

Susciter même pour le marché local et intrarégional le passage par un centre de conditionnement permettrait de contrôler la dissémination de fruits infestés par les mouches des fruits. Il est nécessaire cependant d'en évaluer le coût et de vérifier que cela est économiquement supportable.

Ici également, les exportateurs ne forment pas une catégorie homogène. Certains disposent de centres de conditionnement, d'autres intègrent également la partie production.

En général, il existe une organisation professionnelle regroupant les exportateurs au sein d'une association.

2.2.1.6. Les transformateurs

Dans certains pays, une partie de la production de fruits / légumes est transformée par séchage, production de pulpe ou de jus et concentrés.

Afin d'éviter la dispersion des objectifs de ce Programme, cette catégorie ne sera pas prise en compte directement.

2.2.1.7. Les entreprises agrochimiques

Les entreprises agrochimiques jouent un rôle important dans la fabrication et la distribution de pesticides, de pièges et appâts indispensables dans la lutte contre les mouches des fruits.

Elles se substituent dans certains pays aux services d'assistance technique en recommandant des produits et des modes d'utilisation.

2.2.2. La société civile

Certaines ONG se sont impliquées au niveau de productions locales dans la lutte contre les mouches des fruits (intervention très circonscrites sur le terrain, souvent porteuses de résultats concrets, si tant est que leurs ressources permettent une action dans la durée).

In fine, les consommateurs seront les principaux bénéficiaires du Programme.

Des associations de consommateurs commencent à voir le jour en Afrique de l'Ouest. La crise économique les rend vigilantes sur la sécurité alimentaire et l'équilibre nutritionnel... Elles permettent de sensibiliser les institutions à la nécessité de lutter contre les parasites qui raréfient l'offre de produits sains, exempts d'infestation de mouches, pour les consommateurs locaux.

Même si leur professionnalisme n'en est qu'à ses débuts, elles ont un rôle important à jouer notamment vis-à-vis des décideurs politiques qui orientent la politique agricole.

2.3. Les autres institutions

Les autres organisations qui sont parties prenantes dans le Programme sont les suivantes :

- Les organisations mixtes privé / public;
- Les instituts de recherche et Universités.

2.3.1. Les organisations privé / public

Suivant les pays, les organisations de concertation privé / public revêtent plusieurs formes : task forces, Comités de lutte contre les mouches des fruits. Ces organisations, quand elles existent, sont des points de rencontre indispensables pour faire avancer des dossiers comme la lutte contre les

mouches des fruits. Néanmoins, très hétérogènes dans leur représentativité et efficacité, ce qui implique d'ajuster leurs capacités pour qu'elles jouent un rôle effectif.

Les acteurs

Il s'avère que la plupart des pays ont des Comités de lutte contre les mouches des fruits plus ou moins officiels.

Par exemple, au Sénégal, à l'initiative de l'Usaid, un Comité de lutte contre les mouches des fruits a été constitué regroupant les autorités compétentes et le secteur privé. Il n'est cependant pas officiel. La Guinée a également mis en place un Comité National de lutte depuis le mois de mars 2009.

Au Mali, au cours de l'atelier à Bamako, le Programme PCDA a reçu pour mandat des autres parties prenantes pour informer et sensibiliser le Ministère de l'Agriculture de l'importance de la création d'un Comité national de lutte.

Le Ghana a un Comité de lutte qui s'est déjà réuni plusieurs fois (6) et a élaboré un Plan d'action.

Le Ministère de l'Agriculture du Bénin a rédigé un décret de création d'un Comité de lutte mais celui-ci n'est pas encore signé.

Le Burkina Faso n'a pas un Comité de lutte formalisé mais entreprend de nombreuses activités sous l'égide du PAFASP et de l'Association des Professionnels de la mangue du Burkina (APROMA B) qui constitue une interprofession, avec la collaboration technique de l'INERA et des Services de la Protection des Végétaux.

Seul pays de la région ouest africaine, la Gambie n'a pas de Comité de lutte.

Les mandats dans le Programme

Les mandats des Comités de lutte sont variés et peuvent être légèrement différents d'un pays à l'autre. Mais le Comité est un élément indispensable dans la mise en place du Programme. A telle enseigne que la constitution d'un Comité de lutte national officiel est un des pré requis pour la mise en place des activités prévues par le Programme.

Le Comité de lutte aurait en autres les missions suivantes :

- Mise sur pied d'un plan d'action de surveillance et de lutte;
- Coordination de différentes actions à mener;
- Sensibilisation sur ce problème;
- Recherche de fonds;
- Participation à la gestion des fonds de bailleurs qui destineront leurs aides au niveau national.

2.3.2. Les instituts de recherche

Plusieurs instituts de recherche et universités d'Afrique de l'Ouest travaillent sur la problématique des mouches des fruits. Cependant, souvent faute d'organisation et de moyens, les résultats pratiques de cette recherche ne sont pas à la hauteur des espérances, même si certains chercheurs ont des Programmes prometteurs.

De plus, sur financement de la Banque mondiale et du STDF, l'IITA en collaboration avec le CIRAD a mis en place le Projet WAFFI, projet de recherche appliquée sur l'emploi d'un traitement par tache au GF 120 (Spinosad).

Les mandats dans le Programme

La recherche est une composante essentielle du Programme car elle est chargée de fournir aux producteurs de nouveaux outils de lutte plus efficaces mais surtout moins chers. Ces moyens de lutte doivent s'inscrire dans une agriculture durable et respectueuse de l'environnement.

3. ANNEXE 3 : FONCTIONS DES AUTORITÉS COMPÉTENTES

Fonctions	Détail
PHYTOSANITAIRE (organismes nuisibles)	
Réglementation phytosanitaire	Elaboration de textes législatifs
Analyse des risques	
Surveillance (au niveau central)	Collecte et du traitement des données (Banque de données, liste et cartes des nuisibles...) Surveillance des populations des ennemis des cultures ; Lancement avertissements agricoles et de la Sensibilisation à la protection des cultures;
Surveillance décentralisée	Surveillance des populations de déprédateurs Avertissements phytosanitaires au profit des producteurs
Alerte rapide	Au niveau national et international
Contrôles : inspections au niveau national	Délivrance du certificat phytosanitaire Contrôle de la qualité sanitaire des produits agricoles (notamment pour l'exportation)
Formation des agents	Formation continue des agents
Contrôles : points d'entrée	Police phytosanitaire aux frontières Surveillance au niveau des postes frontières des végétaux importés
Facilités commerciales	Facilitation aux entreprises privées du certificat phytosanitaire
Campagne de lutte	Organisation et coordination des actions de lutte des organismes nuisibles
Laboratoire	Identification nuisibles Inventaire des principaux nuisibles, Stratégies IPM ; Formation continue en protection des végétaux des agents;
Diffusion des exigences et fiches	Fichier des exigences phytosanitaires (importateurs / exportateurs) Elaboration et diffusion des fiches techniques sur nuisibles
PRODUITS PHYTOSANITAIRES (pesticides)	
Réglementation : produits phytosanitaires	Elaboration de textes législatifs
Gestion phytosanitaire	Index phytosanitaire Fichier des produits phytosanitaires
Homologation	Homologation des produits Relation avec les Comités régionaux
Contrôles des produits phytosanitaires	Maintenance du matériel de traitement phytosanitaire ; Gestion des stocks de pesticides (dont obsolètes / périmés) Contrôle de la vente et de l'utilisation des pesticides
Contrôles : inspections au niveau national	Contrôle de la qualité phytosanitaire des produits agricoles Contrôle de la vente et l'utilisation des pesticides Veille des pratiques adéquates de protection sanitaire des cultures
Contrôles aux points d'entrée	Police aux frontières du contrôle des produits agro pharmaceutiques
Laboratoire	Appui sécurisation et la qualité des traitements phytosanitaire ; Appui sécurisation et la qualité des traitements phytosanitaire ; Réalisation expérimentations phytosanitaires ; Formation continue en protection des végétaux des agents;
Expérimentation	Réalisation des expérimentations phytosanitaires Réalisation études d'impacts environnementaux

4. ANNEXE 4 : FONCTIONS REMPLIES PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES PAR PAYS

Fonctions	Détail	Sénégal	Gambie	Guinée	Mali	Burkina Faso	Bénin	Ghana	Côte d'Ivoire
PHYTOSANITAIRE (organismes nuisibles)									
Réglementation phytosanitaire	Elaboration de textes législatifs	DPV. Division de la Législation et de la Quarantaine des plantes		SNPVDS Service contrôle phytosanitaire		Existe?			
Analyse des risques				SNPVDS Service contrôle phytosanitaire					
Surveillance (au niveau central)	Collecte et du traitement des données (Banque de données, liste et cartes des nuisibles...) Surveillance des populations des ennemis des cultures ; Lancement avertissements agricoles et de la Sensibilisation à la protection des cultures;	DPV Division des Avertissements agricoles		SNPVDS Service contrôle phytosanitaire / Laboratoire SNPVDS Défense des cultures et Lutte contre les Grands Fléaux	OPV				
Surveillance décentralisée	Surveillance des populations de déprédateurs Avertissements phytosanitaires au profit des producteurs	Services décentralisés BSA				Existe?			
Alerte rapide	Au niveau national et international			Laboratoire avec SNPV					
Contrôles : inspections au	Délivrance du certificat phytosanitaire				DNA via DLCP	DPVC	SPVCP	PPRSD / GSB	DPVCQ

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

Fonctions	Détail	Sénégal	Gambie	Guinée	Mali	Burkina Faso	Bénin	Ghana	Côte d'Ivoire
niveau national	Contrôle de la qualité sanitaire des produits agricoles (notamment pour l'exportation)	DPV Division de la Législation et de la Quarantaine des plantes		SNPVDS Service contrôle phytosanitaire					
Formation des agents	Formation continue des agents			Laboratoire				PPRSD avec Université du Ghana	
Contrôles : points d'entrée	Police phytosanitaire aux frontières Surveillance au niveau des postes frontières des végétaux importés	DPV Division de la Législation et de la Quarantaine des plantes Services décentralisés PCQ		SNPVDS Service contrôle phytosanitaire / Douanes					
Facilités commerciales	Facilitation aux entreprises privées du certificat phytosanitaire			CAFEX	DNA via DLCP	DPVC	SPVCP	PPRSD	DPVCQ
Campagne de lutte	Organisation et coordination des actions de lutte des organismes nuisibles	DPV Division de la Défense des Cultures		SNPVDS Défense des cultures et Lutte contre les Grands Fléaux				PPRSD	
Laboratoire	Identification nuisibles Inventaire des principaux nuisibles, Stratégies IPM ; Appui sécurisation et la qualité des traitements phytosanitaire ; Réalisation expérimentations phytosanitaires ; Formation continue en protection des végétaux des agents;			Laboratoire				Laboratoire	
Diffusion des	Fichier des exigences			SNPVDS					

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

Fonctions	Détail	Sénégal	Gambie	Guinée	Mali	Burkina Faso	Bénin	Ghana	Côte d'Ivoire
exigences et fiches	phytosanitaires (importateurs / exportateurs) Elaboration et diffusion des fiches techniques sur nuisibles			Service contrôle phytosanitaire SNPVDS Service contrôle phytosanitaire SNPVDS Défense des cultures et Lutte contre les Grands Fléaux					
PRODUITS PHYTOSANITAIRES (pesticides)									
Réglementation : produits phytosanitaires	Elaboration de textes législatifs	DPV. Division de la Législation et de la Quarantaine des plantes		SNPVDS Réglementation et Homologation des Produits Phytosanitaires					
Gestion phytosanitaire	Index phytosanitaire Fichier des produits phytosanitaires			SNPVDS Réglementation et Homologation des Produits Phytosanitaires				PPRSD	
Homologation	Homologation des produits Relation avec les Comités régionaux			SNPVDS Réglementation et	DNA via DLCP	DPVC	SPVCP	PPRSD	DPVCQ

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

Fonctions	Détail	Sénégal	Gambie	Guinée	Mali	Burkina Faso	Bénin	Ghana	Côte d'Ivoire
				Homologation des Produits Phytosanitaires					
Contrôles des produits phytosanitaires	Maintenance du matériel de traitement phytosanitaire ; Gestion des stocks de pesticides (dont obsolètes / périmés) Contrôle de la vente et de l'utilisation des pesticides	DPV Division de la Défense des Cultures		SNPVDS Réglementation et Homologation des Produits Phytosanitaires				PPRSD	
Contrôles : inspections au niveau national	Contrôle de la qualité phytosanitaire des produits agricoles Contrôle de la vente et l'utilisation des pesticides Veille des pratiques adéquates de protection sanitaire des cultures	DPV Division de la Législation et de la Quarantaine des plantes Services décentralisés PCQ		Laboratoire					
Contrôles aux points d'entrée	Police aux frontières du contrôle des produits agro pharmaceutiques	DPV Division de la Législation et de la Quarantaine des plantes						CEPS	
Laboratoire	Appui sécurisation et la qualité des traitements phytosanitaire ; Réalisation expérimentations phytosanitaires ; Formation continue en protection des végétaux des agents;							Laboratoire	
Expérimentation	Réalisation des expérimentations phytosanitaires Réalisation études d'impacts environnementaux			SNPVDS Réglementation et Homologation				EPA	

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

Fonctions	Détail	Sénégal	Gambie	Guinée	Mali	Burkina Faso	Bénin	Ghana	Côte d'Ivoire
				tion des Produits Phytosanitaires / Laboratoire					
FILIERES									
Politique de développement	Conseil agricole et rural Conception, élaboration et mise en œuvre des politiques de développement agricole durable Mise en œuvre de la politique nationale de développement des productions horticoles : fruits, légumes, fleurs et plantes ornementales	Ancar Ancar Direction de l'Horticulture		SRDR	DNCC			GEPC / EDIF	
Evaluation	Evaluation et le suivi des programmes, projets...	Direction de l'Horticulture							
Itinéraires techniques	Définition des itinéraires techniques, normes de qualité, l'appui aux organisations de producteurs... Adaptation des méthodes IPM	Direction de l'Horticulture DPV Division des Avertissements agricoles		Laboratoire					

Source : rapports Italtrend

5. ANNEXE 5 : SYSTÈMES DE SURVEILLANCE DES MOUCHES DES FRUITS PAR PAYS

Les systèmes actuels de surveillance sont soit inexistantes soit à améliorer pour disposer de données fiables et régulières.

Pays	Remarques
Sénégal	<ul style="list-style-type: none">· Dispositif de surveillance avec ISRA (piège Multi lure et Tephri-trap). Mais est-ce suivi?· Avoir un inventaire quotidien des informations sur la dynamique des populations de mouches des fruits toute la campagne de mangue durant ;· Obtenir des renseignements sur l'efficacité des différents attractifs (phéromones, protéines et des produits locaux);· Collecter des données importantes sur la biologie de <i>Bactrocera invadens</i> et des <i>Ceratitis</i> spp et leur comportement sur les différentes variétés de mangue;· Connaître les facteurs importants qui affectent l'efficacité d'un piégeage de masse des mouches des fruits dans la zone.
Gambie	
Guinée	
Mali	<ul style="list-style-type: none">· La surveillance des mouches des fruits est faite par l'Institut d'Economie Rurale (IER), le Projet Cadre Intégré et l'Office de la Protection des Végétaux (OPV).
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none">· Pas de dispositif particulier de surveillance· L'INERA a fait plusieurs études sur la mouche des fruits : 2002 – 2006/2007
Bénin	<ul style="list-style-type: none">· La surveillance est faite par l'IITA
Ghana	<ul style="list-style-type: none">· Pas d'organismes dédiés à la surveillance des mouches des fruits
Côte d'Ivoire	<ul style="list-style-type: none">· La surveillance est effectuée par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA)· Reconnaissance des organismes nuisibles· Détermination des périodes de pullulation

Source : Rapports Italtrend

6. ANNEXE 6 : ENSEIGNEMENTS TIRÉS D'AUTRES PROJETS

La liste des Projets regroupés par thème et par pays est fournie en annexe 8.

6.1. Projets sur mouches des fruits

6.1.1. Projet mené par l'USAID/Croissance économique

Présentation succincte du projet

Le Projet USAID/Croissance économique au Sénégal a beaucoup travaillé sur le thème de la mouche des fruits.

Il a été en effet à l'initiative de la création au Sénégal d'un Comité de lutte contre les mouches des fruits regroupant le secteur public et le secteur privé.

Un plan d'actions de lutte contre les mouches des fruits a été rédigé dans lequel on retrouve une partie des propositions faites par la présente Mission.

Un film documentaire a également été tourné.

De nombreux documents pour lutter contre les mouches des fruits ont été publiés.

Cependant, faute de moyens, les activités prévues dans le plan d'actions n'ont pu être mises en place

Le Programme mené en collaboration avec la Virginia Polytechnic Institute & State University (Virginia Tech) a pour but de fournir un appui au gouvernement du Sénégal et au secteur privé afin de développer la capacité de lutte et de contrôle des mouches des fruits qui s'attaquent à la production de mangues.

Il s'articule autour de 4 axes :

- Développement de capacités de recherche dans les efforts de lutte;
- Amélioration des Bonnes Pratiques;
- Renforcement des capacités et vulgarisation des BPA;
- Respect de l'environnement.

Le Programme travaille en partenariat avec la DPV, l'ANCAR et l'ENSA.

Le document "Plan de travail de l'an 1" précise les actions mises en place au niveau des 4 composantes.

Enseignements tirés

La notion de Comité de lutte contre les mouches des fruits a été reprise dans ce Projet. Cependant, la notion régionale n'est pas prise en compte et manque dans l'approche.

6.1.2. Projet mené par l'USAID TIPCEE

Présentation succincte du projet

Le Programme TIPCEE au Ghana a pour objectifs :

- L'amélioration de la compétitivité du secteur privé sur les marchés internationaux (qualité);
- Le développement d'un SIG sur nombre, taille des exploitations agricoles ;
- L'assistance technique aux agriculteurs sur les standards de qualité;
- Des manuels sur plusieurs cultures.

6.1.3. Projet mené par la Banque mondiale : PDMAS

Présentation succincte du projet

Le PDMAS au Sénégal, projet succédant au PPEA, a créé des centres de conditionnement collectifs qui permettent à des organisations de producteurs qui n'ont pas les moyens d'en avoir un propre de trier les fruits pour l'exportation.

Parmi la composante "Appui à la compétitivité des produits agricoles", le PDMAS a appuyé la mise au point d'un système national de gestion de la qualité et de certification ainsi que la création d'un référentiel paysan.

Le PDMAS a également renforcé les capacités des organisations professionnelles d'exportateurs dans la gestion de la chaîne d'approvisionnement et l'appui technique avec la mise en place de la Fondation Origine Sénégal / fruits et légumes (suivi, évaluation et diffusion des informations).

Il a appuyé les services nationaux de contrôle des végétaux pour l'accréditation par l'Europe.

Enseignements tirés

La création de centres de conditionnement est une très intéressante initiative. Cependant, le présent Projet n'a pas prévu de faire de tels investissements. Cela pourrait faire l'objet d'autres projets.

6.1.4. Projet mené par la Banque mondiale : PAFASP

Présentation succincte du projet

Le PAFASP, projet de la Banque mondiale au Burkina Faso, propose des formations décentralisées en début de la campagne mangue (décembre-janvier) pour mieux armer les producteurs à faire face à problèmes liés à la mouche des fruits et à l'anthracnose. Le nombre de participants par session de formation est de l'ordre de 60 personnes par session dans 5 régions.

Sur la base des résultats obtenus par la recherche, le PAFASP propose l'utilisation du Succès Appât comme produit bio et conventionnel de lutte contre les mouches des fruits. Un test de démonstration sur 2000 ha est programmé à travers des organisations de producteurs sur base d'un consortium APROMA B – INERA et DGPV. Le protocole est rédigé par le PAFASP.

Le PAFASP a également un Programme contre l'anthracnose.

Enseignements tirés

Le PAFASP au Burkina Faso est sûrement un des Programmes qui s'est le plus investi dans la problématique mouches des fruits. Il propose d'utiliser le Success appât sur une grande échelle. Cependant, en étudiant de plus près le Projet, on s'aperçoit qu'il devrait s'inspirer plus largement des dernières recommandations de la Recherche, notamment suite aux essais du Projet WAFFI quant au nombre d'applications minimum afin que les résultats soient probants. Malgré tout, une analyse fine de cet essai, en collaboration avec la Banque mondiale, serait très instructive pour le Programme pour en tirer toutes les conséquences positives comme négatives.

6.1.5. Projet mené par la Banque mondiale : PCDA

Présentation succincte du projet

L'objectif général du PCDA au Mali est de contribuer à la levée des contraintes critiques au développement d'un certain nombre de filières commerciales agricoles pour lesquelles le Mali jouit d'un avantage comparatif et d'opportunité de marché confirmé.

Le PCDA a quatre composantes ; une composante de production basée sur l'amélioration des techniques d'irrigation, une deuxième sur la connaissance des marchés et des filières, une troisième qui concerne l'accès au financement et enfin une quatrième consacrée aux infrastructures et à la commercialisation.

Le PCDA ne travaille qu'assez peu sur la problématique mouches des fruits.

6.1.6. Projet mené par la Banque mondiale et le STDF¹⁷ : WAFFI

Présentation succincte du projet

Le Projet WAFFI est un projet de l'IITA qui bénéficie du support scientifique du CIRAD. L'objectif général du Projet est de faire diminuer le pourcentage de fruits infestés (70% de fruits sains) et être capable de sélectionner 100% de fruits sains pour l'exportation.

Les principales activités de ce Programme sont : l'assistance à la formation de Comité de lutte contre les mouches des fruits, l'assistance à l'organisation de la recherche et du développement de la gestion contre les organismes nuisibles, l'assistance à la diffusion de l'information et d'outils de formation, l'aide pour une évaluation des organismes nuisibles ainsi que la mise en place de technologies appropriées pour lutter contre les mouches des fruits, l'assistance pour le développement de la connaissance en taxonomie et de la reconnaissance des mouches des fruits et enfin l'aide à la mise au point de traitements post-récoltes (eau chaude) et à la détection de l'arrivée de nouvelles mouches (*Bactrocera zonata*).

Ce Programme a mis en place 45 vergers pilotes dans 15 régions agroécologiques différentes dans lesquelles les méthodes de lutte ont été et continuent à être testées.

Ce Programme est financé par la Banque mondiale et le STDF.

Enseignements tirés

Le Programme WAFFI est très important car c'est un Projet pilote par rapport au Projet actuel. Celui-ci a pris en compte les nombreuses données et enseignements recueillis du Programme WAFFI.

Le Projet actuel a pour prétention de généraliser les techniques mises au point pour les mettre au service des organisations de producteurs, de continuer les recherches sur des aspects non encore maîtrisés et de bâtir un système durable.

6.1.7. Projet mené par l'Union européenne : PIP

Présentation succincte du projet

Le PIP a eu pour objectif de mettre les entreprises privées exportatrices de fruits et légumes vers l'Union européenne en conformité avec les nouvelles exigences réglementaires et privées européennes en matière de LMR et de traçabilité.

Le COLEACP/PIP et le CTA ont entrepris de produire une brochure où sont détaillées différentes méthodes de lutte raisonnée contre les mouches. Parallèlement, le COLEACP/PIP a entrepris depuis 2006, en collaboration avec les fabricants de Produits de Protection de Plantes (PPP), un Programme d'essais d'efficacité biologique visant à faire homologuer, par le Comité Sahélien des Pesticides (CSP), trois insecticides pour le contrôle des mouches des fruits de la mangue. Enfin, le COLEACP/PIP prévoit de développer une Animation pédagogique spécifique sur le thème des mouches, qui permettra à des formateurs publics et privés dûment formés, de relayer les messages aux producteurs sur le terrain.

6.1.8. Projet mené par le STDF : lettre mouches

Le COLEACP, conjointement avec le CIRAD, a entrepris de sensibiliser les opérateurs publics et privés de la filière horticole ouest et centre africaine, à la nécessité de lutter contre les mouches des fruits au travers d'une lettre. Cette lettre est actuellement financée par le STDF.

¹⁷ Dans le cadre du programme de l'Union européenne dénommé AAACP (All ACP Agricultural Commodities Program).

6.1.9. Autres projets menés par d'autres bailleurs de fonds

Helvetas (de la Coopération suisse) travaille sur l'organisation des filières et notamment dans la filière mangue bio. Par ce biais, Helvetas travaille indirectement sur la problématique mouches des fruits.

La GTZ a des Programmes notamment au Ghana sur l'homologation des pesticides.

La FAO travaille au niveau régional sur les aspects législatifs pour que les réglementations nationales et régionales puissent permettre une lutte efficace contre les mouches des fruits.

La recherche australienne¹⁸ s'est également investie dans la recherche au niveau des mouches des fruits dans les îles du Pacifique en particulier les îles Fidji, Tonga, Malaisie.

Les principaux résultats de ce Projet ont été :

- Une meilleure connaissance scientifique des différentes espèces de mouches des fruits en Asie du Sud-Est et dans le Pacifique;
- Une compréhension de la répartition géographique des différentes espèces de mouches des fruits ;
- Le développement de stratégies de lutte efficace au niveau de la production en utilisant la technologie des appâts à base de protéines ;
- La mise en place d'une base de données qui permet l'accès sur un nombre élevé de données sur les mouches des fruits.

Le CIRAD, en plus de sa collaboration avec l'IITA Bénin travaille au niveau de l'Océan indien à travers son antenne à la Réunion.

6.2. Projets régionaux

Cette section permet de tirer des leçons de Projets à caractère régional et ainsi orienter le montage institutionnel de ce Programme.

6.2.1. Lutte contre la grippe aviaire

Présentation succincte du projet

Le Programme "Emergency Programme on Avian and Human Influenza in Africa (EPAHIA)"¹⁹ de l'Union européenne a pour objectif général de "contribuer à la réduction de l'impact socio-économique de la grippe aviaire et de la perte de vies humaines en aidant les pays ACP d'Afrique à se préparer à la lutte contre la grippe aviaire au niveau des animaux et à la possible pandémie au niveau humain".

Ce Programme est un Programme au niveau du continent africain.

Pour cela, l'institution de référence au niveau de l'Union africaine est l'AU/IBAR.

Chaque pays participant a préparé un "package minimum" d'activités au niveau d'un Plan National Intégré d'actions à partir des directives fournies par l'AU/IBAR.

C'est l'AU/IBAR qui coordonne les actions et veille à ce que toutes les parties prenantes soient représentées. Un Comité de pilotage regroupant toutes les parties prenantes travaille avec l'Unité de gestion mise en place. Cette Unité de gestion est gérée par le bureau régional de l'OMS.

¹⁸ Management of Fruit flies in Pacific Islands.pdf

¹⁹ 0610a draft financing agreement 30 mln project AI 6-10-062.doc

Il existe un "Projects Support Unit" (PSU) qui assure l'harmonisation des différents Programmes exécutés au niveau de l'AU/IBAR.

Le "Project Coordination Unit" (PCU) est placé au niveau de l'AU/IBAR, assiste à l'implémentation du Programme, fait le suivi/évaluation du Programme tant au niveau technique que financier.

Ce Programme se coordonne avec les "Regional Animal health centres Coordination Units" (RCU) qui elles-mêmes travaillent au niveau national avec des Comités Techniques de Coordination. Ces Comités ont la responsabilité de la préparation et de l'approbation des Plans d'Actions nationales en coordination avec les Ministères compétents et les ONG. Des coopérations étroites sont encouragées entre les services de santé humaine et les services vétérinaires.

Le Programme a permis de réunir des tables rondes entre les bailleurs de fonds et les parties prenantes pour obtenir l'engagement des bailleurs dans le financement des plans.

Enseignements tirés

La sensibilisation des populations est un facteur-clé de réussite.

La détection rapide de foyers d'infestation permet de limiter la propagation de l'épizootie.

6.2.2. Lutte contre les criquets

Le CLCPRO assure l'harmonisation du Programme ainsi que la formation des formateurs. Elle supervise les missions d'évaluation ce qui est efficace.

Le centre de recherche est centralisé à Nouakchott et est un pôle d'excellence.

Du fait de l'importance de cette lutte et des dégâts potentiels extrêmement élevés (une invasion de criquets peut coûter de l'ordre de 350 millions US \$), l'Unité de lutte acridienne est directement rattachée au Ministre de l'Agriculture ce qui évite que les moyens dédiés à cette lutte soient affectés à d'autres services.

La FAO joue bien son rôle de centralisateur des risques. De plus, elle passe des commandes groupées. Cependant, ce sont les pays qui achètent les produits.

6.2.3. Lutte contre la peste bovine

Au moment de sa formulation, ce Programme très complexe a montré que la charge de travail administratif avait été largement sous-estimée.

L'obligation d'approbation des POA par les Délégations de l'Union européenne des pays participant au Programme ainsi que les procédures très rigides de l'Union européenne pour la mobilisation des fonds ont été les causes d'une lenteur importante dans la mise en place et l'exécution de ce Programme.

Le niveau central devait faire un suivi strict des plans des différents pays ce qui s'est révélé trop lourd à faire. Ce suivi a été délégué ensuite aux unités régionales.

Une partie du Programme a été financée par la Grande Bretagne (CAPE Unit) qui avait sa propre logique (cadre logique différent du PACE). La collaboration a été réduite entre le Programme dirigé par la Grande-Bretagne et PACE et la coordination faible.

Les systèmes d'information sont très importants pour la consultation de données qui servent à des prises de décision. Pour cela, il est nécessaire que les données soient facilement accessibles, multilingues et sécurisées. Le fait qu'elles soient centralisées permet d'avoir une homogénéité dans les données recueillies.

La formation et la communication à tous les niveaux doivent être correctement planifiées et exécutées dès le départ. Les résultats devraient être correctement documentés et archivés afin que les exemples de meilleures pratiques soient disponibles pour tous les pays.

La communication devrait être reconnue comme une composante importante et essentielle pour assurer une visibilité satisfaisante au sein de la communauté internationale.

L'évaluation et au besoin l'actualisation de la législation vétérinaire est une composante essentielle

Le partage des expériences entre pays permet de faire progresser rapidement l'ensemble des pays travaillant sur un même thème.

7. ANNEXE 7 : SYSTÈME DE LUTTE CONTRE LES MOUCHES DES FRUITS PAR PAYS

Pays	Lutte préventive	Lutte curative	Piégeage	Remarques
Sénégal	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des vergers Récolte précoce 	<ul style="list-style-type: none"> Traitement chimique Essai aux champs d'insecticides (avec PIP/COLEACP et ISRA) : lamda cyhalothrine (Karaté), bifenthrine (Talstar), et Spinosad (Succes Appat) 	<ul style="list-style-type: none"> Méthode avec methyl eugénol Méthodes plus artisanales : crème de beauté "net", muscade, basilic 	<ul style="list-style-type: none"> Une entreprise (SEBIMANGO) a dépensé environ 750 euros / ha pour lutter contre la mouche des fruits pour un niveau de dégâts très faible de 4%.
Gambie		<ul style="list-style-type: none"> Essai d'efficacité avec lamda cyhalothrine (Karaté), bifenthrine (Talstar), et spinosad (Succes Appat) 	<ul style="list-style-type: none"> Méthode avec methyl eugénol, taphinyl acetate, Torula (levure) 	
Guinée		<ul style="list-style-type: none"> Pas de conscience de la part des producteurs et des pisteurs sur les problèmes de LMR en cas d'utilisation de produits chimiques 		<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de lutte organisée à part une tentative de rencontres entre les producteurs et les agents d'encadrement de la région de Foulaya (Guinée Maritime).
Mali	<ul style="list-style-type: none"> Hygiène des vergers : enfouissement des fruits tombés Problème du temps de travail 	<ul style="list-style-type: none"> Traitement chimique Essai aux champs d'insecticides (avec PIP/COLEACP et ISRA) : lamda cyhalothrine (Karaté), bifenthrine (Talstar), malathion, imidaclopride, et spinosad (Succes Appat) Problème du coût 	<ul style="list-style-type: none"> Terpinyl acétate, trimedlure, methyl eugenol, le cuelure, le buminal, et le buminal associée au borax. Piégeage de type Addis 	
Burkina Faso	<ul style="list-style-type: none"> DDPV, Spinosad (Succes Appat), lamda cyhalothrine (Karaté), Suneem Risque de dépassement de LMR 	<ul style="list-style-type: none"> Tephi traps, Mac Phail Parapheromone, methyl eugenol, terphil acétate, hydrolysate de protéine, torula 		
Bénin			<ul style="list-style-type: none"> Tephi traps Terphil acétate, methyl eugenol, trimedlure 	

Source : rapports Italtrend

8. ANNEXE 8 : LISTE DES PROJETS EN PRODUCTIONS VÉGÉTALES ET MOUCHES DES FRUITS

Thèmes	Sénégal	Gambie	Guinée	Mali	Burkina Faso	Bénin	Ghana	Côte d'Ivoire
Production	<u>PPEA (BM)</u> (transfert <u>PDMAS)</u> <i>Guide Mangue</i> FAO : <i>conduite sur</i> <i>vergers</i> <u>PIP : BPA</u>		<u>Coopération</u> <u>française :</u> <i>Inventaire des</i> <i>vergers.</i> <i>Identification</i> <i>des facteurs</i> <i>limitants</i>	<u>PIP : BPA</u>	<u>SNV (Pays</u> <u>Bas)</u> <i>Appui et</i> <i>conseil aux</i> <i>producteurs</i> <u>FAO</u> <u>BPA</u> <u>PIP : BPA</u>	<u>PIP : BPA</u>	<u>PIP : BPA</u> <u>HEII (BM)</u> <i>Fourniture de plants de</i> <i>mangues à 50% du coût à</i> <i>2000 agriculteurs dans le</i> <i>Nord.</i> <u>EMQAP (BAD)</u> <i>Amélioration de la production</i> <i>et de la productivité</i> <u>TIPCEE (USAID)</u> <i>SIG sur nombre, taille des</i> <i>exploitations agricoles</i> <i>Assistance technique aux</i> <i>agriculteurs sur les standards</i> <i>de qualité.</i> <i>Manuels sur plusieurs cultures</i>	<u>PIP : BPA</u>
Nouvelles variétés	<u>APRAN (ONG</u> <u>Sénégal)</u>						<u>HEII (BM)</u> <i>Développement MD2</i> <i>R&D pour production de</i> <i>plants de bonne qualité</i>	
Diversification agricole				<u>PCDA (BM)</u> <i>35 M euros.</i> <i>8</i> <i>personnes</i>				
Centre de conditionnement	<u>PPEA (BM)</u> (transfert <u>PDMAS)</u> <i>Centre de</i> <i>conditionnement</i> <i>Collectif Feltiflex</i>						<u>HEII (BM)</u> <i>Développement infrastructure</i> <i>post-récolte</i>	
Formation	<u>Care Canada :</u> <i>Formation petits</i> <i>planteurs</i> <u>PIP</u>			<u>PIP</u>	<u>PIP</u>	<u>PIP</u>	<u>PIP</u> <u>HEII (BM)</u> <i>Fourniture de matériel de</i> <i>formation pour renforcement</i>	<u>PIP</u>

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

Thèmes	Sénégal	Gambie	Guinée	Mali	Burkina Faso	Bénin	Ghana	Côte d'Ivoire
							<i>des filières EMQAP (BAD)</i>	
Certification	<u>FAO : certification Bio</u> <u>PIP : Globalgap</u> <u>CBI Hollande</u>			<u>PIP : Globalgap</u>	<u>PIP : Globalgap</u>	<u>PIP : Globalgap</u>	<u>PIP : Globalgap</u> <u>GTZ (Allemagne)</u> Formation sur Globalgap	<u>PIP : Globalgap</u>
Lutte mouches des fruits	<u>PAEP Canada</u>		<u>FAO : Initiative relative aux mouches des fruits en Guinée</u>				<u>GTZ (Allemagne)</u> <i>Développement d'un système de lutte intégré</i>	
Mâles stériles	<u>AIEA / FAO : Formation production mâles stériles</u>							
Production biopesticide	<u>AES (Présidence Sénégal)</u>							
Pesticides	<u>TCP / FAO : Contrôle des résidus de pesticides avec Ceres Locustox, DHort et Onapes</u> <u>PIP</u>			<u>PIP</u>	<u>PIP</u>	<u>GTZ (Allemagne)</u> <i>Appui à la SPCVCP pour homologation des pesticides</i> <u>PIP</u>	<u>PIP HEII (BM)</u> <i>Sécurité des aliments (pesticides) et accréditation labo et assistance pour mise en place de BPA pour petits agriculteurs</i>	<u>PIP</u>
Transformation	<u>UE / ONUDI / UEMOA : Formation HACCP</u>		<u>Coopération italienne : Usine de jus de Kankan</u> <u>Libye : Privatisation en 2002 d'une société mixte Libye – Guinée dont une usine de</u>				<u>TIPCEE (USAID)</u> <i>Fourniture d'assistance technique sur concentrés d'ananas</i>	

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

Thèmes	Sénégal	Gambie	Guinée	Mali	Burkina Faso	Bénin	Ghana	Côte d'Ivoire
			<i>transformation</i>					
Facilitation Dialogue Public / Privé	<u>USAID</u> <u>PIP</u>			<u>PIP</u>	<u>PIP</u>	<u>PIP</u>	<u>PIP</u>	<u>PIP</u>
Aide à amélioration commercialisation fruits	<u>APRAN</u>							
Organisation filières				<u>Helvetas</u> <u>Mali</u> 2 <i>personnes</i> <u>TradeMali</u> <u>(USA)</u> 3 <i>personnes</i>			.	
Etude filières	<u>USAID : Etudes de chaînes de valeurs (Mangue)</u>		<u>USAID : Etudes de chaînes de valeurs (Mangue)</u>		<u>PADL / UK (BAD)</u> <i>Développement local notamment grâce à la filière mangue</i>			
Développement Exportation	<u>ONG Cospe (Italie)</u> <u>CBI Hollande</u>				<u>PAFASP (BM)</u> <i>Promotion des filières d'exportation</i>	<u>BM</u> <i>Appui aux filières d'exportation</i>	<u>EMQAP (BAD)</u> <i>Promotion des exportations et amélioration des infrastructures</i> <u>Millenium Challenge Account (USAID)</u> <i>Aide les entreprises de l'agrobusiness cherchant à exporter</i> <u>TIPCEE (USAID)</u> <i>Amélioration des exportations d'ananas (formation sur des systèmes de qualité)</i>	

Source : Rapports Italtrend
Coleacp

9. ANNEXE 9 : COMPOSANTE SURVEILLANCE

Résultat : Surveillance

La surveillance contre les mouches des fruits est organisée au niveau national, coordonnée au niveau régional et permet une lutte efficace et ciblée.

Activités

- *Elaboration d'un système de surveillance au niveau régional y compris les manuels de procédure. Ce système est adapté au niveau de chaque pays après un gap analysis;*
- *Mise en place du système de surveillance;*
- *Renforcement des systèmes de surveillance aux frontières;*
- *Formation de formateurs pour les agents (publics ou privés) en charge de la surveillance contre les mouches des fruits;*
- *Mise en place d'une unité d'alerte rapide au niveau régional. Un correspondant dans chaque pays sera désigné et formé.*

Principes de base

La surveillance consiste à évaluer dans le temps et dans l'espace la population de mouches des fruits en dénombrant les différentes espèces et par sexe.

Pour établir cette surveillance, on utilise le système de piégeage.

Pour plus de détails sur le piégeage, le projet WAFFI a publié une fiche qui donne tous les détails (fiche n°3).

Une première série d'activités correspond à la surveillance proprement dite :

- Tout d'abord, la surveillance est considérée comme une activité qui sera effectuée sur l'ensemble du territoire des 8 pays. Il n'est en effet pas possible d'avoir une bonne évaluation du taux d'infestation sans prendre en compte l'ensemble des zones de production mais aussi des zones de passage;
En fonction des demandes des autres pays de la CEDEAO qui solliciteraient l'appui du Programme et qui mettraient les moyens locaux en conséquence, la composante Surveillance pourrait être mise en place dans ces autres pays;
- Le nombre de pièges sera représentatif de la densité des zones susceptibles de contenir des plantes hôtes de la mouche des fruits. Les critères pris en compte seront les suivants:
 - Nombre de zones agroécologiques;
 - Surface des manguiers;
 - Surface des citrus;
 - Surface des autres arbres;
 - Points de passage ;
- Pour avoir une bonne représentation temporelle, la fréquence de collecte sera d'une fois par semaine ;
- Les pièges devront avoir des attractifs qui, non seulement, permettent de capturer *Batrocera invadens* (methyl eugenol) mais également les autres mouches présentes comme *Ceratitis cosyra* (terpinyl acetate), ou *Ceratitis capitata* (trimedlure).;
- Aux postes frontières principaux (notamment ceux qui sont placés sur les grands axes de flux commerciaux), la surveillance sera renforcée pour atteindre les objectifs suivants :
 - Déterminer le taux d'infestation des mouches des fruits endémiques en provenance des pays tiers (échantillonnage);
 - Déterminer d'éventuelles nouvelles espèces invasives qui pourraient apparaître ;
- En dehors des zones de production, des pièges seront placés au niveau des marchés des centres de conditionnement, des centres d'éclatement, des axes routiers;

- Un budget a été prévu pour informer et communiquer les résultats de la surveillance. Cette activité sera gérée par les Comités Nationaux de lutte en collaboration avec la Composante Formation / Information / Communication.

Dispositif organisationnel

Activités mises en place au niveau régional (Unité de gestion)

- Elaboration au niveau de l'Unité de gestion du Programme cadre du plan de surveillance :
 - Tâches :
 - Conception du plan de surveillance;
 - Rédaction des manuels de procédure;
 - Présentation et formation de la démarche aux Comités de lutte nationaux;
 - Révision des plans nationaux élaborés par les Comités nationaux;
 - Etablissement des seuils économiques d'intervention en collaboration avec la Composante Recherche pour les mangues et les agrumes;
 - Elaboration d'un mécanisme financier pour rendre durable cette Composante. Ce mécanisme peut être différent suivant les pays;
 - Un Suivi/Evaluation permanent sera mis en place pour contrôler si la surveillance est effectuée de manière correcte. Ce Suivi/Evaluation sera effectué aux trois niveaux décrits ci-dessous mais principalement au niveau national. En effet, il est du ressort du niveau national de contrôler les niveaux inférieurs.
L'Unité de gestion aura pour responsabilité d'établir les grilles d'évaluation, de contracter les consultants susceptibles de faire ces suivis/évaluations et de les former à cet exercice.

Activités mises en place au niveau régional (Entité)

- Ce système serait le suivant au niveau régional (même institution que système d'alerte rapide) :
 - Tâches :
 - Regroupement des données;
 - Traitements;
 - Renvoi des informations au niveau national;
 - Contrôle du niveau national;
 - Equipements et services fournis :
 - SI;
 - Ordinateurs;
 - Formation.
- Mise en place d'une Unité d'alerte rapide régionale qui collecte, dispatche les alertes envoyées par les pays d'Afrique de l'Ouest soit vers les pays d'Afrique de l'Ouest soit vers les organismes nationaux des foyers d'infestation et de nouveaux organismes de quarantaine.

Activités mises en place au niveau national pour les 8 pays initiaux

- Le dispositif organisationnel repose sur un système pyramidal qui sera adapté aux conditions locales;
- Ce système serait le suivant :
 - Niveau local : organisation de producteurs, exportateurs, conseils villageois, Services de vulgarisation:
 - Tâches :
 - Installation et répartition des pièges chez les producteurs;
 - Collecte des pièges;

- Information auprès des producteurs;
- Equipements et services fournis :
 - Fourniture de motocyclettes par le Programme;
 - Fourniture du carburant par pays;
 - Rémunération ;
 - Reçoit des formations par niveau supérieur;
- Niveau zones agroécologiques : fait par DPV ou Recherche :
 - Tâches :
 - Collecte des pièges des niveaux locaux;
 - Identification et comptage;
 - Envoi de l'information au niveau national;
 - Diffusion des informations aux niveaux inférieurs;
 - Contrôle du niveau inférieur;
 - Equipements et services fournis
 - Fourniture de matériel (microscope), motocyclettes;
 - Outils de communication rapide de résultats de comptage;
 - Pays doit fournir le carburant, assurance, entretien;
 - Formation importante en taxonomie;
- Niveau national : fait par DPV ou Recherche :
 - Tâches :
 - Regroupement des données;
 - Traitements;
 - Renvoi des informations ;
 - Envoi des informations au niveau régional;
 - Contrôle du niveau inférieur;
 - Formation du niveau inférieur;
 - Une activité Information / Communication sera mise en place au niveau de chacun des Comités Nationaux de lutte pour diffuser les résultats de la surveillance exercée dans chaque pays. Cette activité sera réalisée en collaboration avec la composante Formation / Information / Communication;
 - Equipements et services fournis :
 - SI;
 - Ordinateurs;
 - Formation.

Ce système est adaptable en fonction des conditions de chaque pays.

Elle va dépendre des zones agroécologiques qui se trouvent dans les pays. En première approximation, la répartition serait la suivante :

- Sénégal : 3 zones agroécologiques;
- Mali : 2 zones agroécologiques ;
- Burkina Faso : 2 zones agroécologiques ;
- Gambie : 1 zone agroécologique ;
- Guinée : 3 zones agroécologiques;
- Côte d'Ivoire : 3 zones agroécologiques;
- Bénin : 4 zones agroécologiques;
- Ghana : 3 zones agroécologiques.

Dans chaque zone agroécologique, 3 zones de 6 ha seront choisies sur lesquelles 9 pièges seront posés : 3 pour chaque type de mouches des fruits (*Bactrocera spp*, *Ceratitis cosyra*, *ceratitis capitata*) avec les attractifs les plus efficaces.

La surveillance n'implique pas directement le niveau producteur afin que la surveillance puisse être le plus fiable possible. Le producteur donnerait juste l'autorisation de mettre des pièges dans ses vergers.

Ce dispositif doit être discuté et adapté au niveau du Comité de lutte national avec l'ensemble des acteurs. Ce Comité devra désigner les responsables du niveau national et des grandes régions. Un seuil économique de nuisibilité par zone agroécologique et du moment de la campagne dans tous les pays sera établi en collaboration avec la Composante Recherche.

Si ce seuil économique est dépassé, le Programme déclenchera des opérations de lutte avec des traitements par tache (BAT) (attractifs alimentaires + insecticide) et des pièges attractifs alimentaires (torula). Ces opérations seront coordonnées par la Composante Lutte.

Activités mises en place au niveau national pour les autres pays de la CEDEAO

Dans la mesure où les pays sont demandeurs, qu'ils aient mis en place un Comité de lutte national de luttés contre les mouches des fruits et que les autorités compétentes impliquées dans la surveillance aient été bien identifiées et soient dotés de moyens suffisants pour mener à bien leurs missions, le Programme pourrait étendre son action de surveillance à ces pays.

Une mission initiale serait menée par un membre de l'Unité de gestion pour déterminer les zones agroécologiques où seraient mis en place les zones de surveillance.

Un dispositif similaire tel que décrit ci-dessus serait alors implémenté.

Pré requis

- Niveau local : organisation de producteurs, exportateurs, conseils villageois, Services de vulgarisation :
 - Organisation constituée et qui a les capacités de mener à bien la collecte du contenu des pièges de manière fiable;
 - Formation adéquate;
- Niveau grandes régions (au maximum 6 par pays) : fait par DPV ou Recherche :
 - Il doit y avoir une ligne dans le budget indiquant que le salaire du personnel est pris en charge par l'Institution;
- Niveau national : fait par DPV ou Recherche :
 - Le personnel doit être désigné et les salaires prévus dans un ligne budgétaire;
- Niveau régional : même institution que système d'alerte rapide :
 - Le personnel doit être désigné et les salaires prévus dans un ligne budgétaire.

Budget

Le Budget prévisionnel sur une période de cinq ans est de 3 500 000 euros avec la décomposition suivante :

- Niveau régional : 1 000 000 euros;
- Niveau national : 2 500 000 euros.

Le nombre de pays prévu au niveau de la surveillance est égal à 15 : les 8 pays initiaux, la Guinée Bissau, la Sierra Leone, le Liberia, le Togo, le Niger et 2 états du Nigeria.

Cadre logique et budget détaillé sur une période de cinq ans: Surveillance

Activités	Extrant	Indicateur d'extrant	Réalisation/résultats	Indicateur de réalisation	Institutions impliquées	Hypothèses	Budget (€)
Niveau Régional							
<ul style="list-style-type: none"> Conception du plan de surveillance Assistance pour la mise en place du plan national de surveillance, Formation des membres du Comité national de lutte au niveau régional, Evaluation du Plan National de surveillance par des auditeurs régionaux, 	Manuels de procédure, formation des membres des Comités nationaux (5 personnes par an et par pays pendant 5 jours), Evaluation des plans (15 plans évalués par an)	No. de manuels de procédures, nombre de membres des Comités nationaux de lutte formés, nombre de rapports d'évaluation	Les Comités nationaux de lutte sont avertis des problèmes de surveillance et sont organisés pour mettre en place un système fiable de surveillance	Nombre de plans de surveillance mis en place	Comités nationaux de lutte	Comités nationaux de lutte mis en place	300 000
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du plan de surveillance régional 	Base de données d'infestation des mouches des fruits (150 000 euros), formation des membres du Comité régional de lutte (4 personnes par an pendant 15 j)	Bases de données, nombre de membres du Comité régional formés	Système d'alerte rapide mis en place au niveau régional et international	Nombre de rapports sur les infestations dues aux mouches des fruits diffusés au niveau national et local	Organisation d'alerte rapide régionale		300 000
<ul style="list-style-type: none"> Suivi/Evaluation 	1 mois d'évaluation par pays et par an						400 000
TOTAL							1 000 000
Niveau National							
<ul style="list-style-type: none"> Mise en place du système de surveillance aux niveaux local, des zones agroécologiques et national 	Surface ayant un système de surveillance mis en place (environ 6 vergers de 6 ha dans 3 zones agroécologiques dans chaque pays) Niveau zones agroécologiques (fourniture de motocyclettes, formation 20 jours /: zone agroécologique) Niveau national (fourniture d'un ordinateur par pays, formation de 20	Nombre d'hectares suivis	Augmentation de la surveillance	Nombre de rapports de surveillance par an et par pays participant au système de surveillance	Organisations de producteurs, services de vulgarisation, DPV		1 500 000 (surveillance au niveau local) 400 000 (surveillance au niveau zones agroécologiques) 300 000 (surveillance au niveau national)

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

	jours)						
• Information / Communication sur la surveillance	Rédaction de bulletins annuels d'information	Nombre de bulletins publiés	Meilleure connaissance des résultats de la surveillance	Sondage de lecture par l'équipe de Suivi/Evaluation	DPV, recherche		100 000
• Renforcement des systèmes de surveillance aux postes frontières	Mise en place de système de surveillance aux postes frontières (environ 6 par pays)	Nombre de fonctionnaires formés aux postes frontières	Augmentation de la surveillance des fruits et légumes importés	Nombre de contrôles par année et par pays participant au système de surveillance	DPV		100 000
• Formation de formateurs pour les agents (publics ou privés) en charge de la surveillance contre les mouches des fruits	Formation de consultants africains (2 par pays et par année)	Nombre de consultants formés	Amélioration des compétences dans les problèmes liés à la surveillance	Nombre d'agents (publics / privés) en charge de la surveillance formés	Organisations de producteurs, services de vulgarisation, DPV		100 000
TOTAL							2 500 000

10. ANNEXE 10 : COMPOSANTE LUTTE

Résultat : Lutte

Les producteurs sont formés aux méthodes de lutte préventive, dans les zones de fortes infestations des interventions de contrôle sont mises en place et dans les zones de forte production, la lutte contre les mouches des fruits est organisée de manière intégrale.

Activités

- *Elaboration d'un plan de la lutte contre les mouches des fruits au niveau régional y compris les manuels de procédure. Ce plan est adapté au niveau de chaque pays après un gap analysis;*
- *Sensibilisation sur l'importance de la lutte contre les mouches des fruits auprès des producteurs (via les organisations) en langues locales et formation des producteurs aux BPA;*
- *Mise en place du plan de lutte dans les zones de fortes infestations;*
- *Mise en place du plan de lutte dans les zones prioritaires;*
- *Formation de formateurs pour les agents (publics ou privés) en charge de la lutte contre les mouches des fruits;*
- *Formation de formateurs pour les personnes effectuant la récolte (tri...) et dans les centres de conditionnement. Elaboration de manuels de formation et d'outils de formation en langues locales;*
- *Mise en place de vergers de référence dans les pays autres que les 8 pays initiaux.*

Principes de base

- Trois niveaux de lutte sont prévus :
 - Un niveau de lutte préventive qui sera mise en place sur l'ensemble du pays à travers de la sensibilisation et de la formation;
 - Un niveau de lutte suite aux alertes diffusées par la composante Surveillance;
 - Un niveau de lutte intégrée dans des zones plus restreintes;
- L'accent sera mis sur la prévention : Bonnes Pratiques Agricoles : mise en sac, enfouissement, nettoyages des vergers, hygiène des vergers;
- La lutte intégrale ne se fera que sur des zones prioritaires de superficie minimale définie en collaboration avec la Composante Recherche pour avoir un impact réel;
- La lutte sera intégrale dans ces zones prioritaires (principe de "area wide management") ce qui implique de lutter contre les mouches des fruits non seulement sur manguier mais aussi sur les autres plantes hôtes et sur les vergers commerciaux comme sur les vergers familiaux;
- Les types de méthodes de lutte dans les zones prioritaires seront choisis en fonction de l'impact économique de celles-ci. Par exemple, le GF 120 ne sera utilisé que dans la mesure où les gains générés par son utilisation seront nettement supérieurs à son coût;
- Les zones de lutte prioritaire sont définies en prenant en compte les critères suivants :
 - Densité des vergers;
 - Priorité pour les zones exportatrices;
- En coordination avec la composante Recherche, le Programme recommandera des IPM Package²⁰ en fonction de la zone agroécologique des zones prioritaires;
- La lutte sera intégrale dans ces zones prioritaires (principe de "area wide management") ce qui implique de lutter contre les mouches des fruits non seulement sur manguier mais aussi sur les autres plantes hôtes et sur les vergers commerciaux comme sur les vergers familiaux;

²⁰ L'IPM (Integrated Pest Management) est une démarche qui vise à contenir les dégâts causés par les parasites à des niveaux économiquement acceptables dans le cadre de la production locale au moyen de méthodes de lutte autant que possible naturelles. Elle privilégie la prévention des infestations par le recours à des techniques culturales adaptées et le recours à la lutte biologique aux dépens des pesticides qui ne sont utilisés qu'à bon escient et de façon sélective, lorsqu'aucune autre solution n'est disponible ou économiquement viable. Elle fait également appel aux ressources phytogénétiques avec l'utilisation de plantes adaptées aux conditions écologiques, résistantes ou tolérantes à certaines maladies et insectes.

- Les types de méthodes de lutte dans les zones prioritaires seront choisis en fonction de l'impact économique de celles-ci. Par exemple, le GF 120 ne sera utilisé que dans la mesure où les gains générés par son utilisation seront nettement supérieurs à son coût;
- La répartition des zones prioritaires entre pays se fait par le Comité régional de lutte sur proposition de l'Unité de gestion.
Pour la première année, la répartition entre les pays se ferait en fonction des productions de mangues, d'agrumes et de légumes susceptibles d'être infestés par les mouches des fruits. Les années suivantes, la répartition prendrait en compte en plus l'efficacité de la lutte mise en place. Cette efficacité serait mesurée grâce à la composante Suivi/Evaluation du Programme;
- Les intrants seront fournis par le Programme selon les modalités décrites en annexe 10 : paiement par le Programme de 100% des intrants au cours de la première campagne annuelle de lutte au niveau de l'organisation de producteurs et de 50% lors de la deuxième campagne.. Les organisations de producteurs et d'exportateurs devront payer l'intégralité des intrants les années suivantes. Pour bénéficier de cette subvention, les organisations de producteurs et d'exportateurs devront remplir un certain nombre de conditions (également décrites dans l'annexe 10);
- L'application de produits phytosanitaires comme le GF 120 sera fait par du personnel spécialisé et non pas par des producteurs individuels (sauf si ceux-ci ont des surfaces suffisantes pour employer du personnel correctement équipé et formé);
- Des commandes de produits phytosanitaires pourraient être groupées au niveau régional et la distribution gérée au niveau national;
- Une attention particulière sera portée à la distribution des produits nécessaires à la lutte et préconisés par le Programme dans les pays et les zones participant à cette activité ;
- Pour que le système de lutte puisse fonctionner correctement, un système SIG sera mis en place, au moins dans les zones où s'effectueront la lutte suite aux alertes et la lutte dans les zones prioritaires. Le système SIG sera utilisé au niveau des organisations de producteurs et d'exportateurs;
- Au cas où d'autres Programmes auraient des activités de lutte, une coordination entre ces différents Programmes serait établie pour éviter des duplications d'actions et optimiser les ressources.
- Un budget a été prévu pour informer et communiquer les résultats de la lutte. Cette activité sera gérée par les Comités Nationaux de lutte en collaboration avec la Composante Formation / Information / Communication.

Dispositif organisationnel

Activités mises en place au niveau régional (Unité de gestion)

- Elaboration au niveau de l'Unité de gestion du Programme cadre du plan de lutte :
 - Tâches :
 - Conception du plan de lutte;
 - Rédaction des manuels de procédure;
 - Présentation et formation sur la démarche aux Comités de lutte nationaux;
 - Révision des plans nationaux élaborés par les Comités nationaux;
 - Un Suivi/Evaluation permanent sera mis en place pour contrôler si la lutte est effectuée de manière correcte. Ce Suivi/Evaluation sera effectué au niveau des organisations qui effectueront la lutte;
L'Unité de gestion aura pour responsabilité d'établir les grilles d'évaluation, de contracter les consultants susceptibles de faire ces suivis/évaluations et de les former à cet exercice;
- Des outils de sensibilisation sur la problématique lutte contre les mouches des fruits et sur les moyens de lutte préventifs (vidéo, conception de messages radio, élaboration de posters traduits en langues locales...) seront créés en partenariat avec la Composante Formation / Information;

- L'Unité de gestion forme 1 ou 2 consultants par pays sur les différentes méthodes de lutte appelés consultants nationaux de référence. Ceux-ci seront ensuite chargés de faire la formation au niveau national. Le choix des consultants est fait par le Comité de lutte nationale du pays;
- L'unité de gestion doit pouvoir centraliser les commandes des différents intrants afin d'avoir des prix intéressants. En revanche, la distribution des produits doit être faite au niveau national sous l'égide du Comité national de lutte. Une coordination entre les entreprises agrochimiques présentes dans les pays ou les pays voisins doit être mise en place;
- Il est possible que certains produits doivent être reconditionnés. Le Comité de lutte sous-traitera cette opération à des opérateurs privés du pays ou de la région (via par exemple des entreprises agrochimiques).

Activités mises en place au niveau régional (Comité régional)

- Le Comité régional sur proposition de l'Unité de gestion répartira les zones prioritaires par pays.

Activités mises en place au niveau national pour les 8 pays initiaux

- Au niveau de la sensibilisation au niveau national, l'organisation des activités sera la suivante :
 - Une campagne nationale sera mise en place au niveau du Comité de lutte nationale avec l'appui de la Composante Coordination pour informer toutes les organisations de producteurs, exportateurs, DPV, services de vulgarisation, ONG impliquées dans la production de fruits et légumes susceptibles d'être infestés par les mouches des fruits de l'existence de ce Programme. Tous les moyens de communication modernes et efficaces (messages radio, vidéo...) seront utilisés;
 - Les consultants nationaux de référence (1 ou 2 consultants par pays formés au niveau régional) formeront à leur tour des relais nationaux. Ceux-ci auront pour mission de démultiplier l'information et la formation au niveau local. Ces relais nationaux peuvent être des consultants locaux, des DPV, des ONG, des services de vulgarisation, des chercheurs... Le Programme fournit aux relais les outils de sensibilisation;
 - Les producteurs sont sensibilisés par les relais nationaux au travers de leurs organisations en utilisant les outils définis ci-dessus. Pour cela, les organisations de producteurs doivent en faire la demande (principe de demand driven). Cette sensibilisation est gratuite, les frais sont pris en charge par le Programme;
 - Activité Information / Communication mise en place au sein des Comités Nationaux de lutte pour diffuser les résultats de la lutte. Cette activité sera réalisée en collaboration avec la composante Formation / Information / Communication;
 - Un suivi/évaluation est mis en place par la Composante Coordination pour mesurer l'impact de ces campagnes et modifier éventuellement les messages diffusés;
- Au niveau de la lutte dans les zones où le seuil économique d'intervention a été atteint (cf. Composante Surveillance), un Programme de lutte sera mis en place :
 - Les brigades d'intervention seront désignées et formées au niveau de chaque zone agroécologique ;
 - Le Comité national de lutte choisira les organisations les plus à même de mener à bien ces opérations. Ce peuvent être soit du personnel de la DPV, de service de vulgarisation ou d'organisations privées;
 - La technique proposée et qui sera à mettre à jour au moment de la mise en place du Programme en prenant en compte l'état de l'art de la Recherche combinera les techniques d'annihilation des mâles (MAT), de Macpherson/Torula et de Baie Stations. Ces techniques permettent d'avoir une action très rapide et efficace;
- Au niveau de la lutte dans les zones prioritaires de production, les activités seront les suivantes :

- Le Comité de lutte national définira les zones de lutte prioritaire en prenant en compte les critères définis dans les principes de base et notamment sur l'impact économique des mesures adoptées dans la lutte. Si les zones prioritaires dépassent le budget alloué, un audit des différentes propositions sera faite et retiendra celle qui aura l'impact économique le plus important;
- Formation de consultants nationaux sur les techniques de lutte ;
- Signature d'un protocole avec les organisations de producteurs retenues;
- Activités mises en place au niveau des organisations de producteurs :
 - Au niveau de la première année de la signature du protocole (si niveau insuffisant au niveau de lutte préventive):
 - Mise en place sur l'ensemble de la zone prioritaire de la lutte préventive ;
 - Formation d'un responsable de suivi qualité (ce peut être un producteur);
 - Formation des autres producteurs par le responsable suivi qualité;
 - Formation à l'IPM (lutte biologique, traitements par tache);
 - SIG de la zone avec GPS par le responsable qualité;
 - Discussion et mise au point de cotisations au sein de l'organisation pour rendre l'opération pérenne ;
 - Visite de vergers de démonstration (WAFFI);
 - Fourniture de petits matériels (pour la taille, le désherbage...);
 - Un audit serait fait à la fin de la première année qui mesurerait les avancées dans la lutte prophylactique. Si celle-ci est jugée satisfaisante, les moyens de lutte plus sophistiqués sont mis à disposition (exemple success appat ou toute autre technique de lutte intégrée) lors des années suivantes. Cet audit serait fait par la composante Coordination par l'entremise de cabinets nationaux;
 - Au niveau de la première année de la signature du protocole²¹ (si le niveau de lutte préventive est considérée comme correcte) ou des années 2 et plus :
 - Mise en place sur l'ensemble de la zone prioritaire de la lutte intégrée. Cet "IPM package" est fonction de la zone agroécologique de l'organisation de producteurs et est défini en collaboration avec la Composante Recherche;
 - Formation complémentaire d'un responsable de suivi qualité (ce peut être un producteur);
 - Formation complémentaire des autres producteurs par le responsable suivi qualité;
 - Fourniture des pièges de détection avec les appâts. Transmission des données au niveau national;
 - Fourniture de pulvérisateurs et de combinaisons;
 - Fourniture d'attractifs alimentaires ou sexuels (payés à 100% par le Programme la première année d'utilisation et 50% la deuxième année d'utilisation. Les autres années, le produit est payé par l'organisation de producteurs);
 - Tenue de registres obligatoire;
 - Audit à la fin de la première année d'utilisation pour reconduction de l'IPM et paiement de 50% du produit. Cet audit sera fait par la composante Suivi/Evaluation par l'entremise de cabinets nationaux;

²¹ Il ne faut pas confondre cette première année avec la première année du Programme. Ainsi, si une organisation de producteurs signe, par exemple, une convention durant la deuxième année du Programme, l'organisation de producteurs bénéficiera bien de 100% de subvention d'intrants durant un an et 50% l'année suivante.

- Le Programme s'assurera que les produits nécessaires à la lutte seront disponibles au niveau des organisations même si ceux-ci ne sont pas payés par le Programme.
- Au niveau du poste récolte et post récolte, les Activités mises en place seront les suivantes :
 - Formation du personnel de récolte à la détection des piqûres de mouches des fruits. Cette formation est effectuée par des consultants qui auront été préalablement formés;
 - Formation du personnel de post-récolte à la détection des piqûres de mouches des fruits au moment du ri dans les centres de conditionnement.. Cette formation est effectuée par des consultants qui auront été préalablement formés;
 - Formation du Responsable qualité si il existe quant à la problématique mouches des fruits.

Activités mises en place au niveau national pour les autre pays de la CEDEAO

Du fait d'une méconnaissance des conditions les plus efficaces pour lutter contre les mouches des fruits dans un pays donné, une phase d'investigation sera mise en place comme cela a été fait dans les 8 pays initiaux au travers du Projet WAFFI.

Pour y avoir accès, il sera nécessaire que les pays remplissent les conditions suivantes :

- Les pays doivent être demandeurs de cette composante;
- Le Comité de lutte doit fonctionner correctement;
- Les rôles des différentes organisations tant publiques que privées dans la lutte doivent être clairs;
- Les moyens tant financiers et humains au niveau des organisations publiques doivent être en place;
- Le système de surveillance doit être en place.

Pré requis

- Niveau local : organisation de producteurs, exportateurs, conseils villageois, Services de vulgarisation :
 - Demande explicite de l'aide (demand driven);
 - Organisation constituée et qui a les capacités de mener à bien la lutte;
 - Désignation d'un responsable;
 - Mise en place d'un système de collecte de cotisation pour pérenniser les actions de lutte;
- Niveau post-récolte :
 - Demande explicite de l'aide (demand driven);
 - Centre de conditionnement avec Responsable qualité;
- Niveau DPV
 - Le personnel doit être désigné et les salaires prévus dans une ligne budgétaire.

Budget

Le Budget prévisionnel sur une période de cinq ans est de 8 500 000 euros avec la décomposition suivante :

- Niveau régional : 1 000 000 euros;
- Niveau national : 7 500 000 euros.

Cadre logique et budget détaillé sur une période de cinq ans: Lutte

Activités	Extrant	Indicateur d'extrant	Réalisation/ résultats	Indicateur de réalisation	Institutions impliquées	Hypothèses	Budget (€)
Niveau Régional							
<ul style="list-style-type: none"> • Conception du plan de lutte • Assistance pour la mise en place du plan national de lutte, • Formation des membres du Comité national de lutte, • Evaluation du Plan National de lutte, 	Manuels de procédure, formation des membres des Comités nationaux (5 personnes par an et par pays pendant 5 jours), Evaluation des plans (8 plans évalués par an)	No. de manuels de procédures, nombre de membres des Comités nationaux de lutte formés, nombre de rapports d'évaluation	Les Comités nationaux de lutte sont avertis des problèmes de lutte et sont organisés pour mettre en place un système de lutte fiable	Nombre de plans de lutte mis en place	Comités nationaux de lutte	Comités nationaux de lutte mis en place	400 000
<ul style="list-style-type: none"> • Formation de formateurs pour les agents (publics ou privés) en charge de la lutte contre les mouches des fruits 	Formation de consultants africains (2 par pays et par année)	Nombre de consultants formés	Amélioration des compétences sur les problèmes liés à la lutte	Nombre d'agents (publics / privés) en charge de la lutte formés	Organisations de producteurs, services de vulgarisation, DPV		100 000
<ul style="list-style-type: none"> • Formation de formateurs pour les personnes effectuant la récolte et la post-récolte 	Formation de consultants africains (2 par pays et par année)	Nombre de consultants formés	Amélioration des compétences dans les problèmes liés à la récolte et au post-récolte	Nombre d'agents (publics / privés) en charge de la lutte formés	Organisations de producteurs, centres de conditionnement, exportateurs, transformateurs		100 000
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi/Evaluation 	(30 jours / pays / an)						400 000
TOTAL							1 000 000
Niveau National							
<ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation et formation des producteurs 	Sensibilisation de producteurs de fruits et de légumes à la problématique des mouches des fruits et formés aux BPA (10 réunions de 20 personnes par zone agroécologique 2 fois par an avec distribution de posters). Création d'une vidéo	Nombre de producteurs formés	Diminution de l'infestation des fruits et légumes due aux mouches des fruits	Nombre de vergers dont les producteurs ont été formés	Organisations de producteurs,		2 000 000
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte dans des zones à forte infestation 	Mise en place de système de lutte (coût de 130 euros / ha / an)	Nombre de brigades de lutte formées	Baisse de l'infestation dans les zones repérées par la composante Surveillance	Baisse de l'infestation dans les vergers où la composante est intervenue	Organisations de producteurs,		2 300 000
<ul style="list-style-type: none"> • Lutte dans des zones prioritaires 	Désignation des zones prioritaires et	Nombre d'hectares où l'IPM est mis en place	Baisse de l'infestation dans les zones	Baisse de l'infestation dans	Organisations de producteurs,		2 300 000

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

	mise en place d'IPM dans celles-ci (coût de lutte par ha et par an : environ 200 euros (10 traitements / an de GF 120)		prioritaires	les zones prioritaires			
• Information / Communication sur la lutte	Rédaction de bulletins annuels d'information	Nombre de bulletins publiés	Meilleure connaissance des résultats de la lutte	Sondage de lecture par l'équipe de Suivi/Evaluation	DPV, recherche		200 000
• Mise en place de vergers pilotes	Désignation des vergers pilotes (50 000 euros / pays / an dans 7 pays durant 2 ans)	Nombre de vergers pilotes mis en place	Bonne connaissance des zones agroécologiques	Nombre de rapports de recherche	Organisations de producteurs, Recherche, DPV		700 000
TOTAL							7 500 000

11. ANNEXE 11 : COMPOSANTE RECHERCHE APPLIQUÉE

Résultat : Recherche appliquée

De nouvelles méthodes de lutte efficaces et peu onéreuses sont mises à la disposition des producteurs.

Activités

- *Recherche sur IPM, contrôles biologiques produits de contrôle dans la lutte contre les mouches des fruits et toute autre recherche susceptible d'être efficace dans la lutte contre les mouches des fruits. Elaboration de manuels sur les nouveaux procédés mis en place de lutte contre les mouches des fruits;*
- *Mise en place d'une équipe de recherche et d'un réseau centralisé d'informations accessibles via Internet sur mouches des fruits;*
- *Diffusion des résultats de la recherche via séminaires, brochures, documents.*

Principes de base

- Cette composante ne se positionnera que pour des Recherches dont les résultats pourront être directement appliqués sur le terrain. De surcroît, la Recherche devra privilégier les thèmes susceptibles de déboucher sur des solutions de lutte les moins coûteuses à mettre en place, notamment ceux qui utiliseront le moins d'intrants (lutte biologique par exemple);
- Le niveau Recherche sera géré techniquement par l'IITA avec une forte implication de l'ICRPE. Elle se coordonnera avec les autres Composantes, notamment les Composantes Surveillance et Lutte;
- Le niveau financier et administratif de la Composante Recherche sera géré par l'Unité de gestion;
- Les travaux seront priorisés annuellement par un Comité scientifique dont les membres seront désignés intuitu personae en fonction de leur implication dans la problématique mouches des fruits ; un représentant des bailleurs de fonds et une organisation représentant le secteur privé participeront aux réunions en tant qu'observateurs. Les propositions chiffrées de recherches prioritaires seront présentées pour décision de financement au Comité de Pilotage ;
- Certains bailleurs de fonds ont émis le souhait de financer directement des Recherches dans des centres de Recherche ou des Universités nationales. Il a donc été prévu des Recherches sur base nationale. Il sera cependant important que les thèmes puissent être validés par le Comité scientifique et ne soient pas en duplication avec d'autres thèmes gérés au niveau régional;
- Les centres nationaux de recherche ainsi que les Universités disposant d'un vrai savoir faire dans le domaine de la lutte contre les mouches des fruits seront associés aux recherches demandant des travaux en station;
- A chaque objet de Recherche, un volet divulgation des avancées et résultats devra obligatoirement être associé
- La mise en place d'un réseau centralisé d'informations pourra être hébergée soit par l'IITA soit par le CORAF.

Dispositif organisationnel

Activités mises en place au niveau régional

- Objectifs de recherche prévisionnels et non exhaustifs (donnés à titre indicatif)

Thèmes de recherche	Importance	Commentaires
Test sur ½ dose /ha de GF120	+	Protocole simple
Test à faire sur agrumes	+	Protocole simple
Male Annihilation Techniques	++	

Thèmes de recherche	Importance	Commentaires
Weaver ants	+++	A finir (fourmis rouges) Ghana Guinée Bénin; Mali, Gros effort formation Petit effort recherche
Lutte biologique avec Fopius avec tous les pays Elevage massal (Cotonou) Conditionnement (Cotonou) Envoi spécial (Cotonou) Lâchers inoculateurs	+++	Cf. ICIPE
Contamination des adultes (baits stations)	+++	Metarhizium Bénin Sénégal, Mali
Contamination des larves (2 tests)	+++	Metarhizium Bénin Sénégal, Mali
Ensachages des fruits	++	Intérêt du Ghana Ghana Côte Ivoire Burkina Mali Bernin
Variétés nationales et régionales (différence attractivité avec agrophysiologie)	+	Sénégal Bénin, Mali
Amélioration du piégeage des femelles	++++	Sénégal Bernin Burkina, Mali
Traitement post récolte (trempage)		Mali
Détection des zones de refuge en période défavorable	++++	Sénégal Bernin Burkina, Mali

- **Equipe de Recherche**

L'équipe de Recherche sera dirigée par un Chercheur international et s'appuiera sur une équipe de chercheurs locaux qui ont une expérience reconnue dans le domaine de la mouche des fruits. Afin de pourvoir à ses déplacements au Bénin et dans sa région, un véhicule tout terrain sera prévu à moins que les centres nationaux de recherche et/ou les Universités le fournissent.

- **Diffusion**

La diffusion des avancées de la Recherche pourra se faire de plusieurs manières, par exemple :

- Des séminaires de présentation dans chaque pays et cela tous les ans. Un large panel de parties prenantes sera invité;
- Des brochures techniques seront systématiquement éditées à chaque résultat obtenu.

Activités mises en place au niveau national

- Des Recherches pourront être financées directement par des bailleurs de fonds qui voudraient apporter leurs contributions financières à des Instituts de Recherche ou des Universités nationales.

Pré requis

- La cellule actuelle de l'IITA qui travaille sur la mouche des fruits devrait être fonctionnelle au démarrage du Programme;
- La cellule actuelle devra se coordonner avec l'ICIPE.

Budget

Le Budget prévisionnel sur une période de cinq ans est de 4 300 000 euros :

- 3 900 000 euros au niveau régional
- 400 000 euros au niveau national.

Cadre logique et budget détaillé sur une période de cinq ans: Recherche appliquée

Activités	Extrant	Indicateur d'extrant	Réalisation / résultats	Indicateur de réalisation	Institutions impliquées	Hypothèses	Budget (€)
Niveau Régional							
<ul style="list-style-type: none"> Recherche sur IPM, lutte biologique ... Elaboration de documents présentant les nouvelles méthodes de lutte 	Mise en place de protocoles de recherche sur des thèmes proposés par le Comité scientifique (cf. liste indicative en annexe 11)	No. de protocoles rédigés et mis en place	Mise à la disposition des producteurs de nouvelles techniques de lutte efficaces et peu onéreuses	Coût de la lutte / ha	Recherche		2 000 000
<ul style="list-style-type: none"> Equipe de recherche opérationnelle 	Mise en place d'une équipe de recherche (1 chercheur international + équipe de chercheurs régionaux)	Nombre de chercheurs régionaux de l'équipe	Amélioration du niveau scientifique des chercheurs	Nombre de publications	Organismes de recherche		1 100 000
<ul style="list-style-type: none"> Séminaires de coordination Système d'information accessible par Internet 	Séminaires de coordination (1 séminaire / an de 4 jours avec 30 personnes) Mise en place d'un système d'information (150 000 euros)	Nombre de séminaires Nombre de connexions Internet	Amélioration des échanges entre chercheurs	Nombre de chercheurs dans les séminaires de coordination	Organismes de recherche		400 000
<ul style="list-style-type: none"> Diffusion des résultats de la recherche via séminaires, brochures, documents. Cette activité sera gérée par la composante Formation / Information / Communication 	Séminaires de présentation, (1 journée de présentation des thèmes de recherche / an / pays avec 40 personnes invitées) brochures (500 brochures / pays / an), documents	Nombre de séminaires de présentation, nombre de brochures, nombre de documents distribués	Amélioration des connaissances sur les résultats obtenus par la recherche. Publications.	Enquête sur impacts des outils de communication	Organisations de producteurs, centres de conditionnement, exportateurs, transformateurs		400 000
TOTAL							3 900 000
Niveau National							
<ul style="list-style-type: none"> Recherche sur IPM, lutte biologique ... 	Mise en place de protocoles de recherche sur des thèmes proposés	No. de protocoles rédigés et mis en place	Mise à la disposition des producteurs de nouvelles techniques de lutte efficaces et	Coût de la lutte / ha	Recherche		400 000

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

	par le Comité scientifique sur des fonds nationaux		peu onéreuses				
TOTAL							400 000

12. ANNEXE 12 : COMPOSANTE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Résultat : Renforcement des capacités

Les organisations régionales et nationales nécessaires à une lutte efficace contre les mouches des fruits sont en place.

Activités

- *Elaboration d'un SIG régional pour le recensement des vergers;*
- *Création ou renforcement des Comités Nationaux de lutte contre les mouches des fruits;*
- *Renforcement des capacités des organisations professionnelles;*
- *Renforcement des capacités des autorités compétentes sur les missions de contrôle;*
- *Renforcement des laboratoires nationaux de diagnostic (formation de techniciens, fourniture de matériels de reconnaissance (livres, documents...) et d'équipements (microscopes, Système d'information);*
- *Désignation, renforcement d'un laboratoire de référence (formation, équipements) et formation de formateurs pour techniciens de terrain pour détection des mouches. Elaboration des manuels de formation au niveau régional.*

Principes de base

- Les Comités nationaux de lutte contre les mouches des fruits doivent être mis en place, quand ils n'existent pas, et leurs capacités mises à niveau quand ils existent, dès le démarrage du Programme;
- Ils devront être à parité secteur public / secteur privé;
- Un gap analysis sera mené dans chaque pays en début de Programme pour préciser les actions à mener en priorité, définir les rôles dévolus aux différents acteurs et recenser les mandats/compétences/capacités opérationnelles des acteurs nationaux de terrain les plus à même de contribuer aux activités de surveillance et de lutte prévues dans le Plan d'action national;
- Ils élaboreront des programmes annuels d'activités soumis à la décision du Comité régional de pilotage ;
- Ils organiseront les activités de terrain et superviseront les campagnes nationales de sensibilisation et formation du grand nombre de parties prenantes concernées ;
- Les organisations de producteurs et d'exportateurs sont une composante essentielle du Programme. Elles devront donc être renforcées;
- Les laboratoires de diagnostic doivent exister au niveau national et être renforcés en particulier sur la partie taxonomie.

Dispositif organisationnel

Activités mises en place au niveau régional (Unité de gestion)

- Conception ou adaptation (si un système existe) d'un SIG au niveau régional;
- Mise en place d'un SIG au niveau national.

Activités mises en place au niveau régional (Laboratoire de référence)

- Laboratoire de référence :
 - Renforcement du laboratoire de référence de l'IITA;
 - Formation de formateurs de techniciens de laboratoire.

Activités mises en place au niveau national

- Comités nationaux de lutte contre les mouches des fruits : se référer au paragraphe 13.8 pour le détail des objectifs des Comités nationaux ainsi que pour leur composition. L'objectif de cette activité est de le renforcer et de le rendre opérationnel très rapidement.
- Organisations professionnelles :
 - Renforcement des capacités des responsables des organisations de producteurs;
- Au niveau des DPV :
 - Formation sur les contrôles à l'importation et à l'exportation;
 - Formation sur la législation concernant les problèmes phytosanitaires notamment l'importance des certificats phytosanitaires dans les échanges internationaux ;
 - Formation aux actions à mener en cas de notifications d'interception (par exemple au niveau de l'Union européenne);
- Au niveau des postes frontières :
 - Formation du personnel en charge des postes frontières sur les méthodes d'échantillonnage, sur la taxonomie, sur la reconnaissance de nouvelles espèces de post-récolte à la détection des piqûres de mouches des fruits au moment du tri dans les centres de conditionnement. Cette formation est effectuée par des consultants qui auront été préalablement formés;
- Laboratoires de diagnostic
 - Améliorer les capacités en taxonomie au niveau national (2 personnes / pays et par an);
 - Fourniture de matériel quand cela s'avère nécessaire
 - Liaison avec laboratoire de l'IITA et de l'ICRPE;
 - Formation de techniciens de terrain.

Pré requis

- Le Comité de lutte contre les mouches des fruits doit être en place et officiel;
- Les organisations de producteurs doivent avoir une existence légale et avoir un responsable capable d'appliquer les mesures de lutte;
- Les DPV doivent affectées une ligne budgétaire au personnel du laboratoire de diagnostic et fournir un local adéquat.

Budget

Le Budget prévisionnel sur une période de cinq ans est de 1 900 000 euros avec la décomposition suivante :

- Niveau régional : 400 000 euros;
- Niveau national : 1 500 000 euros.

Cadre logique et budget détaillé sur une période de cinq ans: renforcement des capacités

Activités	Extrant	Indicateur d'extrant	Réalisation / résultats	Indicateur de réalisation	Institutions impliquées	Hypothèses	Budget (€)
Niveau Régional							
• Conception d'un SIG	Mise au point d'un Système d'Information permettant la gestion informatique géographique	Nombre de SIG implémentés dans les pays	Amélioration du recensement des vergers dans les pays de l'Afrique de l'Ouest	Nombre de vergers recensés	Recherche		200 000
• Renforcement d'un laboratoire régional de référence	Formation de formateurs de techniciens de laboratoires au niveau régional (2 techniciens / an), Fourniture quand nécessaire de matériels (coût d'un microscope : 10 000 euros)	Nombre de techniciens nationaux de laboratoire formés par les formateurs régionaux	Accréditation du laboratoire de référence	Certificat d'accréditation	Laboratoire régional de diagnostic		200 000
TOTAL							400 000
Niveau National							
• Création ou renforcement des Comités nationaux	Mise en place de Comités de lutte nationaux officiels (fourniture d'ordinateurs, paiement d'un salaire d'un permanent pendant les 3 premières années)	Nombre de Comités nationaux reconnus officiellement	Echange entre public et privé sur la problématique mouches des fruits et résolution de problèmes	Nombre de comptes rendus	Comités nationaux de lutte	Les gouvernements et le secteur privé collaborent	300 000
• Renforcement des capacités des organisations professionnelles	Formation de responsables des organisations professionnelles (10 responsables / pays / an pendant 5 jours)	Nombre de responsables d'organisations professionnelles formés	Nombre d'organisations professionnelles capables de s'organiser pour lutter de manière coordonnée contre les mouches des fruits	Nombre de producteurs d'organisations professionnelles qui sont impliqués dans la lutte contre les mouches des fruits	Organisations professionnelles		400 000
• Renforcement des capacités des organismes de contrôle et des postes frontière	Formation de techniciens d'organismes de contrôle (5 responsables / pays / an pendant 15	Nombre de techniciens responsables d'organismes de contrôle formés	Amélioration des contrôles	Nombre de rapports de contrôle	DPV		400 000

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

	jours)						
• Renforcement des laboratoires de diagnostic	Formation de techniciens de laboratoires (2 / pays / an) Fourniture quand nécessaire de matériels	Nombre de techniciens de laboratoire formés Audit de laboratoire et matériel fourni	Mise en place de BPL	Rapports sur les BPL mis en place	Laboratoires de diagnostic		400 000
TOTAL							1 500 0000

13. ANNEXE 13 : CADRE LOGIQUE

Description du Programme	Indicateurs	Sources de vérification	Hypothèses
OBJECTIF GENERAL			
<i>Les revenus des producteurs de fruits et légumes et particulièrement des petits producteurs augmentent, ce qui contribue à une diminution de la pauvreté.</i>	<ul style="list-style-type: none"> • La pauvreté dans les zones de production diminuent • Les revenus des producteurs de fruits et légumes augmentent 	<ul style="list-style-type: none"> • Enquêtes annuelles par sondage faites par le Programme avec les équipes de Suivi/évaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Stabilité politique et socio-économique
OBJECTIFS SPECIFIQUES			
<p><i>Les pertes sur les fruits et légumes dues à l'infestation des mouches des fruits sont maîtrisées et ne constituent plus une contrainte pour les exportations de mangue</i></p> <p><i>Le volume disponible de fruits commercialisés sur les marchés locaux et exempts d'infestations, augmente et contribue à l'amélioration de la sécurité alimentaire</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les pertes de mangues dues à l'infestation des mouches des fruits dans les zones prioritaires ont diminué de 50% entre le début du Programme et la fin du Programme • Le nombre d'interceptions à l'importation dans l'Union européenne de mangues entre le début et la fin du Programme a diminué de 80% • Les exportations de mangue vers l'UE augmentent de 50% entre le début et la fin du Programme • L'approvisionnement du marché local en mangues saines augmente de 30% à production potentielle équivalente entre le début du Programme et la fin du Programme 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports suivi/évaluation rédigés par la Composante Suivi/Evaluation • Notifications d'interceptions de l'Union européenne (http://mkaccdb.eu.int/madb_barriers/indexPubli_sps.htm) • Statistiques commerciales (Eurostat, http://comtrade.un.org/, http://www.trademap.org/) • Enquêtes annuelles dans 5 marchés locaux par pays aux périodes de soudure alimentaire effectuées par la Composante Suivi/Evaluation 	<ul style="list-style-type: none"> • Les conditions commerciales d'importation de mangues d'Afrique de l'Ouest vers l'UE ne se dégradent pas (les importateurs ne privilègent pas d'autres sources d'approvisionnement)
RESULTATS ATTENDUS			

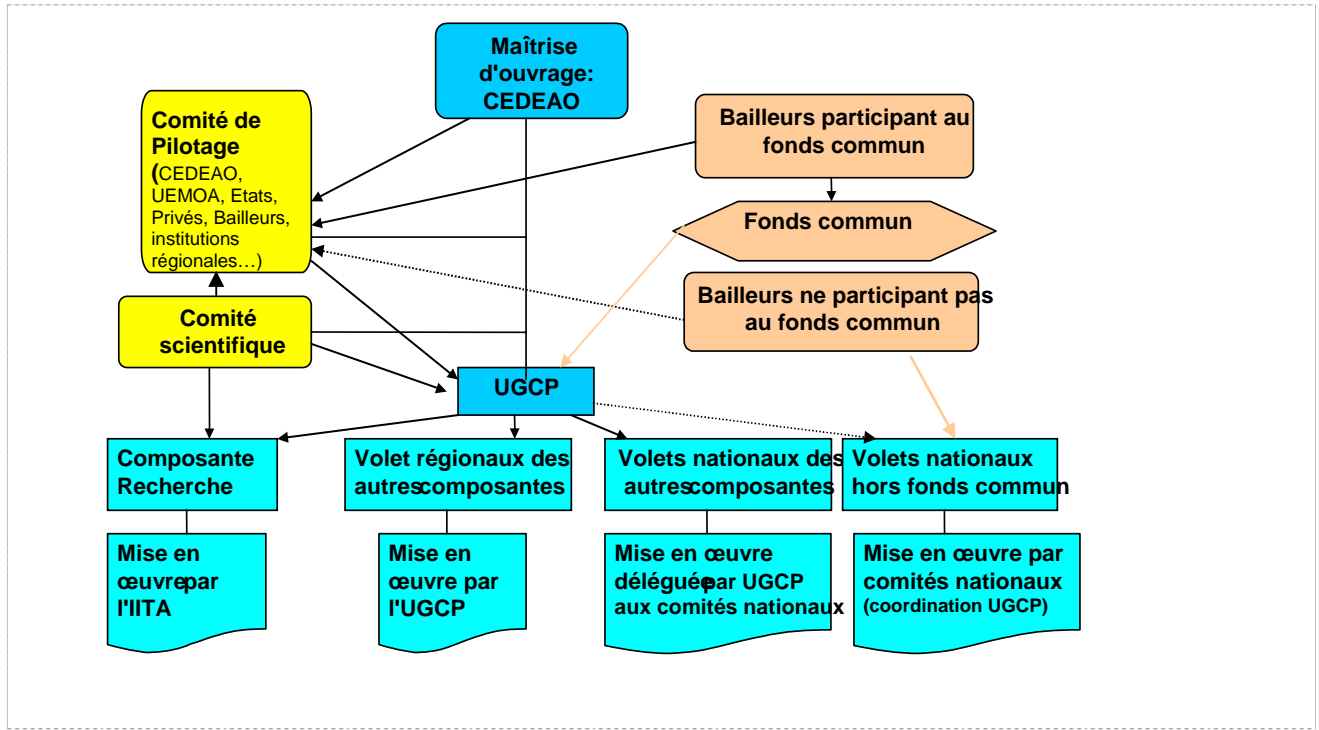
Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

<p>RE1 : La surveillance contre les mouches des fruits est organisée au niveau national, coordonnée au niveau régional et permet une lutte efficace et ciblée</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au cours de la dernière année du Programme et dans chaque pays participant au Programme, l'unité chargée au niveau national de la surveillance diffuse le niveau d'infestation au moins une fois tous les 15 jours durant la période de production aux responsables des zones agroécologiques et aux organisations qui collectent les pièges • Dès que le niveau d'infestation est supérieur au seuil économique d'intervention défini dans chaque pays et pour chaque mois, l'unité chargée au niveau national de la surveillance alerte les brigades spécialisées dans la lutte dans les 3 jours ouvrés 	<ul style="list-style-type: none"> • Bulletins de l'unité de gestion de la surveillance • Document fixant les seuils d'alerte • Bulletins d'alerte et comptes-rendus d'intervention 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté des organisations professionnelles et des autorités compétentes à collaborer • DPV sont pourvus des moyens pour jouer leur rôle régalién
<p>RE2 : Les producteurs sont formés aux méthodes de lutte préventive, dans les zones de fortes infestations des interventions de contrôle sont mises en place et dans les zones de forte production, la lutte contre les mouches des fruits est organisée de manière intégrale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans les zones où un rapport suivi/évaluation est effectué, la pratique d'hygiène des vergers augmente de 50% • Dans les zones où la composante Surveillance a signalé de fortes infestations, l'infestation baisse de 50% • Dans les zones prioritaires, l'infestation baisse durablement de 50% entre la mise en place de l'IPM Package et la fin du Programme (au bout de deux ans) 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports suivi/évaluation • Rapport des organismes d'intervention • Rapports suivi/évaluation • Rapports suivi/évaluation 	<p>Les importateurs de phyto sont intéressés et les producteurs sont convaincus de l'intérêt de la lutte</p> <p>Prise de mesure réglementaire pour obliger un traitement d'office de tous les vergers dans les zones prioritaires</p>
<p>RE3 : De nouvelles méthodes de lutte efficaces et peu onéreuses sont mises à la disposition des producteurs</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Deux nouvelles méthodes de lutte contre les mouches des fruits sur la mangue sont mises au point et diffusées qui permettent de réduire les coûts de lutte de 50% pour la même efficacité • Les nouvelles méthodes de lutte contre les mouches des fruits sont diffusées aux organisations de producteurs, aux organismes de vulgarisation et aux DPV 	<ul style="list-style-type: none"> • Publications de la Composante Recherche • Rapports suivi/évaluation • Enquête auprès des organisations professionnelles, des organismes de producteurs et des DPV 	<ul style="list-style-type: none"> • Les chercheurs qui travaillent sur les mouches des fruits sont disponibles dès le début du Programme ce qui implique un financement bridge pour l'IITA

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

<p>RE4: Les organisations régionales et nationales nécessaires à une lutte efficace contre les mouches des fruits sont en place. Des mesures sont prises en fin de Programme pour pérenniser les Comités régionaux et nationaux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le Comité régional de lutte est en place, se réunit au moins 4 fois par an et toutes les parties prenantes notamment le secteur privé sont représentées et participent aux réunions • Les Comités nationaux des pays participants au Programme sont en place et sont dotés de moyens pérennes en fin de Programme. Le secteur privé participe aux réunions 	<ul style="list-style-type: none"> • Comptes-rendus des réunions du Comité régional • Comptes-rendus des réunions des Comités nationaux 	
<p>RE5: L'ensemble des parties prenantes est informé des solutions préconisées par le Programme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'indice de satisfaction des organisations professionnelles est au moins égal à 80% 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports suivi/évaluation • Enquêtes auprès des organisations professionnelles 	
<p>RE6: Les principales composantes (surveillance, lutte) sont suivies et évaluées en pleine transparence par des consultants indépendants</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Chaque année et pendant toute la durée du Programme, un rapport de suivi/évaluation est fourni pour chaque pays et chaque composante et 50% des points critiques signalés sont résolus au cours de l'année suivante 	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports suivi/évaluation 	

14. ANNEXE 14 : ORGANIGRAMME DU PROGRAMME



15. ANNEXE 15 : ANALYSE DES INSTITUTIONS RÉGIONALES SUSCEPTIBLES DE PARTICIPER AU PROGRAMME

Cette analyse est basée sur les visites de ces institutions par le Consultant.

15.1. L'UEMOA

L'UEMOA regroupe les 8 pays d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo) ayant en commun le franc CFA comme monnaie.

La politique agricole et les moyens de mise en œuvre

La politique agricole de l'Union (PAU), définie en 2001, est orientée autour de trois axes: (1) l'adaptation des systèmes de production et l'amélioration des l'environnement du système productif; (2) l'approfondissement du marché commun dans le secteur agricole et la gestion des ressources partagées; (3) l'insertion de l'agriculture de l'espace UEMOA dans le marché régional et dans le marché mondial. La problématique de la mouche des fruits concerne à la fois l'axe1 et l'axe 2. L'axe 1 vise notamment l'amélioration de la compétitivité des filières agricoles, mais il convient de noter que les grandes filières identifiées comme prioritaires (riz, maïs, bétail/viande, aviculture et coton) n'incluent pas l'arboriculture. Au titre de l'axe 2, il est prévu l'harmonisation des réglementations relatives aux semences et aux pesticides.

La conduite de cette politique agricole relève du département du Développement Rural, des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DDRE), sous l'autorité d'un Commissaire. Le département comporte 4 directions (Agriculture et Sécurité Alimentaire, Ressources Animales et Halieutiques, Environnement et Eau, Ressources Naturelles et Energies Renouvelables). La Direction de l'Agriculture et de la Sécurité Alimentaire, qui a compétence notamment en matière de développement des filières agricoles et de protection des cultures, comprend un directeur et 3 chargés de Programme. Le recrutement additionnel d'un spécialiste SPS et d'un agro-économiste est prévu.

La DDRE a élaboré un Programme triennal 2009-2011 (qui sera sans doute reporté sur la période 2010-2012), dont le coût est chiffré, de façon préliminaire à 67 Milliards de FCFA. Ce Programme doit être financé à hauteur d'un tiers par les ressources propres de l'Union. Le solde doit être financé par les partenaires techniques et financiers, mais l'essentiel des financements reste encore à identifier. Outre des financements bilatéraux, l'UEMOA peut avoir recours aux ressources prévues dans les Programmes indicatifs régionaux du 9^{ème} FED (sur lequel existeraient des reliquats non affectés) et du 10^{ème} FED (qui prévoit globalement une somme de 597 M €, pour l'UEMOA, la CEDEAO et la Mauritanie).

Interventions spécifique dans le domaine de la lutte contre la mouche des fruits

L'UEMOA a prévu dans son Programme triennal 2009/2011 de mise en œuvre de la politique agricole de l'Union une contribution au Programme régional de lutte contre la mouche des fruits, au titre du sous-Programme de développement des filières agricoles (axe 1) pour un montant de 1,5 Milliard FCFA sur deux ans (2010 et 2011). Cette contribution porte sur le financement d'un Programme de recherche à mener par l'IITA. Elle a été décidée sur la base d'une requête de financement présentée par l'IITA à l'atelier de Bamako.

Interventions de l'UEMOA dans le domaine de la protection des cultures

Le cadre juridique d'intervention de l'UEMOA dans le domaine de la sécurité sanitaire des végétaux est établi par le règlement N° 07/2007 adopté le 6 avril 2007. Ce texte prévoit notamment la création d'un comité régional sur la Sécurité Sanitaire et l'harmonisation des réglementations nationales dans le domaine des pesticides, notamment en matière d'homologation.

Expérience de l'UEMOA dans la conduite de Programmes régionaux

L'UEMOA est maître d'ouvrage d'un certain nombre de projets régionaux, le plus souvent en collaboration avec la CEDEAO: Programme Qualité (pour lequel l'UEMOA et la CEDEAO se partagent les pays d'intervention); Programme Facilitation (dont L'UEMOA et la CEDEAO se partagent les volets); Programme Catastrophes Naturelles (piloté par un comité conjoint CEDEAO/UEMOA). Dans le domaine agricole, on peut citer le Programme multipays d'appui à la filière coton, sur financement de la BAD. Ce Programme concerne 4 pays (Bénin, Burkina, Mali et Tchad), dont trois membres de l'UEMOA. Chaque pays bénéficie d'un prêt de la BAD, dont il confie, par convention, la coordination à une cellule de projet logée à l'UEMOA, tandis que le coût de cette cellule est pris en charge par une subvention au bénéfice de l'UEMOA, qui en est l'ordonnateur. Ce montage se traduit par une grande lourdeur administrative (notamment pour les passations de marché, qui doivent suivre la procédure interne, complexe, de l'UEMOA).

Position de l'UEMOA par rapport au Programme de lutte contre la mouche des fruits

L'UEMOA considère que la lutte contre la mouche des fruits correspond à son mandat de coordination de la lutte contre les ennemis des cultures, et souhaite être associée, conjointement avec la CEDEAO, à la maîtrise d'ouvrage du Programme. Elle souhaite que l'exécution du Programme soit confiée à un comité commun CEDEAO/UEMOA, ou, à défaut, que les activités du Programme soient partagées entre les deux institutions, soit par pays, soit par activités..

15.2. La CEDEAO

La CEDEAO regroupe 15 Etats d'Afrique de l'Ouest (dont les 8 pays membres de l'UEMOA).

La politique agricole de la CEDEAO

Le Département de l'Agriculture, de l'Environnement et des Ressources en Eau, placé sous l'autorité d'un Commissaire, comprend trois directions: la direction de l'agriculture et du développement rural, la direction de l'Environnement et la direction des Ressources en eau. La Direction de l'Agriculture et du Développement Rural comprend, outre le directeur, trois cadres chargés chacun d'une division: la division Filières et Marchés, la division Elevage et la division Agriculture.

La politique agricole de la CEDEAO, l'ECOWAP, a été adoptée en 2005. Elle comprend trois axes d'intervention: : i) l'accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture ; ii) la mise en œuvre d'un régime commercial intracommunautaire ; iii) l'adaptation du régime commercial extérieur.

Depuis 2005, les pays et la région sont engagés dans la concrétisation de l'ECOWAP. Cette politique agricole et ses Programmes d'investissements en cours de définition, constituent, en Afrique de l'Ouest, l'instrument de mise en œuvre du volet agricole du NEPAD (i.e. PDDAA). Dans son plan d'action régional 2006-2010, la CEDEAO propose d'articuler les piliers du PDDAA/NEPAD et les axes d'intervention de l'ECOWAP en retenant six domaines prioritaires d'action, pour lesquels des groupes thématiques ont été constitués, sous l'égide d'institutions partenaires, qualifiées de "bras techniques" de la Commission:

- **l'amélioration de la gestion de l'eau**, domaine dans lequel le bras technique est le Centre de Gestion des Ressources en Eau, dépendant de la CEDEAO;
- **le développement durable des exploitations agricoles**, domaine dans lequel les bras techniques sont le ROPPA et le CORAF;
- **la gestion améliorée des autres ressources naturelles**, domaine dans lequel les bras techniques sont la FAO et le Club du Sahel;
- **le développement des filières agricoles et la promotion des marchés**, domaine dans lesquels le bras technique est la CMA AOC;
- **la prévention et la gestion des crises alimentaires et autres calamités naturelles**, domaine dans lequel le bras technique est le CILSS;

- **le renforcement institutionnel**, domaine dans lequel les bras techniques sont le Hub Rural et le ROPPA .

Des Programmes régionaux d'investissement agricole (PRIA) préparés par la CEDEAO, et des Programmes nationaux (PNIA) relevant des 15 Etats membres doivent décliner ces domaines prioritaires. Les PNIA sont actuellement en cours d'élaboration ou de validation (par des tables rondes nationales), et le PRIA doit faire l'objet d'un examen par la Commission dans les mois à venir, avant d'être soumis à validation par les Etats membres.

Position de la CEDEAO vis-à-vis du Programme de lutte contre la mouche des fruits

La CEDEAO est fortement mobilisée sur la thématique de la mouche des fruits, et considère que l'échelon régional est le plus approprié pour conduire un Programme intégré de lutte. De ce fait, la CEDEAO a joué un rôle d'impulsion déterminant dans la genèse du Programme, notamment en introduisant une requête pour la réalisation d'une étude (étude Italtrend), puis en organisant l'atelier de Bamako.

La Commission souhaite conserver ce rôle moteur, et inclure le Programme de lutte contre la mouche des fruits parmi les Programmes fédérateurs prioritaires du PRIA. Elle est prête à contribuer au financement de ce Programme, et souhaite en assurer la maîtrise d'ouvrage.

Expérience de la CEDEAO en matière de pilotage de Programmes

Outre les Programmes menés conjointement avec l'UEMOA (voir paragraphe sur l'UEMOA), la CEDEAO a piloté un Programme de lutte contre l'onchocercose, logé à Ouagadougou et couvrant trois pays de la région. La CEDEAO doit également piloter dans l'avenir un Programme de sécurité alimentaire financé par l'AfD.

15.3. Le ROPPA

Le ROPPA est une organisation associative regroupant les organisations paysannes de douze pays d'Afrique de l'Ouest, et ayant à terme l'ambition de représenter les producteurs de l'ensemble des pays de la CEDEAO. Son siège est situé à Ouagadougou. Le ROPPA dispose d'un staff permanent de huit cadres. Le ROPPA a défini trois grands axes d'intervention:

- Les actions de plaidoyer et de participation à l'élaboration des politiques et des Programmes; à ce titre, le ROPPA est chargé de la réflexion sur l'axe stratégique de la CEDEAO concernant la politique commune en matière de renforcement des OP;
- Les actions en faveur de la modernisation des exploitations et de la valorisation des produits agricoles: le ROPPA n'a pas vocation à être opérateur sur des projets de ce type, mais peut participer aux comités de pilotage de ces projets, en tant que représentant des organisations paysannes et des exploitations familiales;
- Les actions visant au renforcement des OP: le ROPPA peut être opérateur de projets de ce type, parmi lesquels il convient de citer un projet financé par l'AfD, visant à la structuration des organisations paysannes en plates-formes nationales regroupant, au niveau national, l'ensemble des OP.

Le ROPPA souhaite participer au comité de pilotage du Programme de lutte contre la Mouche des Fruits, afin d'y représenter les organisations paysannes, lesquelles joueront un rôle de premier plan dans la mise en œuvre du Programme. Ce souhait apparaît pleinement justifié.

15.4. La CMA/AOC

LA CMA AOC est une organisation inter-gouvernementale, créée en 1991, qui regroupe les Ministres de l'Agriculture et/ou de l'Elevage de 20 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, dont 14 d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo). La Conférence a pour mission, en relation

avec les Organisations intergouvernementales existantes, de "renforcer la capacité des pays d'œuvrer en faveur de l'intégration économique et du développement de leurs économies agricoles par des actions concertées de coopération".

La CMA AOC a son siège à Dakar, et dispose d'une équipe de 8 cadres permanents. Elle conduit un certain nombre de Programmes:

- Un Programme pour la mise en place d'un système d'information sur les marchés agricoles, mené en coopération avec le CTA; ce Programme repose sur la constitution d'observatoires des filières (dont un observatoire pour les filières fruits et légumes) situé à Conakry;
- Un Programme de renforcement des interfaces entre les Etats et les Chambres d'Agriculture, mené en coopération avec la Fondation Africaine pour le Renforcement des Capacités en Afrique;
- La CMA AOC a également été chargée par la CEDEAO de conduire une réflexion sur les filières agricoles;
- Elle est enfin chargée par l'Union Africaine de contribuer à l'élaboration du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture Africaine en ce qui concerne le deuxième pilier (amélioration des infrastructures rurales et des capacités de commercialisation pour un meilleur accès au marché).

La CMA AOC se considère comme un forum de mobilisation du secteur privé. Elle est tout particulièrement mobilisée sur la problématique de la mouche des fruits, qu'elle considère comme un enjeu majeur de la sous-région, et a notamment organisé sur ce sujet un atelier régional fin 2008. Elle souhaite être impliquée dans la mise en œuvre du Programme régional de lutte contre la mouche des fruits, afin d'œuvrer pour que ce Programme soit sous le contrôle effectif du secteur privé et au bénéfice des producteurs.

15.5. Le CORAF

Le CORAF est une institution régionale regroupant les instituts de recherche agricoles des 21 pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Il développe des partenariats scientifiques notamment avec IITA, WARDA, IFPRI, ICRISAT, CIRAD, et des partenariats de développement avec les principaux bailleurs (Banque mondiale, USAID, Union Européenne, IFAD, DIFID, Coopération française). Une de ses missions de base consiste à promouvoir la coordination et la coopération entre les activités des instituts de recherche agricoles de la région. Le CORAF coordonne 8 Programmes de recherche, dont l'un concerne les cultures non vivrières, mais n'a pas de Programme visant spécifiquement la lutte contre la mouche des fruits.

Le CORAF reconnaît à l'IITA son expertise spécifique en matière de lutte contre la mouche des fruits, et souhaite participer au comité de pilotage du Programme, notamment dans le but d'assurer l'interface entre les instituts nationaux de recherche et le Programme de recherche conduit dans le cadre du Programme.

16. ANNEXE 16 : LISTE DES PARTICIPANTS AUX ATELIERS

PAYS	ORGANISME	PRENOM & NOM	FONCTION	TELEPHONE	E MAIL
Bénin	Banque mondiale	M. Christophe RAVRY	Spécialiste Agribusiness		cravry@worldbank.org
	IITA –CIRAD	M. Jean-François VAYSSIERES	Agro entomologiste		jvayssieres@cgiar.org
	IITA –CIRAD	M. Antonio SINZOGAN	IPM Scientist		asinzogan@cgiar.org
	IITA –CIRAD	M. Appolinaire ADANDONON	Entomo pathologiste		adanappo@yahoo.fr
	MAEP - CERRAP	M. H Jean AFOUTOU	Ingénieur agronome Protection des végétaux		
	CIEVRA	M. G Emile PADONOU	Ingénieur agronome Responsable agriculture	Tél : 977 737 18	emilepadonou@yahoo.fr
	Chambre Nationale d'Agriculture	M. Mamadou CHABI	Président	Tél : 909 410 21	cab@intnet.bj
	DAGRI - SPVCP	M. Symphorien SAIZONOU	Chef de Service PV	Tél : 970 702 29	symphonsa@yahoo.fr
	DAGRI - SPVCP	M. Ibouraima TIAMIYOU	Coll / C/ SPVCP		tiamiyoui@yahoo.fr
	DAGRI - SPVCP	M. Grégoire ADANVE	Coll / C/ SPVCP	Tél : 952 803 60	Adanvegregoire2006@yahoo.fr
	Les Fruits Tillou	Mme Bertille MARCOS	Directrice	Tél : 959 669 26	lbidoun57@yahoo.fr
	PADEX	Mme Patricia GOUCHOLA	Assistance du COO/Padex	Tél : 904 200 11	Sec.snci@yahoo.fr
Burkina Faso	INRAB	M. Rachidatou SIKIROU	Chercheur	Tél : 978 826 20	rachidatous@yahoo.fr
	Ministère de l'Agriculture	M. Sylvain OUEDRAODO	Chercheur INERA	Cell : 22676637798	osylvainn@yahoo.fr
	Service Protection des Végétaux	Mme SOME	Directeur Général des productions végétales	Bur : 22650499927 Cell : 22670203309	robertouedra@yahoo.fr

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

PAYS	ORGANISME	PRENOM & NOM	FONCTION	TELEPHONE	E MAIL
	Ministère du commerce	Mme Denise KAMBOURA	DG Soc. De Transf. Des Fruits et Légumes de Loumbila	Cell : 226 70 21 60 18	kamboundenise@yahoo.fr
	Institution de recherches	Dr Lenli O. CLAUDE	Chercheur INERA	Cell : 226 76 64 20 39	pognoa@yahoo.com
	Transformateur	M. Dioma ETIENNE	Président/Association des professionnels de la transformation des mangues	Bur : 226 50 43 69 15 Cell : 226 70 26 15 74	diomachrist@hotmail.com
	SOBFEL	Sidiki SANOGO	Directeur Général	Cell : 226 70 25 84 69	dabire_remy@yahoo.fr
	Bailleur	M. Yacouba DIALLO	PAFASP/Specialiste en Développement des filières	Bur : 226 50 30 42 79 Cell : 226 70 24 29 71	yacubfr@yahoo.fr
Côte d'Ivoire	Service Protection des Végétaux	M. Kamou FATAYE	Directeur de la protection des végétaux, du contrôle et de la qualité	Bur : 225 20 22 22 60 Cell : 225 70 90 37 54	afataye@aviso.ci
	Ministère du commerce	M. Edmond KODJO	Chargé des Produits de base		venancekodjo@yahoo.fr
	Université de Cocody	Pr Philip KOUASSI	Chercheur (encadre des thésards sur la mouche des fruits)	Cell : 225 05 03 40 39	kouassiphil@yahoo.fr fnhala@yahoo.fr
	Point Focal/Programme BM	Dr François Hala N'KLO	Chercheur CNRA	Tél : 225 01 47 80 85 Tél : 225 05 04 53 05 Tél : 225 23 47 24 11	nklo.hala@cnra.ci
	Bailleur	M. Adolphe OUYA	FIRCA/Chargé de programmes fruits et agrumes	Cell : 225 05 17 99 88	ouya1@firca.ci
Gambie	NEA	M. Momodou Canteh	Director Technic Services		momodoucanteh@yahoo.com
	Institution de recherches	M. Lamin JOBE	Directeur of Research/NARI	Tél : 220 44 83 162 Cell : 220 99 35 283	lmsjobe@yahoo.com
	Exportateur	M. Momodou CEESAY	Directeur général de Gambia Horticultural Entreprise	Tél : 2204394819 Cell : 229905088	gamhort@qanet.gm
	Radville farm	M. Luiz A DOS SANTOS	Agronomist		radvilletbk@gamtel.gm
	Radville farm	M. Mamour SEY	Farm manager		radvilleopera@gamtel.gm

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

PAYS	ORGANISME	PRENOM & NOM	FONCTION	TELEPHONE	E MAIL
	Gambia Hort Entreprise	Gibril WILLIAMS	Farm manager		gamhort@qanet.gm
	NARI	Faye Mamadou	PMP		julafaye@yahoo.co.uk
Ghana	Ministère de l'Agriculture	M. Joseph EDMUND	Environmental Protection Agency EPA	Tél : 233 20 81 68 907	jedmund@epaghana.org
	Institution de recherches. Université de Ghana	Prof. Kwame AFREH-NUAMAH	National Fruitfly Taskforce chairman	Tél : 233 24 48 73 568	knuamah@ug.edu.gh ou k.nu.amah@hotmail.com
	Point Focal/Programme BM	M. Kofi BINEY	Conseiller technique /MOAP-GTZ	Tél : 233 24 43 24 584	kofibiney2@yahoo.com
	MOFA	M. Milly KYOFA-BOAMAH	PPRSD		mkyofaboamah@yahoo.co.uk
	MOFA	M. Vesper SUGLO	Director PPRSD		jackvesper@yahoo.com
Guinée	Ministère de l'Agriculture	M. N'Famara CAMARA	Assistant Conseiller Technique Ministre	Tél : 224 60 64 92 55	mamasta1986@yahoo.fr
	Service Protection des Végétaux	M. Jean-Luc FABER	Chef de la Section Gestion des Pesticides et Agréments Professionnels	Tél : 224 60 55 36 76	elsabang@yahoo.fr
	Ministère du commerce	M. Mohamed Saïd FOFANA	Directeur National du Commerce Extérieur et Concurrence	Tél : 224 60 33 53 33	fofanasaïd@yahoo.fr
	Institution de recherches	M. Fode BANGOURA	Président du Comité de lutte contre la mouche des fruits	Tél : 224 642 25 34 05	f-mamoudou_bgra@yahoo.fr
	Exportateur	M. Yaya TOURE	Responsable de la production SIPEF	Cell : 224 64 62 66 11	Toureyaya2002@yahoo.fr
	Producteur	Dr Deen TOURE	Producteur de mangues à Forécariah	Tél : 224 64 29 22 51	docteurdeen@yahoo.fr
	Labo de recherche	Dr Lanciné TRAORE	Directeur du Labo National Protection Végétaux	Tél : 224 63 75 09 22	lancine-traore@yahoo.fr
	Fruileg	M. Siaka KABA	Directeur Général	Tél : 22463146816	fruilegexport@yahoo.fr
Point Focal/Programme BM	M. Camara KOUMANDIAN	Chercheur IRAG/Point focal (WAFFI) et Président Asso. Prod &	Cell : 224-60-57-43-80	koumandian@yahoo.fr	

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

PAYS	ORGANISME	PRENOM & NOM	FONCTION	TELEPHONE	E MAIL
			Exp. De fruits de Kindia		
Mali	Faculté Sciences et Technique	M. Youssouf Faya KEITA	Assistant entomologiste agricole	Cell : 223 76 10 85 83	founefaya@yahoo.fr
	Ministère du commerce	M. Mohamed SIDIBE	Coordonnateur/Projet Cadre Intégré	Bur : 223 20 22 24 04 Cell : 223 76 17 10 60	mohamed.sidibe@cadreintegre.org
	IER	Mme Gamby KADIATOU TOURE	Chef de Programme IER Bamako/Entomologist, Programme Fruits et Légumes IER Bomako	Cell : 223 75 17 91 67	kadidiatou55@yahoo.fr
	IB Negoce	M. Issa BAGAYOKO	Directeur de IB Négocce	Bur : 223 75 17 91 67 Cell : 223 66 73 72 49	ibnegoce@yahoo.fr
	Ministrère de l'Agriculture	M. Aboubacar DIARRA	Directeur adjoint Centre National de Lutte contre le criquet pellerin	Cell : 223 75 17 91 67	Diarrabou2004@yahoo.fr
	Point Focal/Programme BM	M. Adama SIDIBE	Chef programme filières fruitières/PCDA	Bur : 223 20 22 01 82 Cell : 223 76 17 53 58	diarrabou2004@yahoo.fr adamasidibe@pdca-mali.org
	Bailleur / HELVETAS	M. Joseph SANOU	Conseiller vulgarisation	Cell : 223 76 07 31 26	joseph.sanou@helvetas.org
	Union coopérative des producteurs de mangue	M. Adama KONE	Secrétaire administratif	Cell : 223 75 33 67 83	
	DNA	M. Farakoro KONE	Chef section législation	Tél : 223 76 30 60 78	farakorokone@hotmail.com
	APAOS	M. Kassoum BERTHE	Secrétaire général	Tél : 223 76 23 25 16	berthezie@yahoo.fr
	IER	M. Abdoulaye CAMARA	Attaché de Recherche	Tél : 223 66 71 72 66	camarablo@yahoo.fr
IER	M. Sidiki TRAORE	Chercheur	Tél : 223 66 82 59 67	Sidikit202@yahoo.fr	
OPV	M. Yves DAKONO	Chargé suivi phytosanitaire	Tél : 223 74 62 34 72	yvesdakou@yahoo.fr	
Sénégal	Ministère de l'Agriculture	M. Younoussé SEYE	Direction de l'Horticulture (Directeur Adjoint, Chargé de programme)	Tél : 221 66 78 10 77	

Etude complémentaire d'un Plan d'Action Régional en Afrique de l'Ouest contre les mouches des fruits

PAYS	ORGANISME	PRENOM & NOM	FONCTION	TELEPHONE	E MAIL
	Service Protection des Végétaux	M. Mbaye NDIAYE	Responsable du Programme mouche des fruits	Tél : 221 33 86 70 994	jonasseye@yahoo.fr
	Ministère du commerce	M. Magatte NDOYE	Coordonnateur des programmes et projets/Ministère du Commerce	Cell : 221 33 83 40 497	mbaye@hotmail.com
	Institution de recherches	Dr Saliou NDIAYE	Directeur des études ENSA THIES	Tél : 221 33 82 32 864 Cell : 221 77 64 30 720	magatendoye@yahoo.fr
	Exportateur	M. DIOH Simon S.	Gérant/MASTER – S.A.R.L	Tél : 221 77 63 00 076	salioundiaye@orange.sn
	Producteur	M. Ousseynou SANE	Action SUD/Appui aux producteurs et exportateurs de mangues de la Casamance	Cell : 221 63 82 58 2	simlatyr@yahoo.fr
	PNIA	Mme Sokhna MBAYE DIOP	Ministère de l'Agriculture/DAPS	Cell : 221 77 63 52 825	actionsud@yahoo.fr
	Point Focal/Programme BM	M. Christiaan KOOYMAN	Fondation AES/Directeur Technique	Cell : 221 77 65 12 043	christiaan.kooyman@fondationaes.com
	Bailleur	M. Mamadou DABO	USAID/SAGIC	Tél : 221 33 85 92 200	dabokl@yahoo.ca
	Ministère de l'Agriculture	Mme Sokhna Mbaye DIOP	Point focal PNIA	Cell : 221 77 65 12 043	mbaye@hotmail.com

17. ANNEXE 17 : LISTE DES RENDEZ-VOUS PAR CONSULTANT

Nom du consultant	Type de réunion	Date	Lieu de la réunion
F. Plumelle	Atelier	22/06/2009	Dakar
	Réunion avec JY Rey, CIRAD	22/06/2009	Dakar
	Réunion bailleurs	23/06/2009	Dakar
	COP Horti / Hub Rural	23/06/2009	Dakar
	Banque mondiale. D Jordy	23/06/2009	Dakar
	Atelier	25/06/2009	Bamako
	CSP CILSS	26/06/2009	Bamako
	Ministère de l'Agriculture	26/06/2009	Bamako
	Atelier	29/06/2009	Accra
	Réunion bailleurs (FAO)	30/06/2009	Accra
	FARA	30/06/2009	Accra
	Réunion bailleurs (Coopération belge)	02/07/2009	Cotonou
	Atelier	03/07/2009	Cotonou
	IITA	03/07/2009	Cotonou
	Réunion CEDEAO	06/07/2009	Abuja
	Réunion Banque mondiale	16/07/2009	Paris
Atelier	20/07/2009	Banjul	
B. Samb	Atelier	22/06/2009	Dakar
	Réunion avec JY Rey, CIRAD	22/06/2009	Dakar
	Réunion bailleurs	23/06/2009	Dakar
	COP Horti / Hub Rural	23/06/2009	Dakar
	Banque mondiale. D Jordy	23/06/2009	Dakar
	Atelier	25/06/2009	Ouagadougou
	Réunion bailleurs	26/06/2009	Ouagadougou
	Atelier	29/06/2009	Abidjan
	Réunion bailleurs	30/06/2009	Abidjan
	Atelier	02/07/2009	Conakry
	Réunion bailleurs	03/07/2009	Conakry
N. Gergely	Réunion CEDEAO	06/07/2009	Abuja
	Réunion CMA AOC	08/07/2009	Dakar
	Réunion ROPPA	08/07/2009	Dakar
	Réunion CORAF	08/07/2009	Dakar
	Réunion UEMOA	10/07/2009	Ouagadougou
	Réunion Banque mondiale	16/07/2009	Paris